CA.2.1993-2092
c.2

# Les peuples autochtones vivant en milieu urbain

Commission royale
sur les peuples autochtones

CANADIANA

JUN - 8 1993

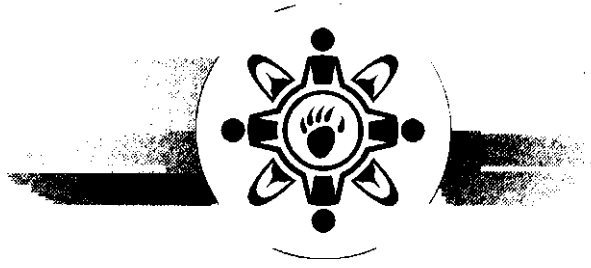

# Les peuples autochtones vivant en milieu urbain

## Rapport de la Table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones

Commission royale
sur les peuples autochtones

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1993

En vente au Canada chez
votre libraire local
ou par la poste auprès du
Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

**Données de catalogage avant publication (Canada)**
Table ronde nationale sur les préoccupations
des populations urbaines autochtones
(1992 : Edmonton, Alberta)
*Les peuples autochtones vivant en milieu urbain : rapport de la Table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones*

N° de cat. Z1-1991/1-11-3F
ISBN 0-660-94169-4

1. Autochtones – Canada.
2. Autochtones – Canada – Conditions économiques.
3. Autochtones – Canada – Conditions sociales.
I. Canada. Commission royale sur les peuples autochtones.
II. Titre. III. Titre : Rapport de la Table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones.

F78.C2N3714 1993 971'.00497 C93-099479-5

Publié aussi en anglais sous le titre :
*Aboriginal Peoples in Urban Centres: Report of the National Round Table on Aboriginal Urban Issues*

Groupe Communication Canada – Édition
Canada Communication Group – Publishing

# Table des matières


**Préface** vii

**Rapport de la Commission** 1

La composition de la population urbaine autochtone 2
Les identités indienne, inuit et métisse 3
L'absence de politique 4
Des services insuffisants et insatisfaisants 6
Le gouvernement autochtone urbain 8
L'urgence d'agir 9

**Rapport des ateliers,** *par Dan David* 11

Les services 12
La santé et le bien-être 33
Les questions d'ordre économique 53
La structure de gouvernement 60
Conclusion 69

**Documents de réflexion,** *par Dan David* 73

Le sida 73
L'alcool et les toxicomanies 75
L'aide à l'enfance 77
La culture 79
Les services de garde 81
Les emplois et les entreprises 83
L'éducation 85
La structure de gouvernement 87
La santé 90
Les sans-abri 92
Le logement 94
La justice 96
L'alphabétisation 98
Les mouvements migratoires 100
La pauvreté 102

**Annexes** 105

Programme de la table ronde 105
Les participants à la table ronde 109

# Membres de la Commission royale sur les peuples autochtones

*René Dussault, j.c.a.*
*Coprésident*

*Georges Erasmus*
*Coprésident*

*Allan Blakeney*
*Commissaire*

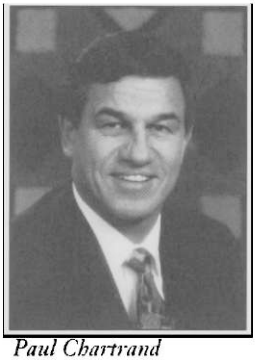

*Paul Chartrand*
*Commissaire*

*Viola Marie Robinson*
*Commissaire*

*Mary Sillett*
*Commissaire*

*Bertha Wilson*
*Commissaire*

# Préface

La Commission royale sur les peuples autochtones a décidé d'organiser une série de tables rondes nationales portant sur certains thèmes choisis. Ces tables rondes réunissent des universitaires, des spécialistes, des chefs politiques et des dirigeants communautaires possédant, à l'égard des différents thèmes abordés, des connaissances et des compétences qui seront utiles à la Commission lors de l'élaboration de son rapport final.

Les tables rondes nationales sont toutes bâties sur le même modèle. Nous invitons des spécialistes ou des analystes de premier plan à présenter des mémoires sur une série de questions que nous avons l'intention de soumettre aux participants. Au cours des exposés, des débats et des séances plénières, ceux-ci ont l'occasion de présenter leurs opinions et recommandations sur les questions étudiées.

La publication du compte rendu des tables rondes nationales permettra de tenir la population au courant des questions étudiées par les participants. Nous espérons que les comptes rendus susciteront un débat plus large sur les diverses idées et questions abordées, et qu'ils inciteront un nombre plus grand de personnes à participer aux audiences publiques ou à présenter des mémoires exposant d'autres opinions et recommandations.

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à tous les participants à la Table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones pour leurs interventions et leurs conseils, et à Dan David, qui a rédigé les documents de réflexion et le rapport sur les ateliers de la table ronde.

Nous espérons que le présent compte rendu contribuera à élargir le dialogue et à amener des changements d'orientation positifs. Vous êtes invités à présenter vos opinions et recommandations sur ces questions importantes en écrivant à l'adresse qui vous est fournie dans le présent document et en participant aux audiences publiques qui se tiendront dans votre région.

René Dussault, j.c.a.
Coprésident

Georges Erasmus
Coprésident

# Rapport de la Commission

Du 21 au 23 juin 1992, la Commission royale sur les peuples autochtones a parrainé une table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones. Cette réunion rassemblait, à Edmonton (Alberta), 200 participants venus de neuf villes canadiennes comptant une population autochtone importante : Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax. La majorité des participants, tant autochtones que non autochtones, appartenait à la collectivité autochtone urbaine, beaucoup étant chargés de la prestation de services sociaux.

Les tables rondes nationales sur des questions générales d'intérêt public s'inscrivent dans la démarche de consultation permanente de la Commission. La Table ronde sur les préoccupations des populations urbaines autochtones s'articulait autour de quatre thèmes, soit les services, la structure de gouvernement, l'économie, et la santé et le bien-être. Seize ateliers ont eu lieu simultanément sur les quatre thèmes et ont été suivis de séances plénières. Le lecteur trouvera plus loin un compte rendu du déroulement des ateliers.

Un grand nombre d'autochtones vivent en milieu urbain, et leur proportion ne cesse d'augmenter. La Commission a pu prendre conscience de leur situation, non seulement lors de la table ronde mais aussi durant les audiences publiques tenues en 1992 dans des grandes villes comme Winnipeg, Toronto et Halifax ainsi que dans des villes plus petites comme Thunder Bay et Yellowknife. La situation des autochtones en milieu urbain sera l'un des principaux sujets des études que réalisera la Commission en 1993.

Au cours de la table ronde et des audiences publiques, la Commission a entendu des témoignages émouvants sur les difficultés auxquelles sont confrontés les autochtones en milieu urbain. Il s'en est dégagé les grands thèmes suivants :

- La survivance de l'identité autochtone dans un milieu habituellement indifférent et souvent hostile à la culture autochtone;
- L'absence d'une politique gouvernementale qui appuie les objectifs de la population urbaine autochtone;
- Le besoin d'avoir accès à des services sociaux suffisants et satisfaisants;
- La façon de donner à la population urbaine autochtone une voix influente au chapitre de l'exercice du pouvoir et de la prise des décisions.

Le présent rapport cherche à attirer l'attention du public sur la situation des autochtones vivant en milieu urbain et à mobiliser la volonté générale, autochtone comme non autochtone, notamment des dirigeants municipaux et des décideurs, afin de trouver solution aux questions soulevées à la table ronde et au cours des autres consultations menées par la Commission.

## La composition de la population urbaine autochtone

Ils viennent des territoires et du nord des provinces, de la côte est et la côte ouest, d'établissements métis, de réserves indiennes et de collectivités inuit, de nations et d'horizons aussi divers que nombreux. Certains sont nés en ville, d'autres s'y installent en quête d'une vie meilleure pour eux-mêmes et leurs enfants. D'autres encore aboutissent dans les villes, ne pouvant ou ne voulant retourner dans leur collectivité d'origine après avoir été libérés de prison, avoir obtenu leur congé d'un sanatorium ou avoir quitté une famille d'accueil.

Au cours des trente dernières années, la population autochtone du Canada s'est de plus en plus urbanisée. Éloignés de leur collectivité d'origine par la piètre situation économique, l'insalubrité des logements, les faibles possibilités d'instruction et les problèmes sociaux – et attirés vers les centres urbains par les perspectives d'instruction, d'emploi et de soins de santé – de plus en plus d'autochtones optent pour la vie urbaine. Prenant la parole à la table ronde, Winston McKay a décrit une situation bien connue :

> La semaine dernière, en songeant à cette rencontre, je me suis assis avec mon gendre et nous avons énuméré quelque 200 familles qui ont quitté notre village métis de Cumberland House au cours des dernières années. Certains sont allés vivre dans les villes où notre peuple va normalement chercher du travail : Flin Flon, Thompson, The Pas. D'autres sont allés à Winnipeg et aussi loin que la Colombie-Britannique. D'autres encore ont été attirés vers la ville par les possibilités d'instruction et d'emploi ou les meilleures conditions de vie, mais la plupart ont fui leur collectivité natale parce que la vie y était intenable.

Les autochtones qui trouvent en ville un emploi stable et qui réussissent à se faire accepter s'intègrent au milieu urbain qui, de plus en plus, devient multiculturel; par contre, ceux qui éprouvent des difficultés demeurent très visibles et confirment le stéréotype de l'autochtone de la ville : pauvre, marginal et opprimé. Certains autochtones vivant en milieu urbain font la navette entre la ville et leur collectivité d'origine. De nombreux autres se fixent en ville; d'autres encore sont des citadins de deuxième ou troisième génération.

Les exposés faits devant la Commission ont révélé que les autochtones vivant en milieu urbain, temporairement ou en permanence, font face à des problèmes insurmontables occasionnés par le déracinement culturel et l'absence de pouvoir, la discrimination et la pauvreté. Dans les ateliers comme dans les plénières de la table ronde, ainsi que dans les audiences publiques, ils ont parlé de leurs expériences, de l'importance de leur identité, de leur sentiment de frustration à l'égard des gouvernements et des organismes de services, et de leur volonté d'exercer une influence sur les institutions qui régissent leur vie quotidienne.

## Les identités indienne, inuit et métisse

Un des participants s'est exprimé en ces termes : «Nous n'abandonnons pas notre identité en entrant en ville.» Le fait de franchir les limites de la ville ne transforme pas les autochtones en non-autochtones; ils demeurent ce qu'ils ont toujours été : Cri, Déné, Mohawk, Haida. La volonté des autochtones de préserver leur identité et de la transmettre à leurs enfants revenait en leitmotiv dans toutes les présentations des citadins autochtones lors de la table ronde et des audiences publiques.

Les anciens craignent que la perte de leur langue ne fasse oublier aux autochtones leurs origines, leurs rapports avec la terre et l'interdépendance de toutes les formes de vie. Les adultes qui se souviennent de leurs traditions doivent chercher à maintenir un équilibre physique, émotif, mental et spirituel dans un milieu caractérisé par des relations humaines éphémères et impersonnelles; chaque jour, il leur faut lutter pour subvenir aux besoins élémentaires de leur famille. Les jeunes qui grandissent en ville demandent : «Où puis-je aller pour apprendre qui je suis? Où sont les anciens pour m'instruire? Comment les aborder?» Les sans-abri, les laissés pour compte, les enfants de la rue étaient rarement présents aux audiences de la Commission. Mais il en était largement question dans les comptes rendus de négligence, d'exploitation et de mort prématurée que faisaient les membres de leur famille et les travailleurs sociaux qui s'occupent d'eux.

Certains autochtones des villes sauvegardent leur identité en conservant des liens avec leur lieu d'origine, notamment avec les anciens qui ont été pour eux des mentors. D'autres sont partis depuis si longtemps qu'ils ont perdu contact avec leur famille. D'autres encore, évincés de leur foyer et de leur collectivité à cause d'un

mariage mixte ou de violence familiale, se tiennent loin par peur de rejet ou de représailles.

La diversité des origines et des cultures parmi les autochtones vivant dans les villes entrave l'éclosion d'un sentiment de solidarité, même dans le cas de ceux dont les liens avec leur terre natale se sont affaiblis au fil du temps. Les différences de statut et de droits entre autochtones risquent aussi de gêner la recherche collective de solutions à des problèmes communs.

Les autochtones s'identifient souvent à leur nation : Métis, Dakota, Micmac. Il peut s'agir d'autochtones qui ont obtenu ou recouvré leur statut grâce aux modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* par le projet de loi C-31, lequel a éliminé une bonne part de la discrimination imposée par la *Loi* contre les femmes qui épousaient des non-Indiens, sans toutefois leur garantir, en pratique, la possibilité d'habiter dans des réserves déjà surpeuplées. Il peut s'agir de membres de nations qui ont signé des traités en échange de droits qu'ils ne peuvent exercer parce qu'ils habitent la ville. Il peut s'agir de Métis dont le statut unique comme nation née de l'amalgame de deux peuples et cultures a toujours été occulté et dévalué; les Métis ont été privés de leur territoire par la négligence des pouvoirs public et les pratiques douteuses de spéculateurs fonciers. De plus en plus, il s'agit d'Inuit attirés vers la ville par des perspectives d'instruction et d'emploi, ou qui n'ont pu retrouver le chemin de leur collectivité après un séjour dans un hôpital ou une prison du Sud.

Quel que soit leur lieu d'origine et leur culture, les autochtones vivant en milieu urbain, à l'instar des autochtones des réserves, de la campagne et du Nord, luttent pour être reconnus comme l'un des peuples originaux. Et en tant que membres de la société canadienne, ils revendiquent le droit humain et, l'on peut argumenter, le droit constitutionnel de survivre comme peuples, peu importe où ils choisissent d'habiter sur ce territoire.

## L'absence de politique

Quels que soient les droits découlant des traités, ou tout autre droit, qu'ils puissent avoir, les autochtones habitant la ville bénéficient des mêmes services que tous les autres citadins. Ainsi, un délégué à la table ronde a souligné que s'il entendait se fondre au reste de la population, il n'avait qu'à faire appel aux institutions en place. Toutefois, s'il veut plutôt conserver ou retrouver son identité indienne, la société ne semble lui offrir aucun recours.

L'article 91.24 de la *Loi constitutionnelle de 1867* confère au Parlement la compétence législative en ce qui concerne les «Indiens et les terres réservées aux Indiens». Ce pouvoir a été exercé principalement en vertu de la *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876 et modifiée notamment en 1985. Bien que le gouvernement fédéral ait compétence exclusive en ce qui concerne les Indiens (et les Inuit, selon l'interprétation de

l'article 91.24 faite en 1939 par la Cour suprême), rien n'empêche les gouvernements provinciaux et les administrations municipales de mettre en oeuvre des programmes qui répondent aux besoins particuliers de leurs citoyens, comme ils le font, par exemple, pour les immigrants.

En règle générale, le gouvernement fédéral a limité sa prestation de services aux Indiens habitant les réserves, et aux Indiens et aux Inuit vivant dans les collectivités du Nord. Exception faite de certains avantages dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé, des services fédéraux ne sont pas offerts aux Indiens qui quittent une réserve ni aux Inuit et aux Indiens qui quittent leur collectivité du Nord. Les Métis et autres autochtones non reconnus par la *Loi sur les Indiens* ne reçoivent aucun service en vertu de la législation fédérale.

Comme l'ensemble des Canadiens, les autochtones vivant dans nos villes se tournent vers les gouvernements provinciaux et les municipalités pour obtenir des services publics. Au cours des dernières années, certains gouvernements provinciaux ont instauré des programmes modestes, souvent sous forme de projets pilotes, destinés aux autochtones; mais il reste que les gouvernements provinciaux continuent essentiellement de traiter les autochtones comme tout autre citadin. Les municipalités, quant à elles, dépendent en grande partie de subventions provinciales pour leur financement; elles n'offrent donc que les services prescrits et subventionnés par la province. Ainsi, par exemple, les classes d'anglais ou français, langue seconde, sont-elles offertes aux enfants d'immigrants mais rarement aux enfants autochtones qui arrivent à l'école sans une connaissance suffisante de l'anglais ou du français.

On entendait souvent des participants à la table ronde témoigner que les autochtones étaient renvoyés d'un palier de gouvernement à un autre, sans obtenir les services qu'ils demandent. Les groupes qui luttent pour améliorer les services provinciaux offerts aux autochtones se font souvent répondre que le gouvernement fédéral tente de refiler ses responsabilités aux provinces.

Les membres des nations signataires de traités s'élèvent en particulier contre les limites imposées aux droits des autochtones qui quittent les réserves. Ils soutiennent que leurs droits les suivent et qu'ils devraient en bénéficier peu importe leur lieu de résidence. Voici ce qu'a déclaré Eric Robinson de l'Aboriginal Council of Winnipeg lors des audiences de la Commission à Winnipeg :

> Le ministère des Affaires indiennes a répété à maintes reprises qu'il n'offrait aucun service aux Indiens visés par les traités hors de leurs réserves. À notre avis, cette pratique est injuste et nous continuons de dire que nous amenons avec nous les droits conférés par les traités et que des services devraient nous être offerts, même dans des villes comme Winnipeg. Notre peuple [...] a perdu ses illusions. Nous avons souvent été traités comme des citoyens de troisième ou quatrième ordre.

Les organismes non autochtones qui tentent d'offrir leur appui aux autochtones se heurtent aussi aux limites imposées par la politique de l'Etat. À Toronto, la Commission a entendu Dan Haggerty, du Service d'assistance canadien aux organismes (SACO), un organisme non gouvernemental sans but lucratif qui fournit des experts-conseils bénevoles aux entreprises et aux collectivités autochtones du Canada à des fins de gestion et de développement :

> Le programme du SACO visant les autochtones est financé en grande partie par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; on ne s'étonnera pas que cet argent soit affecté exclusivement au travail auprès des Indiens inscrits et des Inuit. Par conséquent, le SACO n'a pu offrir couramment ses services aux Métis et aux Indiens à l'extérieur des réserves, sauf en Alberta où certains fonds provinciaux sont disponibles pour les Métis. Les services destinés aux autochtones ont aussi souffert de la politique gouvernementale. Il est devenu très difficile pour le SACO d'offrir des services aux centres d'accueil autochtones ainsi qu'aux autres organisations urbaines autochtones.

Les gouvernements et organismes autochtones, qui fonctionnent dans le cadre de programmes de financement fédéraux et provinciaux, sont donc impuissants à combler le vide en matière de politique. Certes, il existe des organisations cadres telles que l'Urban Representative Body of Aboriginal Nations (URBAN), à Vancouver, mais elles ne disposent ni de l'assiette fiscale ni des pouvoirs législatifs nécessaires pour compenser l'absence de politiques et de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux. Ces organisations doivent se constituer comme sociétés à but non lucratif en vertu de lois provinciales et concurrencer les autres groupes bénévoles pour les fonds octroyés de manière discrétionnaire, et ce souvent sans succès lorsque les services réclamés pour les autochtones ne sont pas considérés comme légitimes et que l'on juge qu'ils feraient double emploi avec des services qui existent déjà.

## Des services insuffisants et insatisfaisants

L'absence de politique, à laquelle aucun gouvernement ne semble remédier de façon efficace, entraîne inévitablement de graves lacunes dans les services publics offerts aux autochtones. La première concerne la nature des besoins, la deuxième la structure et le financement des services eux-mêmes.

Au cours des audiences, les autochtones n'ont eu cesse de répéter qu'ils veulent des services qui permettent de redresser les torts qu'ils ont subis. Ils ont affirmé que leur pauvreté tient au fait qu'ils ont été dépossédés de leurs terres et ressources, et que le système d'éducation n'a jamais su répondre à leurs besoins. Ils ont ajouté que l'alcoolisme et la désintégration des familles sont liés à l'oppression et à l'exploitation dont ils ont été victimes dans les pensionnats. Que la faible estime qu'ils ont d'eux-mêmes et qui engendre une insouciance à l'égard de la vie et de la santé est

renforcée par le racisme des employeurs, propriétaires et camarades de classe. Enfin, ils ont réclamé un renouveau spirituel et la restauration de leur culture afin de pouvoir redevenir des êtres humains complets.

Dans les centres urbains, les autochtones doivent s'adresser à des organismes conçus pour l'ensemble de la population offrant des services sociaux axés sur des problèmes bien précis, tels que le chômage, l'abandon des enfants ou le suicide; il s'agit toujours de traiter les symptômes un à un plutôt que de s'attaquer à l'ensemble du mal. Or de nombreux autochtones soutiennent que leur condition découle d'un abus de pouvoir par les autorités. Aussi, qu'ils habitent les villes ou les réserves, ils demandent des services adaptés à leur culture qui mettent en oeuvre une approche holistique pour guérir leur peuple. Ils soutiennent aussi que les services devraient être adaptés à leur mode de vie et non pas subordonnés aux impératifs de la bureaucratie qui ne font que miner l'efficacité des services actuels.

Les autochtones qui ont pris la parole lors de la table ronde et des audiences publiques ont affirmé que des services parallèles administrés par un personnel autochtone constituent le moyen le plus efficace de répondre aux besoins qu'ils ont définis. Ils ont parlé de l'absence de services à l'intention des personnes handicapées, des autochtones atteints du sida, des jeunes de la rue et des anciens. La sénatrice métisse Thelma Chalifoux a fait la déclaration suivante devant la Commission, à Winnipeg :

> Il n'existe aucun centre d'accueil pour les anciens habitant hors des réserves, qu'ils soient Métis ou Indiens. On ne leur offre aucun service. Ils sont tout à fait isolés parce que les organismes existants ne comptent aucun autochtone qui pourrait leur rendre visite et les conseiller. Il en va de même pour nos anciens combattants. Je rends visite à des anciens combattants qui vivent dans une cabane, une seule pièce; ils n'ont rien, et ils sont trop orgueilleux pour demander.

Dans diverses villes du Canada, on trouve maintenant des ensembles domiciliaires, des organismes d'aide à l'enfance, des établissements d'enseignement et de formation, et des patrouilles de rue administrés par des autochtones et dont le personnel est autochtone. Il reste que les ressources sont insuffisantes pour répondre aux besoins. Les organismes autochtones embauchent souvent un personnel autochtone sous-payé auquel viennent prêter main-forte des bénévoles. La connaissance de la culture autochtone ou l'expérience ne sont pas reconnues par les organismes de financement. Les limites imposées par les règlements fédéraux ou provinciaux, ou par une insuffisance de fonds gênent la mise sur pied de services novateurs. Les organismes autochtones doivent concurrencer les institutions non autochtones pour l'obtention de fonds.

La solution souvent avancée pour garantir la stabilité des établissements voués à la prestation de services aux autochtones est de conférer aux autochtones le pou-

voir décisionnel dans le domaine du financement et des programmes. Earl Magnusson, directeur du développement urbain pour la Federation of Saskatchewan Indian Nations, a déclaré devant la Commission, à Wahpeton (Saskatchewan) :

> Pour que nous puissions offrir les programmes et les services nécessaires, il faut mettre les ressources entre les mains des Indiens habitant la ville. Sans le transfert réel des pouvoirs en matière de finances et de programmes à des groupes dirigés par des Indiens qui seraient tenus de rendre des comptes, la situation ne changera pas.

Les participants à la table ronde ont appuyé sans réserve la collaboration des autochtones à la conception et à la prestation des services, mais la nature de cette collaboration a soulevé des discussions. Certains autochtones soutiennent qu'il faut concevoir les services en fonction des différences culturelles afin de préserver l'identité et les droits de chacun. Yvon Dumont, porte-parole du Ralliement national des Métis, a déclaré ce qui suit lors de l'ouverture des audiences à Winnipeg :

> À l'heure qu'il est, nous envisageons des institutions exclusivement métisses pour les Métis. Nous craignons qu'en acceptant d'être considérés en bloc avec tous les autres autochtones, nous ne perdions notre identité comme peuple autochtone. Nous estimons donc important de nous concentrer sur le développement et la protection de la culture et du patrimoine métis.

D'autres autochtones croient que les obstacles à surmonter par l'ensemble des autochtones habitant la ville appellent une démarche concertée. Ils prônent la création d'établissements qui offriraient des services sans distinction de statut et d'appartenance culturelle. Della Maquire, de Halifax, s'est exprimée en ces termes :

> Selon moi, nous souffrons tous du même type d'exploitation, et ce malgré les différences de culture et de langue[...] Nous devrions établir des relations entre nous et nous aider les uns les autres, mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

## Le gouvernement autochtone urbain

Au cours de l'été 1992, les dirigeants autochtones, fédéraux, provinciaux et territoriaux en sont arrivés à un consensus sur la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones au sein du Canada, y compris les autochtones vivant hors des réserves et dans les villes. Bien que l'accord de Charlottetown n'ait pas été entériné lors du référendum national tenu le 26 octobre 1992, les autochtones ont affirmé vouloir poursuivre leurs démarches en vue de la reconnaissance des droits inscrits dans l'accord, même sans modification constitutionnelle.

Il reste à préciser la forme que prendra le gouvernement autochtone urbain. Certains autochtones en milieu urbain préconisent le maintien des liens poli-

tiques avec les bandes, les fédérations provinciales, les organisations d'Indiens visés par les traités ou les gouvernements dotés d'une assise territoriale. D'autres font valoir que leurs intérêts ont été mal servis par les gouvernements autochtones dotés d'une assise territoriale ou par les organismes politiques autochtones existants. Par conséquent, ils favorisent la constitution d'organismes distincts pour représenter leurs intérêts. Enfin, il y a ceux qui disent que les organisations telles qu'URBAN à Vancouver, le Native Canadian Centre à Toronto et l'Aboriginal Council de Winnipeg, mis sur pied pour répondre à des besoins socio-culturels, sont les mieux placées pour exercer de nouvelles responsabilités et servir la cause de la collectivité urbaine autochtone dans l'arène politique.

Il ressort de la table ronde et des audiences publiques qu'il n'existe probablement aucune forme de gouvernement autochtone qui puisse convenir à chaque ville du Canada, compte tenu de la diversité des collectivités et des populations. Les approches pratiques et les modèles adoptés dans les diverses villes du pays devront tenir compte de la diversité des situations, des caractéristiques et des choix des collectivités en cause. Peu importe la forme qu'ils préfèrent, les autochtones habitant la ville sont unanimes à affirmer qu'ils doivent être partie prenante aux décisions qui touchent leur vie quotidienne. À l'avenir, ils pourraient se faire entendre au sein des conseils municipaux et des conseils scolaires. Ils pourraient s'exprimer par la voix des institutions urbaines autonomes chargées d'offrir des services ou d'exercer diverses fonctions gouvernementales, ou encore par l'entremise d'institutions gouvernementales urbaines greffées aux structures politiques autochtones actuelles. Peu importe la formule retenue, les critères de création de ces institutions et de leur acceptation sont clairs : elles doivent être responsables devant la communauté autochtone urbaine et bien la représenter.

## L'urgence d'agir

Les présentations faites devant la table ronde et lors des audiences publiques en 1992 soulèvent des questions fondamentales qui appellent une réponse :

- Les Canadiens non autochtones conviennent-ils que les autochtones habitant la ville ont le droit de préserver et de promouvoir leur culture, leur identité et leur langue? Si oui, comment les citoyens non autochtones ainsi que leurs gouvernements et leurs institutions peuvent-ils aider les autochtones à faire valoir leurs droits?
- Comment formulera-t-on des politiques qui reconnaissent les besoins des autochtones en milieu urbain? Quel sera le rôle de ces derniers dans la formulation de ces politiques? Quel gouvernement a compétence pour formuler ces politiques? Et par quels moyens les premiers intéressés veilleront-ils à ce qu'il le fasse?

- Dans quelles villes des organismes autochtones parallèles sont-ils nécessaires ou souhaitables et quel genre de services doivent-ils offrir? Comment régler la question de savoir si les services seront dispensés en fonction du statut ou non? Quels pouvoirs et mécanismes de financement sont nécessaires pour assurer la stabilité d'organismes parallèles? Lorsque des services continueront d'être offerts par des établissements non autochtones, comment pourra-t-on les adapter en fonction des besoins des autochtones des villes?
- Comment le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale se concrétisera-t-il dans les centres urbains? En vertu de quelle autorité? Quelle forme prendront les gouvernements urbains autochtones? Quels pouvoirs auront-ils? Quels commettants ces gouvernements représenteront-ils? Quels seront leurs rapports avec le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités?

En 1993, la Commission se penchera sur ces questions et d'autres encore, en collaboration avec les collectivités autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux dans le cadre de ses travaux de recherche et de ses audiences. Elle s'inspirera des résultats pour la formulation des recommandations de son rapport final. Nous invitons les autochtones et les non-autochtones à participer aux délibérations de la Commission pour faire en sorte que les recommandations reflètent un consensus aussi vaste que possible en ce qui concerne les besoins et les solutions à adopter.

Il ne saurait être question d'attendre la publication du rapport final de la Commission avant de prendre des mesures pour redresser la situation décrite dans ce document. On ne peut fermer les yeux sur la misère, le phénomène des sans-abris, la toxicomanie, le suicide et le racisme. Il faut arrêter l'exploitation des enfants autochtones dans les rues de nos villes. Il faut mettre un terme à l'abandon des anciens, qui sont trop isolés ou trop orgueilleux pour faire appel aux services sociaux. Le Canada doit reconnaître, voire célébrer, la présence des peuples autochtones dans sa société et leur conférer la place qui leur revient à titre de peuples originaux du Canada.

Nous exhortons les dirigeants municipaux, les conseils scolaires, les corps policiers, les fournisseurs de services sociaux, et les gouvernements fédéral et provinciaux à faire front commun avec les autochtones vivant en milieu urbain afin de redresser la situation exposée dans ce rapport et à aider la Commission à formuler des solutions durables. Il est urgent d'agir. Si l'on n'intervient pas dès maintenant, la crise ne fera que s'aggraver à mesure que les autochtones continueront de céder en nombre toujours plus grand aux pressions considérables qui les poussent vers les centres urbains partout au pays.

# Rapport des ateliers

*Dan David**

Il y a plus d'autochtones dans les centres urbains du Canada que dans les territoires et collectivités autochtones, les réserves, les établissements métis et les collectivités inuit. Le nombre d'autochtones vivant en milieu urbain augmente et l'on réalise de plus en plus qu'ils constituent une présence permanente au Canada; pourtant, les gouvernements autochtones ayant une assise territoriale, les associations autochtones et les gouvernements non autochtones ne se sont pas tellement souciés d'eux ni de leurs besoins. Ces autochtones et leurs problèmes restent pour ainsi dire invisibles dans les villes canadiennes.

Selon Lloyd Barber, ancien recteur de l'Université de Regina, «les groupes d'entraide autochtones ne reçoivent pas suffisamment d'aide financière, ils ne sont pas assez encouragés, ils sont vus d'un oeil désapprobateur ou ils sont carrément soupçonnés, ce qui tend à compliquer et à aggraver la situation».

Les autochtones affluent vers les centres urbains essentiellement pour les mêmes raisons qui ont provoqué leur migration initiale pendant les années 60. «La migration des premières nations vers les villes ne diminuera pas, comme on l'a affirmé hier soir», a dit Michael Thrasher, conseiller interculturel, aux délégués assistant à la Table ronde sur les préoccupations des populations urbaines autochtones à Edmonton, «elle augmentera». Comme l'a indiqué Lloyd Barber :

> En milieu urbain, les Indiens inscrits n'appartiennent à aucune bande et ne jouissent d'aucun statut national unificateur. Le projet de loi

* Ce compte rendu des ateliers de la Table ronde sur les préoccupations des populations urbaines autochtones a été préparé par Dan David, de Handsome Lake Productions. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de M. David et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission.

> C-31 (modifications de 1985 à la *Loi sur les Indiens*) vient encore compliquer la situation, qui est difficile, voire litigieuse [...] Il y a aussi les peuples non inscrits qui n'appartiennent à aucune bande ni première nation, ou qui à tout le moins en sont dissociés depuis si longtemps qu'ils ont rompu toutes leurs attaches avec elle.
>
> Ces peuples ont une appartenance autochtone, mais ils n'ont aucune assise territoriale propre. Enfin, dans les Prairies, il y a les Métis qui non seulement se considèrent distincts, mais le sont.

Ces divisions internes et distinctions culturelles sont l'apanage de la vie des autochtones en milieu urbain. Elles ont donné lieu à une nouvelle expérience de la vie – l'expérience autochtone urbaine. En même temps, cependant, ce contact quotidien entre populations autochtones urbaines stables et populations autochtones urbaines instables a créé des problèmes et des situations uniques qui appellent des solutions typiquement autochtones.

La Table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones, parrainée par la Commission royale sur les peuples autochtones, a été organisée dans l'espoir de susciter un dialogue qui favoriserait la recherche de solutions. Elle se composait d'une série d'ateliers qui ont permis à chaque participant de contribuer à la discussion. Le présent rapport se fonde sur les notes que les consultants d'INFOLINK ont prises aux ateliers, les notes personnelles de l'auteur et des enregistrements sonores.

Pour ce qui est de la terminologie utilisée dans le rapport, bien des délégués ont employé les expressions «Indien» et «Métis» en parlant d'eux-mêmes ou du groupe auquel ils appartiennent. Certains ont employé le mot «autochtone» dans des expressions comme «spiritualité autochtone». Mais le plus souvent, le mot «autochtone» servait à désigner les peuples autochtones qui comprennent les Indiens, les Inuit et les Métis. Lorsqu'il s'agit de citations, nous conservons ce mot. Parfois, il fait partie d'une désignation officielle (par exemple, le Conseil des autochtones du Canada).

Les conclusions et interprétations sont celles de l'auteur et peuvent ne pas correspondre à l'avis de la Commission royale sur les peuples autochtones. L'auteur assume l'entière responsabilité de son texte.

## Les services

### *Généralités*

Les participants aux ateliers sur les services avaient été priés de classer les thèmes par ordre d'importance et d'en choisir un qu'ils jugeaient prioritaire. Ils ont

répondu que cela était impossible. À leur avis, tous les services, qu'ils soient destinés aux personnes handicapées ou qu'ils touchent l'éducation ou le logement, étaient d'égale importance et méritaient la même attention. D'autres ont affirmé que les préoccupations soulevées par la prestation des services sont symptomatiques de problèmes plus graves liés à la structure de gouvernement, au racisme, à l'impuissance et à la déculturation.

Les participants ont indiqué plusieurs types de services qu'ils considéraient comme importants, soulignant qu'ils étaient apparentés. Ils ont, par exemple, rattaché l'éducation et le sida, les personnes handicapées et la santé. De plus, ils ont fait le rapport entre la toxicomanie et l'adaptation culturelle, la pauvreté et le chômage. Des participants provenant de villes différentes avaient des préoccupations différentes, mais ils ont affirmé que cela pouvait être dû autant à la disponibilité de subventions de l'État qu'à l'existence de problèmes particuliers dans leur région. Voici quelques-uns des aspects jugés essentiels :

- L'éducation
- La toxicomanie
- Les personnes handicapées
- Le sida
- Les sans-abri
- Les services de garde
- Les services sociaux
- La santé
- Le logement
- L'adaptation culturelle et l'isolement
- L'emploi
- Les transports

Cette liste était manifestement loin d'être complète. Un grand nombre de délégués ont parlé longuement des divisions qui existaient au sein des collectivités autochtones urbaines et de l'exaspération qu'occasionnait l'obligation de constamment solliciter des fonds, d'offrir des services essentiels avec des ressources de plus en plus restreintes, et de trop compter sur l'aide de travailleurs bénévoles.

Certains délégués ont mentionné des problèmes propres à leur région. À cet égard, il convient en particulier de mentionner la délégation du Québec, qui a signalé les attitudes racistes, l'incertitude au sujet de l'avenir politique, et les problèmes causés par l'éloignement physique et l'isolement culturel et linguistique.

> La langue est un grave problème pour les peuples autochtones du Québec. Il n'y a pas que la dichotomie anglais-français; bien des peuples autochtones ont perdu leur langue autochtone.

Les délégués ont affirmé que les centres d'amitié était les principaux fournisseurs de services aux autochtones dans les centres urbains, le «premier contact» de bien des autochtones avec un organisme de service social urbain. Dans certains cas, les programmes établis par les centres d'amitié ont engendré d'autres organismes d'aide aux autochtones vivant en milieu urbain. Dans d'autres, ces centres d'accueil sont toujours les seuls fournisseurs de certains services.

Les centres d'amitié ont été louangés pour les services qu'ils fournissent aux autochtones dans les villes, de même que d'autres services urbains d'aide aux autochtones, comme les programmes d'assistance parajudiciaire, les programmes d'interprétation dans les hôpitaux et les tribunaux, et les refuges pour femmes autochtones.

Malgré les efforts des établissements autochtones comme les centres d'accueil, la majorité des participants aux ateliers ont convenu que les services fournis aux peuples autochtones vivant en milieu urbain sont généralement insatisfaisants.

## *Des services insatisfaisants*

Les participants ont affirmé que les autochtones affluent vers les villes en nombre croissant. Là, ils trouvent une société étrange et déroutante, au mode de vie et aux lois bizarres. Un participant a précisé que certains autochtones ne connaissaient rien du confort moderne lorsqu'ils arrivaient en ville.

> Dans certains cas, ils ne savent pas comment ouvrir un robinet ou allumer un appareil électrique – ils ne savent même pas comment prendre l'ascenseur.

Bien des autochtones ont du mal à obtenir les services dont ils ont besoin. Ils ne connaissent pas la ville, ses institutions et le mode de fonctionnement des organismes. Ils sont confrontés à des visages inconnus, à des langues et des coutumes bizarres. Les participants ont dit que la première visite d'un autochtone à un organisme non autochtone pouvait être une expérience intimidante.

Selon les délégués, les organismes autochtones et les organismes non autochtones ont des priorités et des buts différents. Les organismes d'aide autochtones, comme les centres d'amitié, considèrent les problèmes personnels comme «le symptôme de problèmes plus graves» liés «au racisme, à l'absence de pouvoir et à la déculturation». À leur avis, les organismes non autochtones ont tendance à considérer les problèmes comme des phénomènes isolés et la personne comme déficiente. Par conséquent, les autochtones en milieu urbain font davantage confiance aux organismes autochtones qu'aux organismes non autochtones.

> Chez les organismes non autochtones, les travailleurs sociaux n'ont pas reçu de formation interculturelle et ignorent les problèmes particuliers des peuples autochtones des villes.

Les participants estimaient que cette incompréhension interculturelle avait des conséquences sérieuses pour les familles autochtones urbaines. Par exemple, de nombreuses femmes autochtones hésitent à signaler les cas de violence sexuelle ou refusent de s'inscrire à des programmes de désintoxication de crainte que les organismes d'aide à l'enfance ne leur enlèvent leurs enfants pour les confier à une famille d'accueil.

> Les cas d'exploitation d'enfants et d'inceste doivent être traités par des services de counseling et de garde adaptés à la culture des autochtones et fournis par un personnel spécialisé. Il ne sert à rien de placer la victime dans un environnement non autochtone. C'est toute la famille qui a besoin de traitement, pas seulement la victime. Des conseillers et conseillères autochtones doivent être formés, et les services d'aide aux enfants et aux familles doivent être dirigés par les collectivités autochtones.

Les participants ont dit que l'absence de services autochtones adaptés empêchait bien des personnes de demander de l'aide ou un traitement. Cela ne fait qu'empirer les choses.

> Les problèmes médicaux sont aggravés si les autochtones utilisant le système médical n'ont pas accès à un service de liaison, à des moyens de transport, ou s'ils ne recherchent pas des soins prénatals.

Les participants étaient d'avis qu'il n'existait pas assez de programmes destinés aux autochtones vivant en milieu urbain. De plus, ces programmes manquent de personnel et de fonds, et ils comptent trop sur des bénévoles sans formation. Les bénévoles et le personnel courent un réel danger d'épuisement, car le nombre de personnes à aider et la gravité des problèmes sont à la hausse. Malgré cela, on envisage encore de réduire les fonds.

> L'éventualité de compressions des fonds affectés aux programmes nuit à l'efficacité du personnel de premier recours, rendant toute planification à long terme presque impossible.

Par conséquent, les participants aux ateliers ont indiqué que le niveau et la qualité des services se détérioraient. Les services ont toujours été insuffisants pour traiter les problèmes de la population autochtone urbaine, mais la situation est aggravée par les compressions. Bien des employés sont donc obligés de travailler à plein temps pour assurer le maintien de leurs programmes, ce qui diminue encore le temps qui peut être consacré aux besoins de la clientèle.

De plus, selon les participants, il n'existe pas toujours de services simplement parce que, parfois, il n'existe pas de programmes.

## *L'absence de services*

Les participants ont souligné le besoin d'offrir des services conçus, gérés et fournis par des autochtones à l'intention des membres de la collectivité autochtone urbaine dans le besoin. Dans certains cas, cependant, il n'existe simplement pas de services. Voici ce que les participants avaient à dire à ce sujet :

### Les personnes handicapées

Il n'existe pas de services à l'intention des personnes handicapées qui quittent leur réserve pour s'installer en milieu urbain.

### Les adolescents sans abri

Un grand nombre d'adolescents et d'adolescentes sans abri s'adonnent à la prostitution, et il n'existe aucun service à l'intention de ceux et celles qui veulent quitter la rue. Les listes d'attente pour les programmes d'aide sont longues, et il n'existe aucun foyer collectif dirigé par des autochtones.

### L'aide à l'enfance

Il n'y a aucun programme à l'intention des enfants autochtones qui ont été adoptés par une famille non autochtone, privés de leur identité culturelle, et forcés à devenir «blancs».

### Le sida

Il faut un hospice spécial pour les personnes séropositives. Il faut aussi un service de liaison autochtone entre les organismes. Nous n'avons pas seulement besoin de personnes pour faire le lavage; il nous faut des services de counseling et d'appui émotif. L'aspect culturel est également important. Les hospices doivent être dirigés et les services doivent être offerts par des autochtones, et non seulement par des gens sensibilisés à leur culture.

Les participants ont condamné l'absence de tels services adaptés pour les autochtones vivant en milieu urbain. Ils ont donné l'exemple de femmes qui avaient été mises au ban de leur collectivité parce qu'elles avaient porté des accusations ou même soulevé la possibilité de violence dans la famille, d'exploitation sexuelle ou d'exploitation d'enfants. Ces femmes sont peut-être des victimes elles-mêmes. Pourtant, il existe peu de refuges, de services d'aide ou de services de counseling pour celles qui se réfugient en ville.

De nombreux autochtones sont régulièrement renvoyés à des services non autochtones, où ils font l'objet de discrimination. Leur cas peut ne pas être jugé «assez

sérieux» pour être traité d'urgence ou le personnel peut estimer que de telles situations sont «normales» dans les collectivités autochtones.

Les participants ont admis que cette attitude existait également chez les organismes de service autochtones. Ils entendent la demande d'aide, mais se sentent dépassés par leur charge de travail écrasante et l'ampleur des problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés tous les jours. Un participant a dit :

> Nous devons faire passer le message que les situations «urgentes» doivent être traitées comme telles. J'ai vu récemment un avis demandant aux clients de prendre rendez-vous trois semaines à l'avance. Or, une personne qui a un problème urgent ne peut guère attendre trois semaines! «Urgent» signifie tout de suite!

## *Le financement*

Les participants et participantes ont dit que tous leurs programmes souffraient d'un manque chronique de fonds. Par conséquent, ils ne peuvent pas fournir le niveau ni les types de services dont les gens ont besoin pendant la durée requise. Par exemple, les gouvernements insistent pour que soit établie à l'avance la période pendant laquelle l'aide et les conseils seront donnés. Les organismes d'aide, y compris les organismes autochtones, acceptent pareilles limites au détriment de leurs clients.

> Les collectivités doivent reconnaître tant le besoin de counseling familial que les modalités de ce processus. Le traitement dure entre trois et six mois et le suivi peut prendre deux ou trois années. En un mot, il faut augmenter les heures de traitement. À l'heure actuelle, nous prévoyons trente heures de counseling par client, ce qui ne suffit pas.

Toutefois, comme les participants et participantes l'ont signalé, nombre des problèmes de financement sont dus au fait que les autochtones vivant en milieu urbain ne relèvent d'aucune sphère de compétence.

> Pour la plupart, nous sommes toujours en train de lutter pour obtenir des fonds, pour continuer d'exister, pour nous loger, pour payer nos frais d'administration, que nous soyons Métis, Indiens visés par un traité, ou autre. Et nous croyons que si nous pouvions tous être logés dans le même immeuble, alors nous pourrions utiliser les dollars que nous nous disputons pour fournir un meilleur service à nos clients. Parce que nous passons notre temps à nous renvoyer les clients lorsqu'ils arrivent en ville. Nous disons à l'un, bon, vous êtes un Indien visé par un traité et vous êtes ici depuis moins d'un an, donc vous devez aller là. À un autre, vous êtes ici depuis un an déjà, donc vous devez aller là. Ou encore, vous êtes un Métis, donc vous devez aller à tel autre endroit. C'est trop compliqué.

Les participants ont affirmé que les services destinés aux autochtones vivant en milieu urbain ne pouvaient pas être fondés sur des définitions juridiques imposées par des gouvernements non autochtones. Un grand nombre estimaient que les services ne devaient pas tenir compte du «statut» des autochtones de façon que, par exemple, les programmes d'alphabétisation soient accessibles à tous sans distinction. La population autochtone urbaine est trop instable, variée et diversifiée pour qu'il soit pratique de séparer les services. Cependant, si ce principe est adopté, il faudra repenser les sphères de compétence et les mandats.

### *Les sphères de compétence*

Bien des gens ont dit que les questions de compétence constituaient le grand problème des autochtones des villes. Dans la plupart des cas, le gouvernement fédéral recommande aux Indiens inscrits de s'adresser à leurs bandes pour obtenir des services, mais les services qu'il offre à la population hors réserve ne sont pas cohérents. Ainsi, il finance certains programmes mais non d'autres. Les participants ont signalé que les gouvernements provinciaux faisaient de même, imposant leur compétence dans certains domaines comme l'éducation puis refusant toute responsabilité lorsque le moment était venu de payer.

Il s'ensuit que les services destinés aux autochtones sont accessibles à certains mais non à d'autres. Les participants ont convenu que les conflits de compétence nuisent à leur développement social et politique dans les centres urbains et les empêchent de coordonner les services fournis aux autochtones.

Les participants ne se sont pas penchés sur la position des gouvernements non autochtones concernant les questions de compétence, préférant se concentrer sur les positions politiques des associations politiques autochtones. Ils ont reconnu que les associations autochtones n'ont pas abordé ces questions. Les domaines de compétence sont aussi embrouillés chez les associations politiques autochtones que chez les gouvernements non autochtones.

> Je ne sais pas si c'est le cas dans les autres villes mais, à Winnipeg, personne ne sait qui est responsable de quoi. Que faites-vous lorsque les Indiens inscrits veulent prendre en main toutes les ressources réservées aux Indiens inscrits et que les Métis réclament la même chose pour leur peuple? Et comment conciliez-vous ces positions en milieu urbain où nous devons fournir les services sans égard au statut de nos clients?

Certains participants ont mentionné des programmes innovateurs comme l'Anishnabe Health Centre, à Toronto, et les centres d'amité qui fournissent des services aux autochtones des villes sans égard au statut. Ces établissements ont été cités comme un exemple de cas où «le besoin d'aider» les autochtones urbains l'emportait sur les considérations et les prises de position politiques. Toutefois, les

participants ont noté que ces programmes sont de portée limitée, et que beaucoup de services ne sont pas dispensés à cause des problèmes de compétence.

«Qu'en est-il de l'éducation?», a demandé un participant. Une autre personne s'interrogeait sur les services de counseling fournis aux toxicomanes ou sur les services de santé mentale. Bien des participants ont dit avoir besoin de nouvelles structures urbaines qui répondraient aux besoins particuliers de tous les autochtones des villes, quel que soit leur statut.

Le président de l'Association nationale des centres d'amitié a affirmé que les autochtones vivant en milieu urbain devaient repenser leur identité en fonction de leur situation urbaine. Quel que soit le modèle retenu, a-t-il dit, il devait être représentatif de tous les autochtones des villes, non seulement de certains groupes, et il devait prévoir une obligation de rendre des comptes.

> La situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement résulte d'un processus qui a été utilisé pendant des siècles afin de diviser pour mieux régner, et nous nous laissons avoir. Nous sommes la plus importante industrie du pays. Tous disent parler au nom d'un groupe, mais les autochtones vivant en milieu urbain répondent que c'est faux : qu'il n'y a personne là pour nous aider [...] Nous voulons et devons régler la question parce que, si nous ne le faisons pas, ce sera à notre détriment.

Les autres participants ont soutenu que leur identité était liée à leur terre natale. Leur identité culturelle en tant que premières nations est liée à leurs collectivités, comme l'identité des Métis est liée à leurs établissements. Leur solution, c'était que chaque groupe étende à la population autochtone urbaine sa compétence sur ces territoires. Cependant, cette solution n'a pas fait l'unanimité.

> Vous savez, tout cela c'est bien beau si vous vivez dans une collectivité, mais qu'en est-il des autochtones qui habitent la ville? Qui les représente? Vous parlez d'autonomie gouvernementale; d'accord, organisons-nous en ville. Nous ferons le nécessaire et notre communauté s'épanouira. J'y crois vraiment parce que nous le faisons déjà à Montréal. Mais qu'arrive-t-il si vous ne faites pas confiance à vos gouvernements là-bas dans votre collectivité?

La discussion s'est soldée par une impasse. Les participants ont convenu qu'il devait y avoir une façon de coordonner la prestation des services aux autochtones vivant en milieu urbain. Ils ont convenu qu'il y avait lieu d'établir des «centres de service», qui pourraient regrouper tous ces services. Cependant, ils n'ont pu s'entendre sur la structure politique qui s'imposerait pour administrer un «gouvernement urbain local» de ce type.

Tous n'étaient pas satisfaits du débat.

La directrice d'une association d'adolescents autochtones à Vancouver a affirmé que sa clientèle se composait essentiellement de personnes sans abri, qui s'adonnent à la prostitution, au proxénétisme, au trafic de drogues et à la toxicomanie. Dans la partie est du centre-ville de Vancouver, 60 % des bénéficiaires des services d'aide sociale sont d'origine autochtone, et 40 % de ceux-là sont des adolescents sans abri. Elle était frustrée de voir la table ronde s'attarder à des questions de compétence.

> Il est difficile pour moi de faire beaucoup d'efforts pour essayer de régler ce problème lorsque je vois des enfants de 14 et de 15 ans tous les jours mourir des suites du crime, d'une surdose ou du sida. Je me fous complètement des questions juridiques. Je veux seulement que ces enfants vivent.

## *L'éducation*

La Commission royale a demandé aux participants à la table ronde d'examiner les questions suivantes :

> Qui doit diriger les écoles? Doit-il y avoir des écoles séparées? La Commission étudie la structure urbaine qui s'impose; doit-il y avoir un établissement pour tous ou des établissements séparés?

Les participants ont affirmé que «l'éducation était le plus important dossier qu'avaient à régler les peuples autochtones». Ils ont informé la Commission royale que le système d'éducation, dans sa forme actuelle, ne répondait pas aux besoins des populations autochtones urbaines.

Les participants ont dit qu'ils s'attendaient que le système d'éducation fasse plus qu'enseigner à leurs enfants à lire et à écrire. Ce qui est enseigné aux enfants contribue directement à former les attitudes de la société à l'égard des peuples autochtones et influe sur le sentiment d'amour-propre des élèves autochtones.

> Il faut éduquer le public afin de changer les attitudes concernant les peuples autochtones. Les médias ne couvrent que les événements négatifs; ils se désintéressent des faits positifs. La population doit être sensibilisée aux peuples autochtones et à leurs préoccupations.
>
> Les attitudes des élèves non autochtones découragent certains élèves autochtones de reprendre leurs études.

Les délégués étaient d'avis que le matériel pédagogique était à l'origine du problème. Dans l'Ouest canadien, ce matériel est «très discriminatoire envers les peuples autochtones». Il ne tient pas compte de leur histoire ni de leurs perceptions, et n'explique pas les questions qui les intéressent aujourd'hui.

> Le système d'éducation ne reflète pas les valeurs ni les traditions des autochtones et ne traite pas des graves problèmes auxquels sont confrontées les collectivités autochtones. Des modèles d'enseignement désuets ne tenant pas compte des différences culturelles sont toujours utilisés.

Le matériel transmet donc une fausse image des peuples autochtones.

> L'école a une connotation négative pour bien des enfants autochtones. Il est très facile pour eux de décrocher.

Les participants ont affirmé que des tentatives visant à concevoir de meilleurs manuels, par exemple, avaient donné des résultats mitigés. Les ministères de l'Éducation de certaines provinces avaient étudié des propositions en ce sens. Cependant, les participants ont dit :

> Les provinces ont l'entière responsabilité de la politique d'éducation, mais les «consommateurs» des services d'éducation doivent être entendus. Certains ministères de l'Éducation provinciaux sont arrivés à la conclusion qu'il coûte moins cher d'acheter les manuels en vrac que de financer l'élaboration de matériel pédagogique local. En Alberta, une tentative d'inclure un volet consacré aux autochtones dans le programme d'histoire a été mise en veilleuse dans les années 70, par manque de fonds.

Les participants ont dit que des programmes fondés sur le territoire ou la réserve et élaborés par des autochtones avaient entraîné certaines modifications au matériel pédagogique dans les collectivités en question, mais que le matériel utilisé par les conseils scolaires urbains n'avait pas beaucoup changé.

Les participants ont aussi indiqué que l'existence de deux systèmes d'éducation – l'un fédéral, dans les réserves, et l'autre provincial, dans les régions urbaines – posait problème. Les normes et les cours sont parfois différents d'un système à l'autre.

> Les élèves indiens qui ont fréquenté les écoles fédérales n'ont pas été formés selon un programme d'études provincial approuvé. Pour régler ce problème, il y aurait lieu d'élaborer un plan d'éducation global pour les centres urbains.

Les participants ont suggéré que les autochtones des villes dirigent leurs propres écoles et, là où la population est suffisamment nombreuse, peut-être même leurs propres conseils scolaires. Des programmes d'éducation autochtones ont été élaborés spécifiquement à l'intention des populations autochtones dans les centres urbains. Toutefois, les participants ont dit que le programme d'études, la matière des cours et la méthode d'évaluation variaient d'un conseil scolaire à l'autre, d'une ville à l'autre et d'une province à l'autre.

> La qualité des programmes d'études autochtones tend à différer d'une collectivité à l'autre. A Edmonton, un certain nombre d'écoles offrent un programme communautaire aux élèves autochtones. En revanche, au Manitoba, il n'existe pas de programme global, l'histoire n'est pas une matière obligatoire et l'apprentissage est très fragmenté.

Selon les participants, les éducateurs et les administrateurs non autochtones trouvent souvent lacunaires les programmes d'éducation spéciaux destinés aux autochtones.

> Bien des écoles autochtones dans les régions urbaines sont mal vues, malgré les normes élevées de certains programmes.

Cependant, contrairement parfois aux autres programmes, ces programmes autochtones tiennent compte des droits particuliers des peuples autochtones, comme les droits issus des traités. Ainsi, les élèves participant aux programmes autochtones sont plus susceptibles d'être bien conseillés au sujet de l'aide ou des avantages auxquels ils pourraient être admissibles.

Malgré tout, selon les participants, ces programmes ou services sont souvent mal financés, ce qui empêche certains élèves de poursuivre leurs études.

> Il existe souvent une liste d'attente pour les services subventionnés. Les élèves jouissant de droits conférés par traité sont fréquemment incapables d'obtenir les services auxquels ils ont droit.

Un grand nombre des problèmes, de l'avis des participants, pourraient être réglés si les parents autochtones avaient voix au chapitre dans l'éducation de leurs enfants.

> Comme solution l'on pourrait prévoir un programme spécifique pour les autochtones, dans le système scolaire normal. Il pourrait y avoir un comité consultatif autochtone, qui orienterait le conseil scolaire quant aux questions culturelles autochtones. Les écoles auront besoin de fonds supplémentaires pour les élèves autochtones.

Des participants croyaient que des programmes de ce type pourraient être offerts dans les centres urbains, par les conseils scolaires dans tout le Canada. Les cours élaborés dans le cadre de ces programmes feraient partie du programme d'études général et ne seraient pas réservés aux élèves autochtones.

> Les études indiennes et métisses devraient faire partie du programme général des écoles secondaires et ne devraient pas être offertes seulement aux élèves autochtones.
>
> Les études autochtones sont facultatives dans bien des systèmes scolaires, mais elles devraient être obligatoires pour tout élève qui désire obtenir un diplôme d'études secondaires. En niant l'histoire autochtone, on nie le patrimoine d'élèves qui fréquentent les écoles canadiennes.

D'après certains participants métis, cette proposition était préférable à certaines autres, pour diverses raisons. Ainsi, tandis que les premières nations avaient le choix entre deux systèmes scolaires – fédéral ou provincial – les Métis étaient obligés de s'en tenir au système provincial et aux conseils scolaires municipaux.

> Il est particulièrement important pour les peuples métis que le système d'écoles publiques change, vu qu'ils continueront probablement d'en relever.

Les participants ont examiné diverses façons d'augmenter la représentation autochtone au sein des conseils scolaires. Un délégué de la Saskatchewan a fait remarquer que la présence d'une autochtone au conseil scolaire de Regina n'avait pas diminué le taux de décrochage élevé dans cette ville. Cependant, on a indiqué que cette personne avait eu une «incidence énorme» pendant sa première année. À Winnipeg, on songe à former un conseil scolaire autochtone chargé des quatorze écoles qui ont d'importants effectifs autochtones.

Les participants se sont demandé dans quelle mesure ces suggestions donneraient aux parents autochtones dans les centres urbains une emprise réelle sur l'éducation de leurs enfants. Ils ont noté que :

> [...] les fonds pour l'éducation dans les réserves proviennent du ministère des Affaires indiennes tandis que les fonds pour l'éducation dans les villes sont tirés des impôts fonciers. Les parents n'ont rien à dire quant à l'utilisation de ces fonds. Cela pose problème parce que l'enseignement secondaire et postsecondaire est offert surtout hors réserve.

On a fait remarquer que les participants s'étaient fondés sur l'hypothèse que l'éducation relèverait toujours de la compétence des provinces, plutôt que d'explorer la forme que prendrait le programme d'études si les autochtones en étaient chargés. Une participante métisse a dit qu'elle favorisait le contrôle indien, ajoutant toutefois que sa collectivité ne serait pas intéressée par un autre niveau d'écoles fédérales. Elle a dit que les élèves indiens et métis ne devaient pas être intégrés dans un même système scolaire.

> Il devrait y avoir un conseil scolaire indien à Regina, mais il ne devrait pas inclure les Métis; les Métis et les Indiens sont deux peuples différents.

La discussion a abouti à une impasse.

Les participants ont convenu que les parents autochtones doivent avoir la maîtrise de l'éducation de leurs enfants dans les centres urbains. Ils ont reconnu que le système d'éducation doit être contrôlé par les parents autochtones des villes et qu'il doit leur rendre bien davantage de comptes. De plus, le programme d'études doit faire plus de place aux autochtones, et les cours doivent être offerts à tous les élèves, et pas seulement aux autochtones.

Toutefois, les participants n'ont pu s'entendre sur les points suivants :

- La représentation autochtone au sein des conseils scolaires existants;
- La création de conseils consultatifs autochtones pour les conseils scolaires existants;
- La création de conseils scolaires autochtones;
- L'établissement de conseils scolaires séparés pour les Indiens, les Métis et les Inuit dans les régions urbaines;
- Les sphères de compétence fédérale, provinciale et autochtone.

Les participants ont recommandé ce qui suit :

> Que l'Association nationale des centres d'amitié, l'Assemblée des premières nations, le Ralliement national des Métis et le Conseil national des autochtones du Canada créent un groupe chargé d'examiner la possibilité d'établir un conseil autochtone qui étudierait les programmes d'éducation et d'accréditation autochtones sans empiéter sur les compétences du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ni sur celles des divers ordres de gouvernement, et sans porter préjudice au financement gouvernemental ni aux droits issus des traités. Cette démarche, qui nous permettra d'être maîtres de notre propre éducation, doit être entreprise sans sacrifier l'excellence scolaire.

Pour ce qui concerne l'éducation postsecondaire, les participants ont affirmé que les conditions d'admission aux universités devaient être contestées. Comme l'a affirmé un participant :

> Il est possible de présenter une thèse en micmac dans une des universités des Maritimes.

De plus, les participants étaient d'avis que les étudiants autochtones devaient avoir accès à plus de fonds sous forme de bourses et de subventions du secteur privé, et que les associations autochtones à l'échelle nationale devaient faire pression pour que plus de fonds soient consacrés à l'éducation postsecondaire.

### *Le logement*

Les participants ont parlé franchement du besoin urgent de logements convenables pour les autochtones vivant en milieu urbain.

> Il existe dans bien des villes un grand besoin de logements adaptés à la culture des autochtones.

Des logements urbains adaptés à la culture des autochtones sont des logements à loyer modique qui peuvent être la propriété d'autochtones et gérés par eux. Des visites d'anciens ou des programmes de counseling seraient possibles pour des

problèmes de comportement, d'alcool ou de drogue. Les baux pourraient prévoir l'exclusion des personnes qui font usage d'alcool ou de substances chimiques. Bref, pareils logements constitueraient une mini-communauté pour les populations autochtones urbaines recherchant un milieu sûr et adapté à leur culture, où élever leurs enfants.

> Ces logements devront être de qualité. Par exemple, lorsque nous créons un foyer pour les adolescents sans abri, nous ne devons pas tolérer l'alcoolisme ni toute autre forme de toxicomanie.

Ce genre de logement est de plus en plus recherché, et la demande dépasse de loin l'offre de logis disponibles. Les participants ont affirmé que la grande priorité restait de trouver suffisamment de logements acceptables, plaisants et salubres pour les populations autochtones urbaines, que ces logements soient adaptés à leur culture ou non.

> Nous avons besoin de logements pour nos hommes sans abri. Les autochtones des villes ont besoin d'installations, et particulièrement d'une habitation sûre.

Les participants ont aussi mentionné les priorités suivantes :

> Des logements à loyer modique et adaptés à la culture des autochtones sont essentiels pour les élèves autochtones, qui sont dispersés dans les villes. Des garderies sont une autre nécessité.

> Une mère autochtone est reconnaissante de ce que ses études soient payées, mais elle a aussi besoin d'un logement à prix abordable et de services de garde. Ce ne sont pas seulement les sans-abri qui ont besoin de logements. Bien des gens ont besoin de logements, mais ces logements doivent appartenir à des autochtones, employer un personnel autochtone et être dirigés par des autochtones.

Les participants ont aussi fait les suggestions suivantes :

- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) devrait financer des résidences d'étudiants que des autochtones dirigeraient et dont ils seraient propriétaires.
- Certains croyaient que des logements à louer avec option d'achat constituaient un possibilité importante.
- Dans certaines collectivités, l'achat d'hôtels comme logements à prix modique a montré que les gens peuvent faire collectivement ce qu'ils ne pourraient peut-être pas faire individuellement.
- On a affirmé que les coopératives d'habitation pouvaient constituer la solution aux problèmes de logement urbain et pourraient peut-être convenir aux étudiants.

### *Les personnes handicapées*

Les personnes handicapées ont des problèmes spéciaux. D'après les participants, la situation des autochtones handicapés est aggravée par les différences culturelles et les autres problèmes des populations autochtones urbaines.

> En Alberta, un groupe de travail a déterminé que les problèmes des personnes handicapées se situaient sur plusieurs plans : emploi, éducation, aide financière, questions personnelles, isolement culturel, transport, logement, accès aux services et manque d'information.

De plus, d'après les participants, les questions intéressant les autochtones handicapés ne sont pas considérées comme prioritaires. Ces personnes sont souvent obligées de s'installer en ville pour être traitées ou se rapprocher des services. Elles doivent alors faire face à des problèmes qui sont propres aux centres urbains.

Les autochtones handicapés vivant en milieu urbain constatent :

- Que les logements accessibles sont rares;
- Qu'il est difficile d'obtenir des soins adéquats à domicile;
- Que les transports sont difficiles;
- Que leurs rapports sociaux sont sévèrement restreints;
- Que les programmes d'éducation et de formation ne sont pas conçus en fonction des personnes handicapées ou de leurs besoins;
- Que les possibilités d'emploi sont rares.

Un participant a dit :

> Les autochtones doivent être plus sensibilisés aux besoins des personnes handicapées. Les autochtones handicapés sont marginalisés. Ils n'ont pas de représentants efficaces qui puissent faire pression pour leur obtenir des services susceptibles de répondre à leurs besoins. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de services pour les autochtones urbains handicapés.

Les autochtones handicapés vivant en milieu urbain sont aussi victimes de racisme, d'exploitation et de violence. Ce même participant a dit que les autochtones des villes doivent s'occuper des autochtones handicapés parce que personne d'autre ne le fera à leur place.

> Les personnes handicapées ont besoin de respect, et non de pitié. Un autochtone handicapé vivant en milieu urbain s'est fait trancher la gorge – le sort des autochtones handicapés n'intéresse personne.

Le participant a dit que les autochtones handicapés avaient besoin de se sentir aussi utiles et productifs que le reste de la population. Ils ont besoin de poursuivre leurs études, d'obtenir de la formation, de se recycler et de trouver un emploi.

> Les emplois sont rares en Saskatchewan. Bien des personnes handicapées n'ont qu'une sixième année. Les services sociaux ne leur permettent pas d'aller à l'école, et les transports sont difficiles. La solution ici consiste à rechercher des services d'aide à l'éducation.
>
> Les personnes handicapées ont besoin de recyclage. Ceux qui travaillent pour les programmes d'emploi, la Commission des accidents du travail et les organismes provinciaux devraient rechercher des personnes handicapées.

D'autres participants ont affirmé que les autochtones handicapés ont besoin de services qui tiennent compte des différences culturelles. Eux aussi ont connu le régime des pensionnats, le racisme et la pauvreté et, comme tous les autres autochtones, ils doivent composer avec de profondes blessures émotives et spirituelles.

> Les autochtones handicapés doivent s'installer en ville pour être traités. Là, ils constatent qu'ils doivent compter sur des services conçus selon des modèles non autochtones.
>
> L'approche holistique de la santé et du mieux-être est particulièrement importante pour les autochtones handicapés, dont un grand nombre doivent leur handicap à un accident lié à l'alcool, à la drogue ou à la violence.

Les participants ont dit que peu de gens connaissent les problèmes des autochtones handicapés parce qu'il n'existe pas beaucoup de renseignements à ce sujet. Un participant a fait observer que, si on recueillait des statistiques sur les autochtones handicapés, elles «confirmeraient le besoin de services». Les participants ont ajouté : «Les peuples autochtones doivent devenir plus conscients des besoins des autochtones handicapés urbains, autrement on continuera de ne pas en tenir compte.»

### *La justice*

Les participants ont fait le rapport entre la déculturation dans leurs collectivités et le grand nombre d'autochtones qui tombent sous la griffe du système judiciaire. Ils ont souligné la nécessité d'inculquer aux jeunes autochtones un sentiment de fierté et d'amour-propre afin d'empêcher l'incarcération d'une autre génération. À l'heure actuelle, de dire les participants :

> Les adolescents sont programmés pour aller en prison [...] Nous avons besoin de nos propres cercles de vie.

Les participants ont affirmé que les écoles secondaires comptant de nombreux élèves autochtones devaient embaucher des conseillers autochtones. De plus, les policiers, les avocats, les juges et les agents de libération conditionnelle devaient envisager des solutions de rechange et exercer leur pouvoir discrétionnaire avant même que

les adolescents autochtones ne soient engloutis par le système judiciaire. Ils ont dit que tous les efforts devaient être déployés pour empêcher, si possible, les adolescents autochtones de se retrouver devant les tribunaux.

Cependant, une fois que les adolescents autochtones sont pris en charge par l'appareil judiciaire, il faudrait envisager d'autres solutions que l'emprisonnement ou la détention. Les participants étaient d'avis que les policiers, les avocats et les juges devaient tenir compte du fait que, à l'heure actuelle, une solution de rechange à l'incarcération n'est utilisée que dans six pour cent des cas parce que le système judiciaire ne prévoit pas d'autres solutions que l'incarcération et la détention.

En général, selon les participants, on ne prend pas suffisamment en considération la situation des jeunes contrevenants autochtones ni leurs problèmes particuliers. Ils ont signalé que, à cause de l'absence d'installations récréatives, d'emplois et de programmes de counseling dans les communautés autochtones, les adolescents autochtones étaient plus susceptibles d'avoir des ennuis avec la justice.

Les participants ont aussi noté que les autochtones avaient une perception différente de la «loi» et de la «justice». Les sociétés autochtones croient à la guérison et au rétablissement de l'harmonie, tandis que :

> Le système judiciaire a tendance à punir et à incarcérer les gens plutôt qu'à les traiter. Il ne reconnaît pas que les symptômes ayant donné lieu à l'incarcération ont des racines plus profondes.

Cette prise de conscience semble absente du système judiciaire actuel, ont affirmé les participants. Les juges, les avocats et les policiers doivent être sensibilisés à la culture et aux valeurs autochtones. Cependant, lorsque le contrevenant est un jeune autochtone, les participants ont suggéré que :

> [...] les anciens prennent part au counseling, qui devrait avoir lieu en présence des parents ou des grands-parents. Comme les jeunes sont notre avenir et l'élément le plus important de la population autochtone, il convient de concevoir des programmes spéciaux à leur intention.

Des mesures de rechange et des séances de counseling doivent également être prévues pour les contrevenants adultes. Ces séances devraient inclure toute la famille, y compris le contrevenant, surtout lorsqu'il s'agit d'un cas de violence dans la famille ou d'exploitation sexuelle. Il doit aussi y avoir plus de foyers et de programmes de transition pour faciliter la réinsertion du contrevenant autochtone dans la collectivité.

> Le traitement doit être centré sur le contrevenant, afin de traiter le problème de façon holistique.

Les participants ont affirmé que le traitement des femmes autochtones par le système judiciaire posait toujours problème. Les prisons pour femmes autochtones les coupent souvent du counseling dont elles ont besoin de même que de l'appui

de leurs familles, enfants et amis. Un nouveau centre de ressourcement annoncé par le gouvernement fédéral, par exemple, «sera moins accessible qu'on ne le croyait au départ».

Certains participants ont dit que, même si le système judiciaire existant peut être modifié de façon à être davantage axé sur les besoins des autochtones, ces derniers veulent leur «propre système fondé sur leurs valeurs, leur éthique et leurs systèmes de justice traditionnels».

D'autres participants croyaient que toutes les provinces devraient tenir une enquête sur la façon dont les autochtones sont traités par leur système judiciaire, à l'instar de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de l'Alberta.

### *La formation*

Les participants ont dit des programmes d'alphabétisation, de rattrapage et de formation professionnelle destinés aux autochtones des centres urbains qu'ils étaient sous-financés, sous-dotés en personnel et qu'ils ne répondaient pas aux besoins. Ils ont mentionné les longues listes d'attente et la rareté des locaux comme preuves de l'urgence d'augmenter les programmes, les budgets et le personnel autochtone.

Le faible niveau d'instruction des autochtones devient un obstacle quand vient le temps de se trouver un emploi. Il condamne ceux qui vivent en milieu urbain à la pauvreté et à la dépendance à l'égard des programmes sociaux. Les participants ont vu dans l'alphabétisation, conjuguée à des programmes d'apprentissage des aptitudes à la vie quotidienne, un moyen d'encourager les autochtones à s'instruire davantage, à poursuivre des études supérieures et à se trouver un emploi.

Même s'il a été clairement démontré que des programmes d'alphabétisation et de formation étaient nécessaires, les participants ont dit constater un manque de soutien et de financement. D'autres ont constaté le besoin de programmes de recyclage pour les autochtones qui arrivent sur le marché du travail urbain. «Les autochtones constatent souvent que leurs compétences ne sont pas adaptées à la ville», a dit un délégué, citant l'exemple des opérateurs de machinerie lourde et des travailleurs forestiers.

> Les besoins particuliers comprennent l'apprentissage de la débrouillardise et l'alphabétisation. Les programmes devraient reposer sur des partenariats avec les établissements d'éducation existants et les chambres de commerce.
>
> Les taux d'alphabétisation constituent un autre obstacle à l'éducation.

Un des participants à la table ronde a dit que les autochtones n'avaient pas autant de chances que d'autres de décrocher un emploi de conseiller dans des organismes

de services sociaux pour autochtones. Un autochtone peut avoir suivi tous les cours requis pour effectuer ce travail, mais ne pas détenir de diplôme. Il se peut aussi qu'il fasse ce travail depuis des années. Des participants se sont dits d'avis que l'expérience devrait être prise en considération et que ceux qui en ont devraient pouvoir obtenir les emplois disponibles. Pourtant, il arrive souvent qu'on ne pense pas aux autochtones lorsque survient une vacance à un poste permanent ou qu'il y a une conférence à organiser. Voici le témoignage d'un des participants :

> Les autochtones devraient avoir des chances égales d'agir comme animateurs à des ateliers et à des conférences. Leur expérience et leurs connaissances devraient être reconnues au même titre que les compétences techniques en matière d'animation.

Un autre participant a déclaré : «Il est plus important que jamais que les programmes de formation destinés aux autochtones soient confiés à des autochtones travaillant pour un organisme de services autochtone, mais la reconnaissance professionnelle demeure un problème permanent.» Selon lui, il s'agit d'une question de contrôle.

> Vous embauchez des autochtones parce que vous voulez que les programmes soient sensibles aux besoins des autochtones et qu'ils y répondent. À cause de leur faible niveau d'instruction, beaucoup n'ont pas de diplôme, mais vous pouvez leur donner une formation. Le programme prend ainsi un caractère vraiment autochtone et cela en fait un bon programme. Mais en tant que gestionnaire de programme, vous vous demandez comment il vous sera possible d'obtenir du financement sans effectif détenant des diplômes ou certificats décernés par des établissements où l'enseignement n'est pas adapté aux besoins des autochtones. Impossible.

Selon lui, quand on embauche des diplômés non autochtones, le programme perd nécessairement de son caractère autochtone et s'apparente alors davantage aux programmes non autochtones habituels, ce qui le rend moins efficace pour la clientèle autochtone à laquelle il s'adresse. D'où la suggestion suivante :

> Certains excellents programmes ont été conçus par des agents de formation autochtones expérimentés, mais ils ne sont pas reconnus par les organismes de financement. En Alberta, le Nechi Institute a donné une formation à quelque 2 500 personnes sur une période de 18 ans, mais a eu des difficultés incroyables à obtenir son accréditation provinciale parce qu'on voulait maintenir le rôle des autochtones dans l'administration du programme. L'on pourrait envisager la création d'un consortium des établissements de formation autochtones.

Ce même participant a dit que les établissements de formation autochtones devraient pouvoir former des autochtones et leur permettre d'acquérir des compétences égales ou supérieures à celles prévues par les normes provinciales.

Beaucoup offrent déjà une telle formation. D'autres participants ont dit que l'exemple illustrait l'effet de l'ethnocentrisme sur les programmes de services sociaux : on en vient à penser que les programmes administrés par des non-autochtones sont automatiquement meilleurs ou plus légitimes que ceux qui le sont par des autochtones.

Cela illustre aussi les problèmes que pose le partage des compétences. «La difficulté d'obtenir du financement ou une certaine reconnaissance ne découle pas de problèmes relatifs aux compétences (attribuables aux chevauchements des compétences fédérales et provinciales); il y a simplement absence de compétence. Les deux parties s'opposent à l'exercice d'un contrôle autochtone qui ne serait pas assorti d'une responsabilité de financement. Les participants ont tous dit que le financement était un problème majeur dans tous les secteurs de prestation de services.

### *Les anciens*

Les participants ont dit des anciens qu'ils étaient une ressource sous-utilisée dans leur collectivité. Selon eux, l'influence des anciens, en tant que gardiens des connaissances et de la culture autochtones dans leur collectivité, s'est affaiblie au fil des ans. Ils ont dit que le rôle traditionnel des anciens était moins prépondérant dans la vie de la collectivité. Comme pour illustrer leurs propos, certains participants ont affirmé qu'on signalait un plus grand nombre de cas où des anciens avaient été maltraités, peut-être parce que le phénomène devenait plus connu.

Des participants ont rappelé un mémoire présenté à la Commission et portant sur les conditions de vie de la population autochtone de Winnipeg qui faisait état des douze principaux obstacles au développement social, politique et économique de la population autochtone de cette ville, notamment :

> La situation des femmes autochtones, le désoeuvrement des jeunes et des anciens, et l'absence de volonté de la part des chefs de bande et des conseils tribaux de faire participer des citadins aux discussions sur l'autonomie gouvernementale.

Les participants ont cependant dit que la renaissance assez récente de la culture et des valeurs traditionnelles, et la réaffirmation du droit des autochtones à l'autodétermination avaient rendu le rôle des anciens plus important et plus nécessaire. Les anciens sont donc maintenant considérés comme une «nouvelle» ressource.

> Dans certaines petites collectivités, les anciens apparaissent comme une ressource relativement nouvelle. Dans au moins une ville, ils siègent au comité de détermination de la peine pour des jeunes contrevenants.

Les participants ont décrit le rôle des anciens en des termes qui en faisaient plus que de simples bénévoles contribuant à la prestation d'un service public. Selon eux, ils

servent aussi de guides spirituels. Souvent cependant, leur statut au sein des collectivités autochtones n'est pas reconnu ou pris en considération par les pouvoirs ou organismes non autochtones. Un des participants a donné l'exemple suivant :

> Les anciens sont censés avoir les mêmes droits que les aumôniers, mais on les force à travailler à l'écart des autres conseillers. Les anciens devraient être intégrés à tout le processus carcéral, y compris les libérations conditionnelles.

Toutefois, d'après les participants, c'est dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement aux jeunes autochtones de leur culture et de leurs valeurs traditionnelles que les anciens jouent leur rôle le plus important. Là encore cependant, les anciens ne sont pas toujours respectés.

> Les anciens ne sont pas très souvent invités dans des écoles. Celles-ci appliquent des critères rigides pour décider qui devrait être autorisé à y prendre la parole.

Les participants se sont dits d'avis que les autochtones et les non-autochtones devraient reconnaître que, par le rôle qu'ils jouent dans la société urbaine autochtone, les anciens rendent des services importants, sinon inestimables à la collectivité. On les traite comme des travailleurs bénévoles auxquels on donne peu d'argent et encore moins de reconnaissance. Leurs contributions devraient être reconnues. «À tout le moins, a dit l'un des participants, ils devraient recevoir une juste rémunération pour leurs services.»

### *Recommandations*

L'atelier sur les services a donné lieu à de nombreuses recommandations, certaines controversées, d'autres moins chargées d'émotion. D'autres encore ont été formulées avec une conviction évidente qui incitait plus au consensus qu'à la discussion. Voici en gros ce que la Commission a entendu :

- En général, les services offerts en milieu urbain sont insuffisants et devraient être considérablement améliorés.
- Les populations urbaines autochtones doivent se charger elles-mêmes de la conception et de la prestation des services.
- Les autochtones ne doivent pas mettre en place des système qui renouvellent les obstacles et perpétuent leur propre oppression interne.
- Il faut déterminer qui seront les responsables de la prestation des services.
- Le gouvernement fédéral doit tenir compte des problèmes de santé mentale qui se posent dans les villes et leur chercher des solutions.

- Le bagage de connaissances et d'expériences d'une personne devrait être pris en considération et valorisé dans les décisions d'embauchage.
- Les autochtones doivent pouvoir établir leurs propres normes de service – et il doit être reconnu que ces normes seront presque toujours supérieures aux normes établies par des organisations non autochtones.
- On doit reconnaître la valeur des programmes d'enseignement adaptés aux besoins des populations urbaines autochtones et non pas les impératifs bureaucratiques d'établissements qui favorisent l'assimilation; le contenu autochtone de l'enseignement prodigué en histoire et en études canadiennes doit être partout étoffé.
- Des modèles ayant fait leurs preuves dans des localités rurales devraient être mis à l'essai dans des zones urbaines afin d'éviter de réinventer la roue.
- Les autochtones vivant en milieu urbain doivent pouvoir mieux communiquer avec les collectivités dont ils sont originaires afin de sensibiliser leurs dirigeants aux problèmes qui se posent dans les grandes villes et d'empêcher que certaines personnes soient complètement délaissées.
- Les programmes doivent être conçus en fonction des besoins de ceux auxquels ils s'adressent.
- Les établissements d'enseignement pour jeunes et pour adultes fréquentés par des autochtones doivent s'attaquer aux problèmes d'estime de soi.
- Il faut que soit réglée la question de la conservation des droits issus de traités, eu égard particulièrement à la réduction, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des services sociaux auxquels ont droit les Indiens ayant déménagé dans une autre province.
- Les besoins de services devraient augmenter dans les régions urbaines avec l'arrivée de nombreux autochtones en provenance des réserves. Chaque jour, de jeunes autochtones des villes quittent l'école : cette situation souligne le besoin d'un conseil national de la jeunesse autochtone ayant de profondes racines tant dans les centres urbains que dans les réserves.

## La santé et le bien-être

### *Généralités*

Les participants aux divers ateliers sur ce sujet ont résumé ainsi les principaux problèmes observés dans leurs centres urbains respectifs :

- Problèmes financiers;
- Faible estime de soi;
- Manque de services;

- Violence (générale et familiale);
- Alcoolisme et toxicomanies;
- Manque de services familiaux;
- Mauvais traitements dans les pensionnats et d'autres établissements publics;
- Violence sexuelle, affective et spirituelle;
- Partage des compétences;
- Manque de services de santé adaptés aux besoins culturels et manque d'accès à l'ensemble des services de santé.

Les participants s'entendaient pour dire que le soutien accordé aux autochtones était généralement insuffisant, que les valeurs culturelles et traditionnelles des familles autochtones étaient méconnues, que le leadership faisait défaut dans les collectivités urbaines et qu'il y avait manque de cohésion entre les Inuit, les Métis et les Indiens inscrits. Les observations des participants montrent qu'il y a une certaine unanimité entre eux non seulement sur les problèmes auxquels sont confrontés les autochtones vivant en milieu urbain, mais aussi à l'égard de la perception des besoins à combler en matière de santé et de bien-être.

En somme, les autochtones ne voient pas de rapport nécessaire entre, d'une part, la quantité de services qui leur sont offerts et la façon dont ils leur sont fournis et, d'autre part, la sécurité, la santé et le bien-être des leurs. Les participants ont constamment souligné la nécessité d'adapter les services aux besoins spirituels, émotifs et psychologiques des autochtones qui vivent en milieu urbain. Selon eux, il importe autant de satisfaire ces besoins que les besoins matériels si l'on veut favoriser la bonne santé et le bien-être de leurs collectivités. En fait, ils voyaient là une condition essentielle au bien-être futur de ces collectivités.

> Le grand nombre d'autochtones placés en établissement est un important sujet de préoccupation. Quand un membre d'une famille est placé dans un établissement, il y a rupture des liens parentaux. On n'apprend pas à devenir de bons parents entre les murs d'un établissement; ce genre de situation engendre des familles perturbées. Cela se produit en milieu urbain comme en milieu rural. Cela devient votre culture, vous vous y habituez.

Un participant a expliqué qu'il est arrivé, et qu'il continue d'arriver, que des collectivités autochtones soient perturbées à maintes reprises par diverses autorités extérieures. Ces perturbations ont nui à la transmission des compétences parentales de génération en génération. De nombreux parents autochtones estiment ne plus être capables d'inculquer à leurs enfants les valeurs et comportements propres à leur société et se sentent par conséquent mal équipés pour assurer le bien-être mental, spirituel et émotif de leurs enfants. Certains autochtones, a expliqué un délégué, ont grandi dans des familles perturbées et ils sont en train de produire eux-mêmes des familles perturbées.

Comme l'a expliqué un participant, il ne s'agit pas là d'un problème propre aux familles et collectivités autochtones. C'est un problème canadien. Les enfants des familles et collectivités autochtones perturbées grandissent en milieu institutionnel, au gré du système d'aide à l'enfance, du système judiciaire et des services sociaux. Ils migrent vers les centres urbains. Ils sont un problème canadien.

> On constate un manque d'identité. Beaucoup d'enfants autochtones sont arrachés à leur famille et donnés en adoption; ils perdent ainsi contact avec leur identité. À mesure qu'ils vieillissent et que leurs caractéristiques autochtones se manifestent, leur société d'adoption les évite.
>
> Beaucoup d'enfants autochtones se retrouvent sans aucun système de valeurs parce que les valeurs autochtones ne leur ont pas été transmises et que personne ne leur apprend les valeurs de la société dominante. On constate aussi un manque de connaissance des caractéristiques culturelles des autochtones chez les fonctionnaires et les responsables de l'aide à l'enfance.

Des participants ont donné des exemples d'hommes «qui vont en prison par choix. L'un d'eux y est allé pour se faire soigner une dent et un autre y est retourné pour jouer à la balle, puisque c'est tout ce qu'il savait faire et qu'il en tirait satisfaction.» Une femme a parlé d'enfants qui restent sous la tutelle des services d'aide à l'enfance parce qu'ils ont besoin d'appareils orthopédiques.

Les délégués ont décrit des problèmes qui ont de profondes racines dans leurs familles, leurs cultures et leurs collectivités. Ils ont peint la violence sous toutes ses formes. Ils ont parlé de mauvais traitements infligés aux enfants et d'agressions sexuelles. Ils ont parlé de perte d'identité personnelle et culturelle, de dévalorisation, de chômage, de dépendance envers les institutions sociales, de manque d'assurance, d'errance, de toxicomanies, de suicide et du sida.

### *La prostitution*

Les participants ont dit voir dans la prostitution un problème d'exploitation de jeunes autochtones des deux sexes financièrement démunis ainsi qu'un problème de dégradation culturelle. Ils estiment qu'il faudrait donner plus de mordant aux lois pour punir les personnes – souteneurs notamment – qui exploitent de jeunes autochtones. Ils ont dit aussi considérer qu'il faudrait faire davantage en vue d'offrir d'autres choix économiques et des services de counseling aux jeunes autochtones pris dans l'engrenage de la prostitution pour augmenter leur estime de soi et les aider à se faire d'eux-mêmes une image positive.

Ils ont dit aussi qu'il fallait leur offrir d'autres choix. Les solutions à long terme doivent être fondées sur la création d'emplois et l'amélioration des compétences professionnelles. Les solutions à court terme comprennent la désintoxication, la prévention des maladies par le remplacement des seringues et la création d'endroits

sûrs pour répondre aux besoins des jeunes prostitués. Les fournisseurs de services devraient se rendre eux-mêmes auprès de ces gens; on a mentionné comme solution possible l'utilisation de fourgonnettes aménagées à cette fin. Il importe également de mettre en place un réseau de ressources dans la collectivité, sans quoi le jeune retournera inévitablement dans la rue.

Un autre participant a dit que de nombreuses prostituées avaient été agressées sexuellement pendant leur enfance et qu'une bonne partie d'entre elles l'avaient été du temps où elles vivaient dans des familles ou des centres d'accueil. Les enfants autochtones doivent être protégés lorsqu'ils sont dans la rue, mais il faut aussi éviter qu'ils aillent chercher dans la rue ce qui devrait leur être fourni à la maison.

> Pour les prostituées, les souteneurs sont un peu le prolongement de leur famille dans la rue. Les jeunes filles commencent à les idolâtrer car ils leur procurent un semblant de sécurité et de protection. Les choses paraissent ordonnées dans ce milieu, parce que les souteneurs ont chacun leur territoire et qu'ils se réglementent mutuellement.

Il faut rejoindre les jeunes avant qu'ils se tournent vers la prostitution en leur offrant des services adaptés à leur culture, qui leur ouvrent d'autres perspectives. Les participants ont constaté que de nombreux jeunes autochtones se tournent vers la prostitution pour des raisons financières. En créant plus d'emplois et en leur offrant des possibilités de formation professionnelle, on réduirait le nombre d'adolescents qui optent pour cette solution.

> Les femmes qui tiennent à leur autonomie préfèrent se prostituer plutôt que de toucher des prestations d'aide sociale. L'aide sociale est pour elles synonyme de dépendance. Il y a différentes formes de prostitution allant des plus protégées, comme les services d'escorte, au plus hasardeuses, comme la prostitution de rue.

### *La violence*

Une travailleuse d'un centre d'amitié a dit que la violence surgit le plus souvent dans les situations où il y a abus d'alcool. Elle a signalé le manque de systèmes de soutien dans les collectivités, où les tribunaux et la GRC ne sont d'aucun secours. En fait, a-t-elle dit, les femmes violentées sont considérées comme ayant tort ou responsables de ce qui leur arrive. Les femmes qui s'unissent pour s'opposer à la violence sont considérées comme des féministes ou des radicales.

Le problème de la violence n'est pas très bien compris dans les collectivités autochtones. Les participants ont admis que la violence – violence familiale, agressions sexuelles, voies de fait sur les femmes et les enfants – était endémique dans les collectivités autochtones. On ne s'entend pas sur les raisons d'une telle situation. Les solutions suggérées étaient plutôt timides. Au lieu d'aller au coeur

du problème de la violence, les participants ne sont parvenus qu'à s'entendre sur la façon de venir en aide aux victimes et d'essayer de traiter leurs assaillants.

Les participants ont parlé de créer plus de refuges pour les femmes battues et de fournir des services de counseling aux enfants maltraités et aux hommes violents. Mais ils ont dit de la violence qu'elle faisait partie des moeurs, que c'était un moyen de laisser sortir sa frustration et que c'était aussi un signal de détresse. Ils ont aussi parlé du mutisme qu'on leur a imposé pendant des années :

> Après que j'eus prononcé un discours sur la violence et l'exploitation familiale, une religieuse s'est levée et m'a prise à parti pour l'avoir attristée, affirmant que ces choses n'étaient jamais arrivées. L'Église a peur de parler.

> L'exploitation sexuelle et les mauvais traitements infligés aux enfants et aux anciens sont chose courante, mais on n'en parle pas. Les collectivités refusent d'admettre qu'il y a un problème, même lorsqu'on réunit des renseignements qui en font état. Une chose dont on ne parle jamais, c'est l'exploitation sexuelle des enfants; il est tabou d'en parler. Dans la plupart des collectivités, on impose la règle du silence.

Aujourd'hui, on connaît mieux la violence sous toutes ses formes, à mesure que les gens en prennent conscience. On encourage les gens à parler de la violence. Toutefois, les délégués ont admis que de nombreuses personnes reçoivent des messages contradictoires : d'une part, on leur dit de déclarer les actes de violence; d'autre part, ils craignent le traumatisme que cela infligerait à leur vie et à leurs relations familiales.

> Les enfants savent que l'exploitation n'est pas bien, mais ils craignent de désunir leur famille s'ils en parlent. Ils se blâment eux-mêmes, ils se sentent coupables. Les enfants n'en parlent pas, ne savent pas comment en parler. Cela dépend de la façon dont on apprend aux enfants à parler à l'école.

Les participants se sont dits inquiets de la violence, non seulement comme problème chez les adultes, mais aussi chez les enfants qui apprennent ainsi à réagir aux problèmes par des actes de violence. La violence est un comportement acquis, selon un participant. Les adultes et les enfants autochtones doivent apprendre comment faire face à la colère de façon positive.

> J'avais une famille violente – une maman violente, un papa violent et des frères violents. J'ai appris la violence. En grandissant, je suis devenu exactement comme eux.

La pauvreté, le chômage et le désespoir contribuent à la violence, mais celle-ci s'enracine dans la peur, de l'avis des délégués. La peur fonde la violence. La peur

la perpétue. La peur empêche les gens d'intervenir pour rompre le cycle de la violence. Les participants ont affirmé, par exemple, que les femmes retirent les plaintes contre leurs agresseurs à la dernière minute car elles ont peur de ne pas être crues ou de subir des conséquences néfastes.

Les délégués ont affirmé plus particulièrement qu'il faut s'efforcer davantage d'informer les gens au sujet de la violence et de ses conséquences. À leur avis, l'on doit faire savoir qu'il existe des services d'appui pour les victimes d'exploitation et de violence, tels que le counseling, des refuges et – au besoin – des poursuites devant les tribunaux. Mais ils ont aussi dit que les victimes doivent comprendre qu'il leur faut cesser d'être des «victimes» et prendre leur propre vie en main.

On a dénoncé le manque d'installations pour les victimes d'exploitation dans les collectivités autochtones. «À titre de Métis, je ne saurais où aller», d'affirmer une personne. Une autre a souligné l'absence d'installations pour les Métis, notant que la culture métisse est différente de celle des premières nations.

Les participants ont fait remarquer que les autochtones ont besoin de plus de renseignements sur la façon d'échapper à des situations d'exploitation. Cela devrait comprendre des rencontres avec des survivants de l'exploitation. Comme l'a affirmé une femme :

> À titre de femme exploitée, vous vous trouvez impuissante. Les hommes doivent accepter la responsabilité et admettre qu'ils ont un problème, et l'on ne doit pas oublier que les hommes qui sont en rééducation le sont en raison de la peine imposée par les tribunaux et non parce qu'ils le veulent bien.

Les délégués ont aussi recommandé la mise en place d'une ligne d'urgence accessible 24 heures sur 24 dans les centres d'amitié. Il faut aussi offrir les services de conseillers compétents pour aider les gens à reprendre leur vie en main et à se remettre du traumatisme de la violence.

### *La santé mentale*

Les participants ont établi un rapport entre la stabilité émotive et l'absence de problèmes de comportement individuels, d'une part, et une collectivité qui jouit de fortes valeurs culturelles et traditionnelles, d'autre part.

> La santé mentale n'a rien à voir avec la folie. Des gens qui sont en possession de leur culture n'ont pas de problème de santé mentale.

Conformément à cette observation, de nombreux participants ont associé le niveau général de bien-être chez les autochtones et au sein de leur collectivité avec le bouleversement et l'effritement culturel qu'ont connus ces collectivités. Par contre,

l'instabilité émotive d'une personne a été considérée comme un signe de faible estime de soi, de mauvaise image de soi et d'un sentiment d'identité autochtone faible ou inexistant.

Les participants ont invoqué plusieurs raisons pour cette situation : une longue histoire de tentatives, par les Églises et les gouvernements non autochtones, d'assimilation des peuples autochtones et la volonté d'éliminer les langues autochtones, de détruire les religions autochtones, d'écarter les institutions sociales et politiques des autochtones et d'effacer tout vestige de culture et de valeurs traditionnelles autochtones de la conscience de chaque individu.

Les participants ont fait état des multiples intrusions des pouvoirs extérieurs au sein de leur société pour enlever les enfants et les placer en établissement afin de les assimiler. On a surtout pointé du doigt les pensionnats administrés par les Églises. Les participants ont parlé de décennies d'assimilation et de l'effet de ces enlèvements d'enfants autochtones sur leur famille, leur collectivité et leur société. Ils ont décrit les produits du système des pensionnats comme des personnes «meurtries» – des personnes qui ont subi des torts culturels, spirituels et émotifs. Aujourd'hui, les autochtones doivent porter ce fardeau et composer avec le mal qu'on leur a infligé.

> Il faudra encore beaucoup de temps avant que les élèves des pensionnats ne soient plus en âge de procréer. En Colombie-Britannique, les derniers pensionnats n'ont fermé qu'il y a 10 ans. Les enfants d'aujourd'hui sont élevés par des parents qui ont une longue expérience des pensionnats. Il faudra encore deux générations avant que l'expérience des pensionnats ne commence à s'estomper.

Les pensionnats n'étaient pas les seules intrusions dans les collectivités autochtones. Des travailleurs sociaux non autochtones ont enlevé des milliers d'enfants à leur famille et leur culture pour les confier à l'aide à l'enfance. Le système judiciaire joue aujourd'hui essentiellement le même rôle, et à une échelle analogue. Le placement en établissement de plusieurs générations d'autochtones, qui entrave l'aptitude de la culture et de la collectivité à fonctionner ou à survivre, a été pointé du doigt par les participants comme la cause prédominante de nombreux problèmes sociaux que connaissent aujourd'hui les collectivités autochtones.

Ce n'est que récemment, de l'avis d'un participant, que les autochtones ont pu commencer à faire face aux problèmes de placement en établissement et au « syndrome des pensionnats ». Toutefois, à son avis, les tentatives de la collectivité autochtone en vue de se ressourcer se heurtent au refus apparent des spécialistes non autochtones et des gouvernements de reconnaître la nature et l'ampleur du problème. Il a parlé de l'apparition du «syndrome du pensionnat» et de l'absence de services pour y faire face.

> Que faire lorsque nous avons besoin d'un psychiatre, d'un psychologue ou d'un guérisseur pour travailler avec quelqu'un? Aucune personne de notre collectivité n'appartient à ces professions.

Les participants ont affirmé que les programmes de counseling des centres urbains sont mal adaptés à la culture autochtone. Ces programmes et des modèles analogues sont peut-être capables de traiter les problèmes de la société non autochtone, mais ils manquent de pertinence lorsqu'il s'agit de traiter les problèmes des autochtones. Un participant a signalé que :

> [...] les psychologues ne peuvent traiter nos problèmes, ils ne peuvent percevoir notre culture comme il se doit. Ils nous voient d'un point de vue européen, du point de vue d'un Blanc.

Outre les problèmes sous-jacents causés par le bouleversement culturel, les autochtones doivent aussi composer avec le déracinement culturel. Ils migrent vers les villes pour de nombreuses raisons, où ils doivent faire face à des pressions et à des problèmes aussi nouveaux que méconnus. Une personne a décrit son angoisse de cette façon :

> Plus Winnipeg grandit et plus le sentiment d'isolement augmente chez les autochtones, moins ils se tiennent ensemble. Il est très difficile dans les zones urbaines de trouver quoi que ce soit qui évoque la culture autochtone. Dans les zones rurales, les autochtones sont en contact plus étroit les uns avec les autres.

D'autres quittent leur milieu rural, par choix ou par nécessité, pour constater, lorsqu'ils arrivent dans les centres urbains, qu'il ne leur y est offert aucun service ou traitement adapté à leurs valeurs culturelles.

> Certaines personnes souffrant de troubles mentaux doivent quitter les réserves parce qu'elles en sont expulsées. On les en chasse pour se débarrasser du problème. Comme ces personnes ont besoin d'une attention constante et que leur collectivité ne peut s'en occuper, elles aboutissent dans des hôpitaux où travaillent très peu de médecins et d'infirmières autochtones.

À cause de problèmes de partage des compétences, les autochtones se voient refuser l'accès à des sources de financement qui leur permettraient de mettre sur pied et d'administrer leurs propres programmes à l'intention des personnes souffrant de troubles mentaux.

> La santé mentale étant du ressort des provinces, les collectivités autochtones n'ont pas accès à des fonds fédéraux. Il n'existe aucun organisme autochtone qui s'occupe de santé mentale.

Un autre participant a dit que certains programmes offrant des traitements d'urgence en counseling pour les autochtones dans des centres urbains sont administrés par des bénévoles et ne sont donc pas toujours disponibles.

> Certains centres sont ouverts de 9 h à 17 h mais pas la fin de semaine, ce qui vous oblige à planifier le moment de votre dépression nerveuse!

Étant donné l'ampleur du problème et le besoin criant de services pertinents, les participants ont conclu à la nécessité d'un effort national pour fournir des services de soins de santé mentale aux autochtones. Ils ont insisté sur l'importance d'une démarche globale à cause de la nature et de l'étendue du problème dans leurs collectivités.

> Ce ne doit pas être un effort circonstanciel. La santé mentale est quelque chose d'important, mais des questions comme celles du bien-être et de l'éducation des enfants le sont aussi. À moins de considérer toutes ces questions globalement, avec la cellule familiale comme point de mire, vous n'obtiendrez que des solutions partielles et provisoires.

Il existe des modèles valables dont le gouvernement pourrait s'inspirer, a dit un participant qui, lors d'un séjour en Australie, avait vu à l'oeuvre un programme qui fonctionnait bien.

> Il s'agissait d'un programme de counselling s'adressant à toute la famille et non pas seulement à la personne dans le besoin. La famille vivait avec douze autres familles sur une superficie de 60 acres. Les résultats étaient bons parce que la famille complète était traitée. Il faudrait davantage de programmes de ce genre.

Des participants ont toutefois fait remarquer qu'il existait dans certaines collectivités autochtones ce qu'on appelle des «cercles de vie». Ce concept doit être élargi et étendu. D'autres modèles pourraient être proposés si le gouvernement faisait les efforts nécessaires. De l'avis de la plupart des participants, le problème se résume à ceci :

> Il est temps d'établir, en matière de santé mentale, une politique adaptée aux besoins des autochtones; un groupe national a défini une vingtaine de principes à cet égard. Il s'agit de recommandations visant l'établissement d'un cadre pour les programmes. Les modalités des programmes s'adressant aux Métis et aux Indiens peuvent être négociées avec les deux ordres de gouvernement. Les autochtones qui oeuvrent actuellement dans le domaine de la santé mentale dans le cadre de programmes s'adressant aux Indiens et aux Métis doivent faire partie de tout groupe constitué par le gouvernement pour élaborer des politiques à cet égard.

## *Le VIH et le sida*

Les participants ont accordé beaucoup d'attention au VIH et au sida, sachant que ce sont là des questions importantes et délicates qui influent profondément sur les

attitudes des autochtones vivant en milieu urbain. Comme l'a dit un des participants, ce sont des sujets dont les gens ne veulent pas parler.

> Il arrive souvent qu'on n'entende parler du sida que lorsque quelqu'un est éprouvé par le décès d'un proche.

Les participants ont attribué la situation à la crainte et à l'ignorance de cette maladie, de même qu'à la tendance générale à en faire un sujet tabou. D'après les participants, qui reconnaissent ne pas faire suffisamment eux-mêmes :

> On ferme les yeux sur bien des aspects du sida. Le Québec n'a aucun programme de prévention pour les autochtones, quoique le centre d'amitié de Montréal ait commencé à distribuer des préservatifs et à former du personnel. Vancouver est en train d'élargir son programme.

> Il est difficile en Alberta de faire passer le message sur le sida; il y a eu un cas, par exemple, où seulement trois personnes ont assisté à une séance d'information interne sur le sida à l'intention du personnel et des membres du conseil. La question du sida devrait figurer à l'ordre du jour des rencontres consultatives provinciales mensuelles.

Les participants ont aussi reproché aux gouvernements de n'avoir pas fait circuler d'information sur le VIH et le sida dans les collectivités autochtones.

> L'épidémie de sida a fait naître une si grande crainte que de nombreuses personnes ont été incapables de discuter du besoin de mesures de prévention et de traitement de cette maladie. Sous l'effet combiné de l'ignorance des gens, de leur isolement et du manque d'investissements sérieux de la part des gouvernements, l'épidémie pourrait prendre les proportions d'un désastre pour les populations autochtones. Un participant a fait remarquer que 73 % des personnes qui se prévalent du service d'échange de seringues à Winnipeg, et 63 % de celles qui le font à Calgary, sont d'origine autochtone. Les travailleurs de rue sont exaspérés de voir qu'on n'a pas accordé une plus grande priorité à cette question. De nombreuses personnes ont adopté des habitudes nuisibles à leur santé et l'on croit à tort que les autochtones sont immunisés contre le sida.

Des participants ont dit ne pas savoir au juste comment percer le mutisme qu'on observe dans les collectivités autochtones à ce sujet. Très souvent, ils demandent aux anciens de les conseiller ou de les guider à cet égard. Toutefois, comme l'a fait remarquer un délégué, il arrive souvent que des anciens deviennent mal à l'aise quand vient le temps d'aborder des questions d'ordre sexuel. Les participants ont expliqué qu'il leur fallait alors inventer des euphémismes pour pouvoir en parler avec eux.

Concernant le sida, les participants ont aussi déploré le manque de programmes adaptés aux valeurs culturelles autochtones et l'absence de programmes de traitement

et d'établissements spécialement conçus pour les autochtones atteints de cette maladie. D'après un participant :

> On devrait faire appel aux programmes existants pour les sidatiques, mais en y incluant un volet autochtone.

Cette personne était cependant une des rares à penser ainsi. La plupart des participants s'entendaient pour dire que des autochtones devraient administrer les programmes de cette nature destinés à une clientèle autochtone, ce qui comprend les programmes d'information, les programmes de traitement, et la mise sur pied et l'administration d'établissements pour sidatiques autochtones.

> Les autochtones atteints du sida qui vivent en milieu urbain ont besoin de leur propre centre de traitement. Ils ne devraient pas avoir à fréquenter les établissements de la majorité pour obtenir les services spécialisés dont ils ont besoin.
>
> La promotion de la santé doit aussi inclure un volet d'information sur le sida. Les établissements pour sidatiques autochtones doivent être administrés par des autochtones.
>
> En ce qui concerne l'information sur le sida, il faut pouvoir compter sur les centres d'amitié. C'est là que se rendent en premier les Indiens qui quittent leur réserve. Ces centres ont besoin de fonds et de ressources; les programmes expérimentaux ne devraient pas être un fardeau pour eux. Les dirigeants élus devraient s'intéresser au problème du sida et être en mesure d'émettre des directives rigoureuses auxquelles les centres devraient se conformer. L'Association nationale des centres d'amitié devrait définir les orientations à suivre.

Des participants ont fait remarquer que la Direction générale des services médicaux du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social avait mis sur pied un programme d'information sur le sida destiné aux autochtones, mais que ce programme ne s'adressait qu'aux Indiens vivant dans des réserves. Ils ont dit que ce programme devrait être élargi pour inclure également les autochtones vivant en milieu urbain, et que des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux devraient rencontrer les dirigeants autochtones afin d'établir une politique nationale sur le sida à l'égard des autochtones.

### *Les jeunes*

Les participants ont dit des services destinés aux jeunes qu'ils étaient «trop peu nombreux» et «trop rigides», et qu'ils avaient «tendance à intimider» ceux-là même auxquels ils sont censés s'adresser, c'est-à-dire les jeunes autochtones. Les programmes en place, là où il y en a, ont souvent un succès limité. Des participants ont dit que la situation finissait par devenir «frustrante».

Ils ont dit que les problèmes des jeunes autochtones vivant en milieu urbain étaient énormes. Des participants ont affirmé qu'un pourcentage élevé des personnes qui se prévalent des programmes d'échange de seringues dans des villes comme Edmonton et Vancouver sont de jeunes autochtones. Ils ont ajouté que bon nombre des jeunes autochtones qui vivent dans les villes sont sans abri, vivant dans les rue au jour le jour, et que ces jeunes sont souvent impliqués dans la prostitution, la drogue et la violence. Des participants ont parlé de «survie» plutôt que de «vie» dans les rues.

> Je vis dans la rue. Je ne sais pas comment fonctionne l'organisme gouvernemental. Nous volons pour survivre. J'ai maintenant un emploi à temps partiel, mais je veux améliorer ma vie. Ce n'est pas facile là-bas. Ce que nous faisons, nous le faisons pour survivre dans la rue. Et nous apprenons encore plus de mauvaises choses dans les prisons.

Des participants ont dit que beaucoup de jeunes autochtones sont confrontés aux mêmes situations que leurs aînés : confusion culturelle, impression de perdre leur identité, chômage élevé, violence, racisme, alcoolisme et toxicomanie. Ils ont ajouté qu'il y avait parmi eux plus d'adolescentes enceintes et plus de personnes atteintes de maladies transmissibles sexuellement, du VIH et du sida que dans les autres groupes de Canadiens. Ils ont fait remarquer aussi que beaucoup de jeunes finissent par aller vivre dans les rues des centres urbains «parce qu'ils sont victimes de mauvais traitements à la maison». Un participant a dit que des jeunes «âgés de 14 ans seulement» avaient été trouvés morts une seringue dans le bras.

Comme leurs aînés, les jeunes autochtones vivant en milieu urbain ont accès à peu de programmes susceptibles de les aider ou de répondre à leurs besoins. Un animateur d'atelier a dit estimer que les personnes vivant dans la rue «ont besoin d'un programme d'échange de seringues, d'instructions sur la façon d'utiliser un condom et d'éducation sexuelle en général» et qu'il fallait surtout essayer de rejoindre les jeunes autochtones vivant dans la rue. Certains participants ont cependant exprimé leur désaccord en ces termes :

> Nous devons leur parler de croissance et de développement, plutôt que de sexualité. Enseignez-leur comment devenir des hommes et des femmes, où qu'ils soient, car souvent, quand ils déménagent en ville, les gens ne savent plus qui ils sont.

Des participants ont reconnu le besoin de prévoir pour les jeunes des services d'urgence destinés à améliorer leurs conditions de vie, ainsi que des mesures préventives axées davantage sur l'équilibre physique et mental de l'individu. Les participants ont donné les exemples suivants de facteurs de prévention :

> [...] l'éducation, les sports, l'hygiène, l'information sur le sida, l'éducation sexuelle et les loisirs. Le chômage constitue un énorme problème; la solu-

> tion est d'aider les jeunes à poursuivre leurs études, à terminer leur secondaire et à acquérir la formation professionnelle dont ils ont besoin pour entreprendre une carrière fructueuse. On doit élever les jeunes de manière à ce qu'ils se sentent à l'aise avec leur identité autochtone et à ce qu'ils nourrissent en grandissant un sentiment de fierté et d'estime personnelle, et le désir d'exceller. Il faut que les organisations non autochtones se fassent un devoir d'engager plus d'autochtones[...]

D'autres participants ont dit que les jeunes autochtones avaient besoin d'une aide immédiate sous forme de services qui, le plus souvent, n'existent pas dans les centres urbains.

> Beaucoup des jeunes de la rue se font prendre dans l'engrenage de la prostitution et ils n'ont accès à aucun service lorsqu'ils sont prêts à quitter la rue.

On a constaté la même absence de programmes pour les jeunes qui essaient d'arrêter de consommer de la drogue ou de l'alcool, ou qui essaient simplement d'améliorer leur instruction ou leur formation dans l'espoir de se trouver un emploi. Les participants ont dit craindre qu'on réduise le financement des rares services offerts aux jeunes autochtones vivant en milieu urbain, et ils ont attribué ce manque de financement et de services à l'existence d'une zone grise dans les compétences fédérales, provinciales et municipales.

> De nombreux jeunes de la rue ignorent tout de leur culture et de leurs traditions. À Regina, beaucoup n'ont accès à aucun programme à cause des vides qui existent entre les sphères de compétence d'Ottawa et des provinces, et de l'énorme affluence d'autochtones ayant quitté leurs réserves.

Les participants ont continuellement donné comme principale raison de la consommation de drogues et d'alcool par les jeunes, et de leurs activités criminelles, l'absence de programmes et d'installations de loisirs. Là où il existait des activités récréatives, elles étaient destinées aux personnes plus âgées qui, elles, avaient les moyens de payer leurs propres divertissements. On considère que les centres d'amitié sont les endroits où il y a le plus de loisirs collectifs, mais on constate que leurs efforts pour offrir des activités récréatives sont sérieusement entravés parce que :

> Malheureusement, nos programmes d'activités sportives ne nous rapportent pas beaucoup de revenus.

Or, quand les jeunes n'ont ni emploi ni loisirs, ils ont davantage tendance à consommer des stupéfiants pour tromper leur ennui et leur état dépressif. Des participants se sont demandé pourquoi on ne manquait jamais de ressources pour garder des jeunes autochtones en prison et qu'on en manquait tant quand il s'agissait de leur offrir des activités récréatives et sportives pour éviter qu'ils s'y retrouvent

un jour. Outre la question des ressources, beaucoup de participants se sont dits d'avis que les adultes devraient faire davantage leur part quand il s'agit de donner gratuitement de leur temps et de mettre à contribution leurs connaissances, leur expérience et leurs ressources pour accroître l'intérêt et les aptitudes des jeunes pour le sport. On a dit des activités sportives et récréatives qu'elles jouent un rôle essentiel dans la valorisation des jeunes et l'adoption par eux de bonnes habitudes de vie.

Les participants se sont dits d'avis qu'il devrait exister davantage de programmes de rééducation à long terme pour les jeunes autochtones («pas des haltes-accueil ou des centres de désintoxication») conçus et administrés par des autochtones, y compris des jeunes autochtones. Il doit y avoir davantage de foyers collectifs administrés par des autochtones et il faut accroître l'enseignement culturel dispensé dans les écoles.

Des participants ont ajouté qu'il faudrait intensifier la formation professionnelle et s'appliquer davantage à atteindre les objectifs d'équité en matière d'emploi.

### *Les enfants*

En ce qui concerne les enfants autochtones, les participants ont constaté l'existence de plusieurs problèmes. Ils ont dit qu'il n'y avait pas suffisamment de garderies convenables – et encore moins de garderies spécialement adaptées à la réalité culturelle des enfants autochtones. Selon eux, même en bas âge, les enfants autochtones vivant en milieu urbain se sentent dévalorisés à cause des images négatives que leur projettent le système d'éducation et les médias. Les enfants sont confus à l'égard de leur identité culturelle. L'aide à l'enfance est insensible à leurs besoins. Les participants ont dit des problèmes observés dans le cas des enfants autochtones vivant en milieu urbain qu'ils sont «colossaux».

Selon eux, les enfants autochtones sont profondément et défavorablement marqués par la détérioration des conditions sociales dans leurs collectivités. Certains participants ont fait état du nombre croissant d'autochtones qui doivent s'en remettre aux banques d'alimentation et de nombreux cas d'enfants qui sont arrivés à l'école affamés et pauvrement vêtus. Ils ont dénoncé le manque de déjeuners subventionnés dans les écoles urbaines. L'un d'eux a dit que sa province «subventionne les boissons alcoolisées dans les localités nordiques, mais pas le lait».

Des participants ont dit avoir constaté un lien entre la détérioration des conditions sociales et culturelles dans les familles et les collectivités autochtones et le fait que des enfants autochtones en bas âge se sentent déjà dévalorisés. Ils ont cependant réservé le gros de leurs critiques pour le système d'éducation et le régime d'aide à l'enfance.

Selon eux, ces institutions s'insinuent dans la vie des parents autochtones et ceux-ci sont souvent jugés inaptes simplement parce qu'ils sont autochtones. Ils ont dit que ces institutions ne tenaient pas compte de leur situation à eux et qu'elles ne répondaient pas à leurs besoins. Ils déplorent aussi le fait qu'elles n'ont pas de comptes à rendre à leur clientèle autochtone, constatant que peu d'autochtones sont membres de conseils scolaires et qu'il n'existe dans les centres urbains aucun organisme mandaté d'aide sociale pour les enfants autochtones. Les participants ont dit que cette situation devait changer.

Les parents autochtones doivent se voir accorder les droits que les autres parents tiennent pour acquis quand il s'agit de l'éducation de leurs enfants. Ils doivent pouvoir approuver ou contester le choix des politiques scolaires et celui des dirigeants et des enseignants. Ils doivent pouvoir examiner le matériel dont se servent les professeurs qui enseignent à leurs enfants.

Quant à la question de l'aide à l'enfance, les participants n'étaient pas tout à fait d'accord. Selon eux, il devrait exister dans les centres urbains des services mandatés d'aide à l'enfance administrés par des autochtones. Les parents, ont-ils ajouté, devraient avoir certains moyens de faire contrepoids aux vastes pouvoirs d'ingérence accordés à certains organismes non autochtones de protection de l'enfance. Autrement dit, ils estiment que les parents d'enfants autochtones vivant en milieu urbain devraient avoir le droit fondamental et le pouvoir de prendre soin de leurs propres enfants et de veiller eux-mêmes à leur protection.

Ce pouvoir, ont-ils ajouté, doit être exercé par les parents autochtones des centres urbains. Il existe dans de nombreuses réserves et dans les collectivités métisses des organismes d'aide à l'enfance administrés par des autochtones, mais certains participants ont dit ne pas vouloir qu'on en étende la portée aux familles et aux enfants autochtones vivant en milieu urbain. Ces organismes devraient être directement comptables aux parents autochtones des centres urbains.

Les enfants autochtones qui ont été donnés en adoption ont besoin de services de counseling, de même que leurs parents naturels et adoptifs. Les participants ont aussi dit qu'il faudrait faciliter davantage le rapatriement des enfants adoptés qui vivent maintenant dans une autre province ou à l'étranger. On doit donner à ces enfants une chance de revenir et de retrouver leur propres racines culturelles s'ils le désirent.

### *Les anciens*

Un délégué a affirmé que, dans la société non autochtone, le rôle des anciens et la place particulière qu'ils occupent dans les sociétés autochtones ne sont ni connus ni respectés. Selon lui, les anciens ne font pas que prodiguer des conseils sur des

questions d'ordre spirituel, culturel ou émotif; dans certains cas, ils soignent aussi des maux de nature physique. Ainsi, ils tiennent lieu en quelque sorte de médecins et de psychiatres et, d'après lui, la communauté médicale devrait leur reconnaître ce rôle.

> Le problème réside fondamentalement dans l'interaction d'une culture orale et d'une culture écrite. Nous n'avons ni documents ni lettres ni examens, mais le système de soins de santé fonctionne à l'intérieur de ces paramètres, ce qui cause un problème à la plupart des personnes oeuvrant dans le domaine médical. Notre collectivité reconnaît la valeur du rôle que jouent ses anciens, mais il n'existe aucun système de reconnaissance «professionnelle» auquel peut se rapporter une société ou une culture non autochtone.

Un participant a expliqué que la conception traditionnelle qu'ont les autochtones de la santé recouvre l'éliquibre physique, mental, émotif et spirituel. Les autochtones considèrent que chacun de ces éléments est aussi important que les autres; ils ont donc une conception holistique de la santé dont l'actuel système de prestation des services médicaux ne tient pas compte. Un autre intervenant a dit qu'on devrait établir dans les grandes villes du pays des centres capables de prodiguer ces quatre types de soins. Une femme a réagi avec enthousiasme à cette suggestion, disant qu'elle pourrait fréquenter un tel centre pour des soins de grossesse et y retourner plus tard pour qu'on l'aide à acquérir des compétences parentales. Selon eux, les anciens seraient appelés à jouer un rôle de premier plan dans la prestation de tous ces services.

Les participants ont également dit qu'on devrait permettre aux anciens d'agir comme ambassadeurs des cultures et des sociétés autochtones. On doit les autoriser et les encourager à visiter les écoles pour y enseigner aux jeunes autochtones des valeurs culturelles et des traditions. Selon eux, on devrait permettre aux enfants non autochtones d'assister eux aussi à ces enseignements. Ce serait une autre façon, ont dit les participants, de combattre le racisme et les préjugés défavorables.

Les anciens doivent bénéficier d'une aide financière au même titre qu'on finance d'autres programmes, ont dit certains participants. D'après eux, on devrait leur verser un salaire. «Il est injuste, a dit un délégué, que les anciens travaillent pour rien. Ils oeuvrent bénévolement et dépensent beaucoup de leur propre argent. On devrait au moins les indemniser pour leurs efforts.»

### *Le racisme et la discrimination*

Les participants ont dit du racisme et de la discrimination envers les autochtones qu'ils étaient «omniprésents» dans les centres urbains. Selon eux, les autochtones

sont victimes de discrimination raciale tous les jours, dans tous les centres urbains, dans la rue, au travail et parfois même à la maison. Ils ont affirmé que des autochtones étaient chaque jour victimes, partout au pays, de violentes attaques de nature raciste. Selon eux, le racisme est tellement répandu que beaucoup d'autochtones en viennent à accepter le racisme violent et la discrimination raciale comme des choses simplement «normales» dans leur vie.

> Le racisme est un problème avec lequel doivent composer de plus en plus d'autochtones vivant en milieu urbain. À Montréal, par exemple, 15 Inuit ont été placés dans un département pour psychotiques dans le but de les isoler du racisme dont ils faisaient l'objet.

Les participants ont attribué les comportements et politiques racistes à certaines attitudes qui sont inculquées et largement répandues. Ils en ont aussi donné pour causes les stéréotypes véhiculés par les livres, enseignés dans les écoles ou diffusés aux actualités.

> Il faudrait améliorer les manuels scolaires en usage dans les écoles autochtones et non autochtones. Certains manuels devraient être bannis, parce qu'ils décrivent les autochtones comme «des gens malpropres et de grands buveurs» ou comme des «nomades vivant dans des tentes». Cette image imprègne la perception que les autochtones ont d'eux-mêmes, particulièrement ceux des milieux urbains qui ne sont pas suffisamment en contact avec leur propre culture.

Selon les participants, ces stéréotypes et préjugés largement répandus contre les autochtones influent négativement sur l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et renforcent les barrières qui les empêchent d'améliorer leur vie personnelle et leur collectivité.

> Vu les frustrations quotidiennes découlant des torts qu'ils subissent, il n'y a aucune façon pour les autochtones de progresser. S'ils sombrent dans l'alcoolisme et la toxicomanie, c'est parce que le racisme dont ils sont constamment victimes les amène à se dévaloriser et à se faire une piètre opinion d'eux-mêmes.

Des participants ont dit que, dans bien des cas, la discrimination dont sont victimes les autochtones a un caractère «institutionnel» ou systémique. Parce qu'on n'embauche pas d'autochtones formés et qualifiés, constatent-ils, ceux-ci ne sont pas représentés au sein des conseils ou des organismes qui s'occupent d'eux.

> Nous aboutissons à un racisme institutionnel, c'est-à-dire des situations où les employés des institutions – tribunaux ou prisons, par exemple – n'ont pas de liens émotifs avec les autochtones avec lesquels ils traitent.

> Ce sont les autochtones qui devraient choisir les gens par lesquels ils veulent être représentés.
>
> La récession a attisé la discrimination et on a vu réapparaître une attitude raciste, particulièrement dans les villes.

Les participants ont dit qu'il fallait faire davantage pour cerner les obstacles à l'emploi et au développement économique et pour faire disparaître les images stéréotypées des manuels scolaires, des émissions de télévision et des médias d'information. À leur avis, les gouvernements doivent soulever la question des attitudes de la société envers les autochtones, à défaut d'essayer de les changer. Ils ont suggéré d'organiser une campagne nationale à cette fin.

Dans leurs discussions sur le racisme institutionnel, les participants se sont demandé si les institutions servent vraiment les intérêts des autochtones. Ils se demandaient, par exemple, si des institutions conçues à des fins colonialistes et fondées sur la présomption de l'infériorité des autochtones pouvaient devenir des institutions autochtones plus autonomes. Un des participants a posé la question sous l'angle du développement économique :

> Le racisme institutionnel est un important facteur qui amène à se demander si les institutions existantes conviennent aux autochtones.

«En avons-nous appris suffisamment maintenant, a demandé un participant, pour être capables d'établir des institutions conçues pour servir les Indiens?»

Les participants ont aussi parlé du racisme et de la discrimination internes pratiqués par des autochtones contre certains des leurs – femmes, homosexuels et lesbiennes, membres d'autres groupes autochtones.

> Les Métis à la peau claire font l'objet de discrimination à l'intérieur de la collectivité autochtone; c'est le cas aussi des femmes mariées à des non-autochtones dans les réserves.
>
> [...] c'est la couleur de votre peau qui détermine si vous vous sentirez vraiment accepté dans n'importe quel type d'organisme autochtone. C'est mon cas. Cela dépend de votre nom. De l'endroit d'où vous venez. De qui vous connaissez. Quand je suis allée au service d'emploi pour les autochtones avec ma soeur, qui est vraiment blonde – nous nous teignons les cheveux – nous avons dit que nous voulions un rendez-vous et on nous a répondu : «Il faut être autochtone, vous savez.» «Nous sommes métisses», avons-nous dit. Que faut-il que nous fassions, que nous apportions nos cartes partout où nous allons? Et c'est partout pareil à Winnipeg.

Les participants ont dit que les autochtones en étaient venus à «accepter l'oppression» dont ils sont victimes. Selon eux, les autochtones doivent mettre fin au racisme qui a cours à l'intérieur même de leurs sociétés et qui découle de définitions

et de divisions juridiques qui leur sont imposées par des lois comme la *Loi sur les Indiens*. Ces distinctions, ont-ils ajouté, «placent les Indiens en compétition avec les Métis» quand vient le temps d'obtenir des fonds du gouvernement. Elles amènent les autochtones à accepter et à pratiquer la discrimination dans la quête de services. Certains participants ont dit que les autochtones avaient autant besoin que les autres Canadiens d'être informés des particularités culturelles des autres groupes de leur société.

Des participants se sont interrogés sur l'efficacité de mesures comme la modification de lois existantes ou l'adoption de nouvelles lois destinées à combattre le racisme parmi ou envers les autochtones.

> On peut forcer quelqu'un à se conformer à une norme, mais comment peut-on changer sa façon de penser?

D'autres ont dit que les seuls moyens d'arriver à un changement réel étaient d'appliquer plus rigoureusement les lois contre le racisme et la discrimination, et d'adopter davantage de politiques comme celle portant sur l'équité en matière d'emploi. On a cependant dit douter que quoi que ce soit change sans que le gouvernement légifère. Les autorités policières et scolaires ne changeront pas leurs pratiques de plein gré.

Au sujet du racisme et de la discrimination internes, certains participants ont suggéré d'éliminer les distinctions imposées par la *Loi sur les Indiens* concernant les différents groupes d'autochtones qui vivent en milieu urbain et de donner à tous ces groupes un accès égal à «une importante caisse de financement» et aux services qui leur sont destinés. C'est, selon eux, la seule solution qui puisse donner des résultats dans les centres urbains. Les participants ne sont cependant pas parvenus à s'entendre sur des recommandations précises quant à la façon de mettre fin aux attitudes qui permettent au racisme et à la discrimination internes de persister.

## *Recommandations*

On a constaté une plus grande unanimité dans les ateliers sur la santé et le bien-être social. Les participants ont clairement indiqué ce qui doit être fait et comment on devra s'y prendre pour le faire. Malgré un certain désaccord sur l'opportunité d'éliminer toute distinction entre les groupes d'autochtones, de nombreuses recommandations ont été approuvées par une bonne majorité.

- Il faudrait amorcer une démarche tripartite dans le cadre de laquelle les collectivités autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux s'appliqueraient à éliminer les problèmes de compétence et à débloquer des fonds pour le financement de services destinés aux autochtones. La plupart des problèmes et

des blocages de fonds dans le domaine de la santé et du bien-être social découlent de conflits d'attributions.

- Les autochtones devraient pouvoir définir eux-mêmes ce qu'ils entendent par santé et bien-être. On doit permettre aux anciens de travailler en collaboration avec les praticiens de la médecine occidentale.
- Les centres de prestation de services de santé et de bien-être social pour autochtones doivent être contrôlés et administrés par des autochtones. La conception qu'ont les autochtones de la santé se caractérise par une approche préventive plutôt que curative.
- Il est nécessaire qu'il y ait unité entre les autochtones sur les questions de santé.
- On devrait mettre sur pied des programmes qui mettent l'accent sur les sports, la prévention du sida, l'éducation sexuelle et les activités récréatives pour les jeunes, et renforcer ceux qui existent.
- Il faut faire davantage pour aider les jeunes à demeurer à l'école, à terminer leur secondaire et à acquérir la formation dont ils ont besoin pour entreprendre une carrière fructueuse.
- Les jeunes autochtones doivent être élevés de manière à ce qu'ils se sentent à l'aise avec leur identité, et à ce qu'ils puissent grandir fièrement en ayant une bonne opinion d'eux-mêmes et le désir d'exceller.
- Les organisations non autochtones doivent se faire un devoir d'engager davantage d'autochtones.
- Le gouvernement fédéral doit réaliser qu'il y a au Canada des gens qui vivent dans des conditions semblables à celles des habitants du tiers monde et qu'ils ont besoin d'une partie des fonds actuellement canalisés vers les pays en développement.
- On devrait organiser une campagne nationale visant à changer les attitudes de la société envers les autochtones et resserrer les lois contre le racisme.
- Il faut faire davantage pour rejoindre les gens de la rue, par exemple en mettant sur pied des services mobiles d'échange de seringues, d'initiation aux préservatifs et d'éducation sexuelle.
- La prévention sous forme de soutien familial doit être le premier pas vers la réduction de la prostitution chez les adolescents.
- De l'avis général, la solution à adopter en priorité pour les problèmes de santé mentale et de dévalorisation des autochtones est de renforcer la fierté qu'ils tirent de leur identité culturelle et de les y associer davantage.
- Il faut que soient mis sur pied des services d'aide en cas d'urgence ouverts 24 heures par jour, sept jours par semaine.
- Les services doivent revêtir un caractère holistique.

- Le programme de prévention du sida, actuellement financé par la Direction générale des services médicaux de Santé et Bien-être social Canada, devrait être élargi afin de profiter à un plus grand nombre de centres urbains.
- On devrait encourager les anciens à apporter leur contribution aux systèmes autochtones et provinciaux d'éducation.
- Les images stéréotypées des autochtones doivent être bannies des manuels scolaires et de l'information véhiculée par les médias.
- Il faut immédiatement établir des centres de prestation de services sans égard au statut dans les neuf principales villes du pays (Vancouver, Toronto, Winnipeg, Montréal, Calgary, Edmonton, Halifax, Saskatoon et Regina). On a beaucoup discuté de la signification des concepts «sans égard au statut» et «égalité des chances», la priorité étant accordée au rétablissement d'une «famille» autochtone où chacun aurait sa place.
- Le règlement du problème du racisme au sein de la communauté autochtone passe par l'élimination des définitions juridiques qui déterminent si quelqu'un doit être considéré comme autochtone ou pas.
- On doit augmenter la formation professionnelle offerte aux autochtones et insister davantage sur la poursuite des objectifs d'équité en matière d'emploi établis à leur égard.
- Il faut établir dans les centres urbains des organismes d'aide à l'enfance investis d'un mandat clair à cet effet et administrés par des autochtones. Les parents autochtones doivent avoir des moyens de faire contrepoids aux vastes pouvoirs d'ingérence accordés aux organismes de protection de l'enfance existants, qui sont administrés par des non-autochtones.

## Les questions d'ordre économique

### *Généralités*

Dans cet atelier comme dans les autres, les participants n'ont pas dissocié les problèmes économiques des autres problèmes qui se posent dans leurs collectivités. Ils ont plutôt établi un lien entre les chances de succès ou d'échec des efforts de développement économique et de création d'emplois dans leurs collectivités, et le bien-être spirituel et culturel de ces mêmes collectivités. Le développement économique a été perçu comme un moyen d'aider les autochtones a rebâtir leurs collectivités et leurs sociétés. Une collectivité autochtone plus saine pourrait alors être capable de subvenir à ses propres besoins en investissant davantage dans ses structures économiques et en élargissant les perspectives d'emploi de ses membres.

Bien que de nombreux participants aient relevé des problèmes ou facteurs particuliers faisant obstacle au développement économique et à la création d'emplois

dans les collectivités autochtones urbaines, beaucoup ont fait remarquer qu'on ne pourrait pas faire grand-chose pour améliorer le développement économique des collectivités autochtones à moins de s'occuper en même temps des problèmes socio-culturels.

Entre autres obstacles au développement économique, les participants ont relevé les suivants :

- Les faibles niveaux d'instruction et d'alphabétisation;
- Le manque de programmes de formation professionnelle;
- Le manque de fonds pour les programmes de rattrapage et d'alphabétisation;
- Les piètres conditions sociales;
- Le chômage endémique;
- L'inefficacité des programmes d'équité en matière d'emploi;
- Le manque de services de garde pour les parents seuls.

Beaucoup des participants ont placé le racisme en tête de liste des obstacles à l'amélioration des perspectives économiques dans les collectivités autochtones urbaines.

> Le racisme dans les institutions gouvernementales, dans les milieux d'affaires et dans la société en général est [...] systémique.
>
> Les programmes actuels perpétuent les problèmes au lieu de les régler. C'est comme une porte tournante. Les programmes semblent conçus en fonction du gouvernement et les autochtones y sont injustement traités par rapport à la population non autochtone. Par exemple, un nouveau programme comme l'équité en matière d'emploi se bute à de nouvelles règles d'admissibilité.

Des programmes destinés à améliorer la situation ont été jugés inefficaces par les participants.

> Des programmes ont été conçus et mis en oeuvre sans consulter les principaux intéressés. Il en résulte que les services offerts ne correspondent pas aux besoins des collectivités autochtones urbaines et ne sont pas adaptés à leurs valeurs culturelles.
>
> Certains problèmes communs sont le manque de fonds pour les programmes, le manque d'emprise sur ceux-ci et l'absence de flexibilité.
>
> Les programmes ne tiennent pas compte des besoins culturels et ne sont rien de plus qu'un cataplasme.

Des participants ont mentionné les problèmes de compétences, disant que les autochtones vivant en milieu urbain étaient exclus de programmes fédéraux s'adressant aux populations des réserves. Ils ont dit qu'ils étaient effectivement privés

de la possibilité de bénéficier d'initiatives de développement économique de portée générale parce qu'il existe des programmes fédéraux spécifiquement conçus à leur intention. Pour certains des participants, les problèmes et les récriminations étaient tellement bien connus qu'ils se sont dits exaspérés de voir qu'on en reparlait encore. Les problèmes sont bien connus, mais on ne fait jamais rien pour les régler.

En résumant les discussions, les participants ont cependant dressé la liste suivante de mesures à prendre pour accroître l'activité de développement économique dans les centres urbains.

- Élargissement de l'accès aux programmes de développement;
- Responsabilisation;
- Acquisition d'immeubles pour loger les autochtones, leurs commerces et leurs organisations ;
- Formation et habilitation;
- Développement de compétences techniques et de connaissances en gestion et en politique;
- Efforts pour diminuer les obstacles bureaucratiques;
- Établissement de partenariats entre les gens d'affaires autochtones, les politiciens et les éducateurs afin de mettre les ressources en commun;
- Gestion honnête et efficiente;
- Coentreprises entre des réserves, des établissements et des collectivités autochtones urbaines avoisinantes;
- Liens entre la culture et le développement économique;
- Financement durable.

### *Le développement économique*

Trop peu d'entreprises sont véritablement autochtones et l'on sait peu de choses à leur sujet. Les sommes investies dans les entreprises autochtones et dans les programmes de formation et de stages sont trop faibles pour permettre aux jeunes autochtones d'entrer dans le milieu des affaires.

Ce ne sont là que quelques-unes des lacunes relevées par les participants dans les mesures prises pour l'établissement de nouvelles entreprises et la création d'emplois dans les collectivités autochtones urbaines.

Les participants ont jugé l'aide financière insuffisante : cette situation est en train de créer des habitudes de dépendance plutôt que de favoriser l'autonomie des collectivités autochtones urbaines. Selon eux, les programmes sont conçus sans consulter les collectivités intéressées et celles-ci n'ont rien à dire sur les affectations de fonds, pas plus que sur la façon dont ces fonds sont ensuite utilisés. Les participants

ont dit que les autochtones avaient de la difficulté à obtenir des prêts, à fournir des nantissements et à obtenir l'aide de l'État, particulièrement lorsqu'il s'agit du financement de petites entreprises autochtones. Comme l'a expliqué un des participants :

> Il m'en a coûté 30 $ pour fabriquer une paire de mocassins, mais j'ai dû les vendre 20 $ parce que j'avais besoin d'argent. Si j'avais eu accès à de l'aide financière, j'aurais pu attendre et vendre six paires 50 $ chacune.

Il est souvent nécessaire, pour obtenir un prêt commercial, de pouvoir fournir un nantissement, mais beaucoup d'autochtones ont très peu à offrir en garantie. Des participants en ont conclu que les autochtones devraient peut-être mettre sur pied leurs propres coopératives de crédit ou établir leurs propres institutions financières. D'autres ont suggéré un programme d'investissement et de développement calqué sur le modèle de la fondation Calmeadow.

Calmeadow est une fondation privée qui investit des fonds de démarrage relativement modestes pour appuyer la création de petites entreprises. Des prêts sont consentis à des petits groupes de personnes, qui essaient toutes d'assurer la survie des entreprises des autres et le remboursement du prêt. Cette fondation est active dans certaines collectivités autochtones.

Les participants ont comparé la relation entre la fondation Calmeadow et les autochtones à leur expérience des banques et des programmes gouvernementaux de développement économique. Ils se sont dits exaspérés par l'attitude des banques à leur égard lorsqu'ils cherchent à obtenir des prêts, par le système juridique et ses complexités, et par les actions de comités et d'organismes qui semblent créer plus de problèmes qu'ils n'en règlent.

Les participants ont déclaré que peu d'autochtones étaient en mesure de tirer parti des programmes de développement économique de portée générale. Ces programmes s'adressent aux particuliers plutôt qu'aux collectivités. Par conséquent, ont-ils dit, les collectivités autochtones ne sont guère consultées, ce qui les empêche de dire au gouvernement quels genres d'entreprises pourraient réussir ou ce dont elles ont particulièrement besoin; les autochtones n'exercent aucune emprise sur ces programmes.

Les participants ont dit que les autochtones vivant en milieu urbain ont des stratégies économiques mais qu'ils n'ont ni le capital ni le plan d'action nécessaires pour créer de nouvelles entreprises autochtones dans les centres urbains. Il leur faut pouvoir déterminer quels genres d'entreprises ils peuvent exploiter avec succès. Il faut aussi qu'ils déterminent d'où proviendront les fonds de démarrage de ces entreprises. Ils doivent également mettre sur pied des programmes de formation et de stages afin de former des administrateurs. Autrement dit, ont conclu les participants, ils

doivent «se montrer plus entreprenants» quand vient le temps d'établir et d'administrer de nouvelles entreprises appartenant à des autochtones dans des centres urbains.

Certains participants ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'autonomie gouvernementale, qui pourrait s'accompagner d'une modification du niveau de développement économique et des mesures de financement du gouvernement fédéral.

## *L'accès à l'emploi*

Selon les participants, peu d'autochtones vivant en milieu urbain bénéficient des programmes gouvernementaux de placement et de création d'emplois. Ils ont dit que les divers ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) avaient tendance à se renvoyer la balle. Les fonctionnaires fédéraux ne semblent pas au courant des programmes offerts par d'autres paliers de gouvernement dont pourraient profiter les autochtones en quête d'un emploi. Il en résulte, ont dit les participants, que les autochtones des centres urbains se font renvoyer d'un bureau à un autre.

Les participants ont dit avoir constaté le même manque de coordination et d'échange d'informations au sujet des possibilités d'emploi au sein même de la collectivité autochtone urbaine. Il se peut que des postes soient offerts dans des entreprises ou des bureaux d'organisations autochtones, mais il n'existe aucun organisme de coordination qui puisse les annoncer au sein de la collectivité autochtone urbaine. Il n'existe pas non plus de tableau d'affichage central au moyen duquel des autochtones en chômage pourraient offrir leurs services en indiquant leurs compétences. Comme l'a dit un participant :

> Les autochtones doivent prendre l'initiative de faire connaître leurs compétences à d'éventuels employeurs et devraient coordonner leurs efforts avec ceux des collectivités afin que la main droite sache ce que fait la main gauche.

Les participants ont aussi déploré l'absence d'un bureau central qui pourrait entreprendre des démarches auprès d'entreprises ou d'employeurs des centres urbains afin d'encourager l'embauchage d'autochtones. Ils ont dit que les organisations autochtones existantes ainsi que les centres d'amitié et les entreprises autochtones devaient mettre davantage en valeur les capacités des gens qu'ils représentent et agir directement pour changer les attitudes des employeurs concernant l'embauchage d'autochtones.

> Les centres d'amitié peuvent jouer un rôle important dans les domaines du développement de l'emploi et de la formation linguistique puisqu'ils n'établissent aucune distinction entre les différentes catégories d'autochtones. Les programmes d'emploi doivent aussi établir des liens avec les refuges pour femmes ainsi que les programmes de logement d'urgence, d'initiation au rôle de parent et d'alphabétisation.

Il ne suffit pas, de l'avis des participants, de mettre davantage en valeur les capacités des autochtones. Selon eux, beaucoup d'autochtones ne savent pas comment chercher un emploi. Ils pourraient avoir besoin qu'on les aide à rédiger leur curriculum vitae ou qu'on leur enseigne comment se préparer à une entrevue.

> Les autochtones devraient être plus dynamiques quand il s'agit de monter des entreprises, de constituer des réseaux d'entraide et de trouver du travail par l'intermédiaire d'agents de liaison bénévoles. Ce n'est pas en lisant les journaux qu'on se trouve un emploi, mais en ayant de bonnes relations. En général, les autochtones ont besoin qu'on leur montre comment se mettre en valeur.

Enfin, ont dit les participants, il y a l'obstacle du racisme et de la discrimination en milieu de travail. Les lois sur l'équité en matière d'emploi étaient censées abolir bon nombre des barrières de ce genre à l'égalité d'accès à l'emploi mais, ont-ils dit, elles n'ont pas de mordant et elles permettent aux employeurs de manipuler la loi ou de refuser de s'y conformer.

Par exemple, ont dit des participants, on confine les autochtones dans des emplois de cols bleus ou de bureau; pendant ce temps, les employeurs peuvent se vanter, en invoquant des chiffres globaux, d'avoir atteint leurs objectifs d'équité en matière d'emploi. Les employés se voient aussi priver de possibilités de formation ou d'avancement. Certains sont moins bien payés que des non-autochtones occupant des postes semblables. Les autochtones sont souvent les derniers à être embauchés et les premiers à être congédiés.

Les participants ont dit qu'il pourrait être utile d'organiser des cours où l'on enseignerait aux autochtones et aux non-autochtones les particularités culturelles qui les différencient, mais ils préfèrent que le gouvernement resserre les lois sur l'équité en matière d'emploi afin de garantir aux autochtones des chances égales d'emploi dans les centres urbains.

De nombreux participants avaient des critiques à formuler au sujet du programme «Les chemins de la réussite», parrainé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Certains participants du Québec ont dit que ce programme n'avait guère contribué à la création d'emplois dans cette province à cause de barrières linguistiques et culturelles. Un participant a fait remarquer que la plupart des personnes siégeant à ces conseils sont francophones, tandis que la majorité des autochtones du Québec parlent anglais; il leur est donc particulièrement difficile de se trouver un emploi.

### *Recommandations*

Les participants ont constamment considéré les autochtones vivant en milieu urbain comme un groupe distinct des autochtones vivant dans des réserves ou ayant

leurs propres assises territoriales. À ce titre, ils doivent bénéficier de programmes spécialement conçus pour répondre à leurs besoins et administrés par des personnes comptables envers leurs populations.

En outre, dans tous les ateliers, mais plus particulièrement dans ceux où il était question d'économie, les participants ont recommandé qu'on s'efforce de régler le problème de la dévalorisation qui se pose dans les collectivités autochtones urbaines. Ils ont dit que la situation économique des autochtones vivant en milieu urbain ne saurait être abordée que dans une optique économique; la pauvreté, le chômage et le manque de possibilités économiques découlent des conditions sociales et de la dégradation culturelle. Le développement social et le développement économique doivent aller de pair; pour que les initiatives de développement économique portent fruit, il faut d'abord chercher à améliorer le bien-être social et culturel des autochtones qui vivent dans des villes. Les participants ont aussi formulé les recommandations suivantes :

- Les programmes de développement économique devraient être fondés sur des critères cohérents et un plan de financement à long terme.
- L'exercice par les autochtones d'une emprise sur la conception, l'exécution et l'évaluation devrait être l'un des traits distinctifs des programmes de développement.
- Les initiatives et programmes de développement économique devraient tenir compte davantage des besoins et attentes de la collectivité autochtone urbaine.
- La formation et le perfectionnement des ressources humaines devraient faire partie intégrante des politiques et programmes de développement économique.
- La discrimination et le racisme systémique constituant parfois des obstacles au développement durable, le gouvernement devrait tenir compte de ces problèmes dans sa politique économique.
- On devrait promouvoir la création et la croissance des coentreprises entre les autochtones et le gouvernement, et aussi entre le secteur privé et d'autres entreprises ou sociétés autochtones.
- Pour être fructueuse, une stratégie de développement économique doit aussi comporter des volets portant sur le développement social et culturel.
- On doit accroître et valoriser l'aide accordée aux entrepreneurs autochtones grâce au perfectionnement de gestionnaires, à la formation en marketing et à des mesures d'accès au capital.
- On devrait lancer une campagne de sensibilisation du public afin de combattre le racisme, les stéréotypes négatifs et la tendance des autochtones à se dévaloriser, tendance qui entrave leur participation à la vie économique des centres urbains.

## La structure de gouvernement

### *Généralités*

Un commissaire a dit que la Commission avait besoin de savoir «comment l'autonomie gouvernementale pourrait s'appliquer dans le cas des autochtones vivant en milieu urbain [...] en ce qui a trait aux hôpitaux et aux conseils scolaires [...] et du point de vue de ses applications concrètes». Il a aussi demandé si l'autonomie gouvernementale pouvait s'appliquer aux Métis et aux autres groupes d'autochtones ou s'il faudra des ministères distincts pour s'occuper de chaque groupe.

De tous les ateliers sur les préoccupations des populations urbaines autochtones, celui qui a porté sur la structure de gouvernement a suscité le plus de confusion et de discussions parmi les participants. Malgré des interventions comme celle que nous venons de citer, certains participants se sont demandé pourquoi il y avait un atelier distinct sur cette question.

> Il semble que la Commission ait décidé de séparer la question de la structure de gouvernement de celle des services, mais les quatre questions – conditions économiques, santé, services et structure de gouvernement – se recoupent considérablement.

Peu importe la question à l'étude, on a estimé que des problèmes comme le racisme étaient primordiaux dans la vie des autochtones des villes. Les discussions devraient porter avant tout sur ces problèmes. Définissez les problèmes, a-t-on dit aux participants, puis suggérez des solutions concrètes. Toutefois, quand est venu le temps de suggérer une forme concrète d'administration des affaires des autochtones vivant en milieu urbain, la discussion s'est embourbée dans l'épineuse question des sphères de compétence.

> On ne sait trop qui détiendra le pouvoir dans les collectivités urbaines autochtones, ni comment ce pouvoir sera institutionnalisé, ni d'où proviendront les ressources.

Comme un autre participant l'a expliqué, cependant, les problèmes créés ou exacerbés par le chevauchement ou l'absence de compétences fédérales, provinciales et municipales dans des domaines intéressant les autochtones sont pour le moins complexes. Pour les Indiens inscrits ou visés par des traités, par exemple :

> Sous le régime actuel, les droits des gens sont liés à leur assise territoriale. Les gens qui quittent le territoire d'une réserve se retrouvent subitement dans les limbes [...] Ce n'est pas une question de partage des compétences, c'est une question d'absence de compétences. Une participante a dit que son identité changeait si elle allait vivre ailleurs, que ça n'a pas de rapport avec elle, que ça dépend de l'endroit où elle vit.

Dans le cas des Métis et des Indiens non inscrits :

> Les questions de compétence constituent une pierre d'achoppement pour les Métis depuis l'adoption de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. À l'article 91.24 de cette loi, il est fait mention des «Indiens et des terres réservées aux Indiens» et pourtant le ministère de la Santé et du Bien-être social nous dit : «Vous n'êtes pas de notre ressort, allez voir la province», et la province nous dit : «Adressez-vous à Ottawa.»

Les Inuit vivant en milieu urbain éprouvent le même genre de problèmes. Les droits des Inuit s'arrêtent à la limite du territoire qu'ils occupent.

Les participants ont constaté la possibilité de nouvelles complications dans leurs discussions sur le troisième ordre de gouvernement envisagé dans les négociations constitutionnelles. Ils n'ont pas tous vu dans l'établissement de gouvernements autochtones la solution à des problèmes comme le racisme, le fort taux de chômage, les mauvaises conditions de logement et le manque d'instruction. On ne considérait pas non plus que la consécration dans la Constitution du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale mettrait fin aux conflits sur le partage des compétences. Les problèmes pourraient être aggravés par un manque de développement politique dans les zones urbaines et la multiplicité des paliers de gouvernement.

Par exemple, la vaste majorité des participants étaient d'avis que toute forme de gouvernement autochtone urbain devrait avoir à rendre des comptes à la population urbaine desservie et répondre à ses besoins et attentes.

> Il existe différents besoins, différents niveaux de services et différents niveaux de fonctions. Nous devons faire preuve d'une certaine souplesse sur le plan des attitudes.
>
> Il faut une démarche qui parte de la base, qui ait un caractère communautaire. Ne supprimez pas la nécessité de rendre des comptes.
>
> Aucun processus n'a encore été mis en place dans les zones urbaines [...] Nous avons besoin d'un processus administré par les autochtones des villes afin de donner voix au chapitre à tout le monde.

Certains participants ont dit qu'un gouvernement autochtone urbain devrait préserver et faire respecter les droits fonciers des autochtones, leurs droits issus de traités et ceux découlant de leur statut, même dans les zones urbaines. Les gens sont frustrés d'être pris dans un système qui leur dit qu'ils sont dépouillés de leurs droits issus des traités lorsqu'ils quittent leur réserve.

> Les autochtones vivant en milieu rubain doivent pouvoir se prévaloir des droits conférés par les traités. Les traités 6 et 7 abordent les services sociaux, mais pas le traité 8; par conséquent, les services sociaux doivent être assurés par les provinces.

Un homme de The Pas (Manitoba) a dit qu'il payait autant d'impôts municipaux que les non-autochtones, mais que la ville s'attend à ce qu'il paye les services sociaux dont il bénéficie. Pourquoi, a-t-il demandé, les services ne pourraient-ils pas tous provenir de la même source?

### *La représentation*

Les participants ont régulièrement relevé des problèmes de partage des compétences dans tous les sujets de discussion, qu'il s'agisse d'économie, de santé ou de services sociaux. Ces problèmes, ont-ils dit, découlent de la façon dont la législation fédérale répartit les autochtones en différentes catégories ayant chacune des droits particuliers. Ces mêmes lois subdivisent un certain groupe d'autochtones en plusieurs autres catégories, là encore avec des droits différents. Ces lois ont eu pour effet, par exemple, d'imposer des régimes différents aux Indiens inscrits ou visés par des traités et aux Indiens non inscrits ou assujettis à la *Loi sur les Indiens*.

> Il faut que nous déterminions ce que veulent les autochtones au Canada [...] particulièrement en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale. Le mot «nous» inclut les Indiens, les Inuit et les Métis. L'expression la plus récente est «le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale». Nous voulons contrôler nos propres vies [...] peu importe ce que cela peut vouloir dire, et nous voulons que ce soient des travailleurs indiens et des travailleurs métis qui décident pour les Indiens et pour les Métis et qui administrent leurs affaires.

Ces affirmations concernant la représentation des autochtones correspondent au sentiment de la très grande majorité de ceux qui ont participé à la Table ronde sur les préoccupations des populations urbaines autochtones. Les participants se sont demandé si «nous» voulait dire les populations autochtones des centres urbains prises collectivement ou plutôt les différents groupes d'autochtones vivant en milieu urbain (Indiens inscrits, Indiens visés par des traités, Métis, Indiens non inscrits ou Inuit) pris séparément. La question de la représentation a été débattue et discutée, mais pas une seule solution n'a été acceptée à l'unanimité.

En outre, ont dit des participants, les gouvernements ont déterminé des sphères de compétences parfois rigides et mal définies comprenant certains groupes d'autochtones, tout en excluant d'autres groupes. Par exemple, les autochtones vivant dans les réserves sont du ressort du gouvernement fédéral, qui nie par ailleurs sa responsabilité à l'égard des Indiens inscrits ou visés par des traités qui vivent hors des réserves. Le gouvernement provincial dit que les Indiens inscrits vivant en milieu urbain relèvent du fédéral, mais cela ne l'empêche pas de faire appliquer ses lois dans les réserves. Des participants ont dit que ces définitions juridiques, conjuguées

à un partage des compétences imprécis et contradictoire, créent un vide juridique dans le cas des autochtones vivant en milieu urbain.

Pendant ce temps, des organisations autochtones prétendent représenter les autochtones des centres urbains mais ne leur rendent pratiquement pas compte de leurs agissements et ne leur permettent guère d'exprimer leurs opinions ou préoccupations. Par exemple, beaucoup de programmes ne s'appliquent qu'aux Indiens inscrits ou visés par des traités qui vivent dans des réserves, mais les Indiens vivant hors des réserves ne peuvent en profiter. De même, des Métis et des groupes d'Indiens non inscrits qui reçoivent des fonds pour le financement de services dans des zones urbaines refusent l'accès à ces services aux Indiens inscrits ou visés par des traités. Autrement dit, chaque organisation autochtone pratique sa propre forme de discrimination à l'égard des autochtones vivant en milieu urbain.

C'est ce qui fait, ont dit des participants, que beaucoup d'entre eux sont laissés pour compte. Les gouvernements provinciaux les incluent dans le calcul du financement par habitant, mais on leur refuse ces services ou on leur en bloque l'accès quand vient le temps pour eux d'en profiter. Certains ont dit que cette situation rend les populations urbaines autochtones dépendantes, pauvres et incapables de changer les choses.

Une femme a relaté les démarches qu'elle a faites auprès du conseil de bande, du chef et d'autres organismes pour essayer d'obtenir une bourse d'études. Parce qu'elle avait quitté sa réserve, a-t-elle dit, elle s'est retrouvée sans personne pour la parrainer. Si nous n'arrêtons pas cette discrimination envers nous-mêmes, comment pouvons-nous espérer que les autres le fassent?

Les participants s'entendaient pour dire qu'il y avait énormément de gaspillage, de double emploi, d'inefficacité et de manque de coordination dans la prestation des services. Selon eux, cette situation est attribuable au chevauchement des compétences, à des vides juridiques ou au reniement par les gouvernements de certaines responsabilités. D'où la nécessité d'adopter une approche non discriminatoire en ce qui a trait à la prestation des services, ce qui mènerait à l'adoption d'un système plus efficace, plus économique et plus humain pour la prestation de services sociaux et de santé à une population urbaine autochtone.

Toutefois, un système coordonné et non discriminatoire de prestation des services suppose un système de financement et d'administration qui soit lui aussi non discriminatoire. Beaucoup d'autres participants ont dit qu'agir de la sorte risquerait de miner les droits reconnus de certains groupes d'autochtones et les mandats des organisations politiques autochtones établies. Cela mènerait, de l'avis de certains, à une plus grande érosion des identités culturelle et autochtone. Quelques-uns ont dit que ce serait ni plus ni moins qu'un facteur d'assimilation.

> Nous sommes des gouvernements. Nous devons établir une relation de gouvernement à gouvernement et être financés en conséquence. C'est à cela que servent nos gouvernements. Ce sont ces services que nous fournissons quand nous siégeons. Nous devons apprendre à penser à ce niveau. C'est le genre de pressions que vous devez exercer sur vos dirigeants autochtones. Car tant que ce ne sera pas fait, rien ne va changer. Nous pouvons parler à n'en plus finir de ces applications et recommandations pratiques, mais rien ne changera tant qu'on ne reconnaîtra pas notre identité en tant que peuple.

D'autres cependant ont vu dans l'établissement d'une structure non discriminatoire pour superviser la prestation des services, et peut-être même la mise sur pied d'organisations politiques autochtones urbaines sans égard au statut, des étapes logiques vers l'élimination de certaines différences historiques entre les principaux groupes d'autochtones. Certains participants se sont vivement opposés à ce qu'on élargisse le champ de compétence des gouvernements autochtones fondés sur une assise territoriale pour y inclure les populations urbaines autochtones.

Certains participants ont dit que la corruption existait dans tous les gouvernements, de quelque société que ce soit, et qu'elle existerait probablement aussi dans toute nouvelle organisation politique autochtone urbaine. Selon eux, quel que soit le système pour lequel opteraient les autochtones vivant en milieu urbain, si on leur en donnait le choix, il faudrait qu'il y ait représentation directe.

Qu'elles aient une assise territoriale ou une base uniquement urbaine, les organisations politiques autochtones doivent se montrer sensibles aux besoins et attentes des autochtones, et responsables envers eux. Il pourrait falloir, pour cela, apporter des changements à ces organisations pour y inclure les autochtones vivant en milieu urbain, voire même établir de nouvelles organisations autochtones strictement urbaines. Mais pareil arrangement se doit d'être assujetti à l'approbation ou au contrôle des autochtones des milieux urbains.

> Je n'ai pas la moindre réticence à donner un pouvoir à qui que ce soit dans ce cercle – mais je m'attends à ce qu'on me rende des comptes. Ce pouvoir doit s'accompagner de l'obligation de rendre des comptes. Sans cet élément de responsabilisation, ce pouvoir ne signifie rien. Et c'est ce qui fait très peur dans différents domaines, car nous avons tendance à calquer les structures gouvernementales actuelles. Cela nous ramène aux structures fédérale et provinciales de favoritisme. Et personne n'ignore que ça existe dans notre propre cercle et qu'il en sera toujours ainsi. Mais ma principale préoccupation est la responsabilité. Si nous avons cet élément, nous restreignons partiellement ce pouvoir.

Certains participants ont dit que cela se résumait à une question d'«identification personnelle». Les autochtones des milieux urbains devraient pouvoir choisir librement leur groupe d'appartenance et, par conséquent, l'organisation qui les repré-

sentera sur le plan politique. Ainsi, chacun pourrait maintenir des liens avec sa propre collectivité d'origine, conserver ses droits issus de traités ou ancestraux, et renforcer son identité culturelle. Les droits et l'identité autochtones seraient alors transférables et maintenus sans être érodés.

Ce débat a été repris à maintes reprises dans tous les ateliers de la table ronde, sans résolution. Les participants ont dit, au sujet des distinctions entre Indiens inscrits et Indiens visés par des traités, entre Indiens visés par le projet de loi C-31 (modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens*) et Indiens non inscrits et entre Métis et Inuit, qu'elles leur étaient «étrangères» et qu'elles leur avaient été «imposées», ajoutant qu'elles finissaient par constituer une source de divisions ou de perturbations pour les autochtones vivant en milieu urbain. Mais ils ne pouvaient ni s'affranchir de ces distinctions ni trouver un moyen de les transcender.

Un groupe de Winnipeg a dit qu'il était en train d'établir un «conseil tribal urbain» ayant pour tâche de représenter les Indiens inscrits et les Indiens visés par des traités des milieux urbains, et d'oeuvrer à leur service. Un autre groupe de la même ville essayait d'établir une administration urbaine autochtone, fonctionnant sans égard au statut, chargée de la gestion d'un centre de services communs pour tous les autochtones citadins. D'autres ont dit que ce genre d'administration urbaine existait déjà dans les centres d'amitié. Plusieurs participants ont toutefois signalé que ce type d'organisation était sérieusement sous-financé et que sa propre charte ne lui permettait pas de s'engager dans le genre d'activités politiques qu'ils envisageaient.

Sans pouvoir s'entendre sur un mécanisme, les participants se sont mis d'accord sur une position à laquelle la plupart étaient arrivés avant même le début de la table ronde.

> Il faut que soit établi un organe clairement représentatif des intérêts des autochtones vivant en milieu urbain et qu'il ait l'oreille du gouvernement.

### *Les structures urbaines*

Les participants ont convenu en majorité de la nécessité d'établir dans les principales villes du pays des centres de services ouverts à tous, sans égard au statut. On n'a pas résolu la question de savoir laquelle des organisations autochtones existantes administrerait ces centres. Les participants se sont toutefois entendus sur certains points qui pourraient rendre possible l'établissement de ces centres.

L'organisme devrait être établi suivant des principes proprement autochtones – il ne doit pas être une simple copie d'institutions non autochtones. Il en existe cependant peu d'exemples à l'heure actuelle.

On a néanmoins convenu que les centres de services et leur administration devraient répondre aux besoins de la population urbaine autochtone et lui rendre

des comptes. Comme la population autochtone des villes est diversifiée, sinon divisée, des participants ont proposé la création d'une commission des services où seraient représentés les divers groupes constituant la population autochtone d'une ville et, éventuellement, les Indiens et Métis des réserves et établissements également.

> L'organisme en question devrait permettre une représentation unique sans égard au statut et éliminer le double emploi. Il doit s'agir d'un organe politique représentant aussi bien les gens de la base que les organisations de services. Pour être efficace, il devrait être investi de véritables pouvoirs. L'organisme United Native Nations de Vancouver, par exemple, a servi de modèle au Conseil national des autochtones du Canada. À Regina, un modèle semblable a eu relativement peu de succès à cause de désaccords politiques.

Les participants ont dit que, pour être efficaces, la commission des services et les centres de services auraient besoin de financement à long terme. Cela permettrait l'établissement de divers conseils consultatifs constitués de membres de la collectivité. Ces conseils consultatifs veilleraient à ce que les autochtones des centres urbains aient un mot à dire dans l'administration des centres de services et influent sur la responsabilité de leurs administrateurs.

Certains participants ont dit qu'il n'était pas nécessaire d'injecter de nouveaux fonds; selon eux, il suffirait d'adapter les programmes de financement existants et de réorienter les fonds disponibles. On s'assurerait ainsi de ne pas interrompre les services déjà offerts.

Selon de nombreux participants, l'établissement de cette structure de prestation de services pourrait passer par l'élargissement du rôle des centres d'amitié. Ceux-ci fonctionnent déjà de manière non discriminatoire et font déjà une grande partie du travail. Pourquoi, a demandé un participant, ne pourraient-ils pas jouer un rôle consultatif central dans l'établissement de ces centres de services?

Certains participants envisageaient la création d'un «super organisme» pour les autochtones des centres urbains, mais d'autres pensaient différemment. Ces derniers craignaient que la qualité des services diminue si un organisme essayait de fournir tous les services dont pourrait avoir besoin une population autochtone urbaine. Comme l'a dit une participante : «Je suis contre la notion de guichet unique quand il s'agit de services. Les gens qui fournissent des services de garde peuvent ignorer les besoins des personnes âgées ou des enfants de la rue.» Et d'ajouter :

> Pendant plusieurs années, nous avons essayé d'acheter la vieille gare du CP. L'idée n'est pas d'avoir une seule organisation; c'est d'en avoir plusieurs logées dans le même édifice et offrant des services sociaux, des services d'emploi, des services médicaux, des services de garde, bref tout ce dont on a besoin; ces services ne seraient pas offerts par une même organisation, mais nous serions logés dans un même centre.

Certains participants se sont dits d'avis que ces services et la commission des services constitueraient «un gouvernement municipal parallèle» dans les centres urbains. Cependant, d'autres ont pris en considération le nombre d'autochtones des milieux urbains engagés dans diverses activités municipales non autochtones et qui sont membres, par exemple, de commissions de police, de commissions de libération conditionnelle et de conseils scolaires dans certains centres urbains.

Ils estiment qu'on devrait encourager ce genre d'approche et en étendre la portée afin de donner aux autochtones une plus forte voix dans l'administration municipale et de promouvoir une meilleure coordination des services. Selon eux, cela ne risquerait pas de nuire au bon fonctionnement des centres de services proposés par les participants. En fait, ont-ils dit, il pourrait être utile d'avoir plus de représentants autochtones au conseil municipal.

> Les transferts de responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et de ceux-ci aux municipalités s'accentuent et c'est la raison pour laquelle les municipalités ont tant manifesté d'intérêt pour cette table ronde. Parce qu'on leur demande un tas de choses et qu'elles prennent des décisions à l'égard de ce qui nous concerne tous, comme les transports, les loisirs, et les services. Comment ces décisions de planification seront-elles touchées? Comment les autochtones des villes peuvent-ils se placer en position d'influencer cette planification, d'obtenir l'information requise sur la nature des besoins?

Les participants se sont aussi penchés sur les questions liées à l'éducation. Ils ont dit que les autochtones ne pouvaient pas s'attendre à avoir le genre d'écoles qui existent actuellement. Il y a de la place pour d'autres sortes d'écoles autochtones, mais il faut que les autochtones soient davantage représentés au sein des conseils scolaires afin d'assurer à leurs enfants la meilleure éducation possible.

Les délégués ont décidé de mettre ces propositions en avant à une condition : quelles que soient la ou les structures négociées avec les gouvernements non autochtones, les mécanismes doivent être souples. Ils ont souligné que la population autochtone des villes est diversifiée et que les préoccupations des groupes qui la composent varient considérablement. Au moment de concevoir ces structures, il faudra s'assurer qu'elles sont assez souples pour permettre à ces divers groupes de promouvoir leurs intérêts particuliers et de trouver leurs propres solutions.

## *Recommandations*

Les délégués qui ont participé aux ateliers sur la structure de gouvernement ont dit que leurs principales préoccupations avaient trait aux distinctions imposées entre les groupes d'autochtones. Ces catégories incitent les gouvernements à se renvoyer la balle, avec pour résultat que les autochtones de la ville qui ont besoin de services,

d'éducation ou de formation professionnelle, par exemple, n'ont souvent personne à qui s'adresser pour les obtenir.

Les délégués ont fait remarquer que les autochtones qui franchissent leurs limites territoriales et qui vont s'établir dans des centres urbains se voient privés par le gouvernement des droits liés à leur appartenance territoriale. Dans bien des cas, selon eux, c'est comme s'ils devenaient subitement des non-autochtones. Ils ont dit considérer que leurs droits étaient transférables et, qu'au besoin, quelqu'un devrait intenter une poursuite pour contester cette négation de leurs droits par les gouvernements fédéral et provinciaux. Selon eux, les gouvernements sont en train de violer leurs droits constitutionnels, leurs droits ancestraux et issus de traités et leur droit, garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés*, de se déplacer.

Les participants ont fait de nombreuses observations et recommandations dont certaines ont trait à ces préoccupations, mais la plupart se rapportent à la nécessité de consolider les services offerts sans égard au statut dans les centres urbains et d'en coordonner la prestation. Certaines des recommandations suivantes font suite à d'intenses discussions, tandis que d'autres ont été formulées il y a longtemps mais n'ont jamais eu de suite.

- La Commission royale doit définir et financer une démarche de recherche pour la mise au point d'un modèle de prestation de services qui répondra aux besoins des citadins.
- Sur le plan des compétences, les options envisageables comprennent la réserve urbaine et les modèles d'administration qu'on trouve à Winnipeg, Calgary et Edmonton. La nécessité d'une assise territoriale, d'une infrastructure et de services doit être prise en considération.
- L'on doit consulter la base sur les modèles de partage des compétences. Les organisations autochtones doivent travailler ensemble à définir les rôles et les mandats, sans ingérence de non-autochtones, sauf sur invitation.
- Il faut régler dès que possible la question de la transférabilité des droits issus de traités.
- Les représentants autochtones au sein de conseils et de commissions doivent être comptables envers les autochtones vivant en milieu urbain.
- Il existe bel et bien des différences en ce qui a trait à l'identification des autochtones et l'on devrait en tenir compte dans toute négociation relative à la prestation de services. Ce sont toutefois ceux qui fournissent ces services, et non les politiciens, qui devraient décider de la façon de les dispenser.
- Il doit y avoir un conseil des anciens et un ombudsman dans chaque ville afin d'assurer la prestation de services de qualité.

- La Commission royale doit promouvoir l'égalité des femmes dans le processus constitutionnel et revoir le projet de loi C-31 (modifications à la *Loi sur les Indiens*), qui comporte de multiples lacunes en ce qui a trait à l'égalité des sexes.

## Conclusion

Les autochtones qui ont participé à la table ronde ont cerné les problèmes avec lesquels ils sont aux prises dans les centres urbains du Canada. Ils ont décrit les programmes qu'ils ont conçus pour répondre aux besoins des leurs qui vivent en milieu urbain. Ils ont aussi mentionné bon nombre des circonstances particulières qui entravent leurs efforts.

Les participants ont décrit les problèmes sociaux comme une combinaison de maux : pauvreté, absence de pouvoirs, racisme, chômage, mauvaises conditions de logement, violence familiale, exploitation sexuelle, sida, manque de soins pour enfants, faibles niveaux d'instruction et d'alphabétisation. Ces problèmes, largement répandus, sont graves. Les autochtones vivant en milieu urbain ont conçu des programmes destinés à améliorer leur situation et leur niveau de vie.

Les participants ont relié beaucoup de ces problèmes à la dégradation et à l'érosion culturelles – colonialisme, assimilation, perte de la langue, perte de traditions, manque d'institutions et de structures traditionnelles ou culturelles, perte d'identité et faible estime de soi.

Dans presque tous les cas, ont expliqué les participants, ils avaient essayé d'intégrer aux services sociaux dispensés aux autochtones dans les centres urbains des éléments culturels afin de neutraliser les effets de l'érosion culturelle et de la perte d'identité. Les participants ont aussi insisté sur le fait que les solutions apportées aux problèmes sociaux des collectivités autochtones urbaines qui ne répondent pas aux besoins culturels, émotifs et spirituels des autochtones ne constituent à leurs yeux que des cataplasmes.

Comme l'ont affirmé de nombreux participants, les problèmes structurels sont évidents. On constate un manque général de financement et de soutien qu'on attribue en grande partie à l'ignorance navrante dont font preuve tous les paliers de gouvernement quant à la gravité et à la nature des problèmes qui affligent les collectivités urbaines autochtones. Faute de coordination, certains services font double emploi, d'autres sont complètement inexistants. Selon les participants, la seule façon de régler ce problème est de créer des organisations autochtones urbaines centrales qui pourraient imposer ordre et cohérence là où le sous-financement, les divisions artificielles et la confusion sont la norme actuellement. Le plus souvent, cependant, il y a un vide juridique : les deux paliers de gouvernement et les administrations municipales se déchargent l'un sur l'autre de leurs responsabilités envers les

autochtones vivant en milieu urbain. Les participants avaient le sentiment que tous les gouvernements, y compris les gouvernements autochtones, renient leurs obligations envers les autochtones vivant en milieu urbain.

On a imposé à tous les autochtones des définitions juridiques qu'on a aussi appliquées aux autochtones de la ville, mais sans leur reconnaître les droits qu'impliquent ces définitions. Dans la plupart des cas, les droits reliés à une assise territoriale ne sont pas reconnus au-delà des limites de territoires particuliers ou dans les centres urbains. Les premières nations rivalisent, pour l'obtention de fonds, avec les autres groupes autochtones, les Métis ou les Inuit, ainsi qu'avec les organisations qui assurent la prestation de services et qui ne font pas de distinction entre ces groupes. Les participants ont aussi décrit le racisme interne; les divisions qu'il engendre ont entraîné une plus grande fragmentation des collectivités urbaines autochtones.

Quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, les autochtones déplorent tous ces divisions qui finissent par leur nuire; ils préconisent l'unité entre autochtones, mais les divisions politiques sont profondes. Elles découlent de différences entre les définitions juridiques, les fondements juridiques des droits et les objectifs politiques.

Certains autochtones vivant en milieu urbain se sentent pris dans la bousculade de la rivalité avec des organisations autochtones concurrentes et les puissants gouvernements. Ils n'ont aucune représentation politique reconnue. Ils n'ont aucun porte-parole politique. Ils forment une population fragmentée, divisée et encore en pleine transition.

Pourtant, beaucoup ont acquis une nouvelle identité autochtone urbaine, distincte et dissociée des identités autochtones liées à une assise territoriale. Ils ont exprimé le désir de demeurer des autochtones, de demeurer des Indiens, des Métis ou des Inuit, et de conserver les droits découlant de leur statut juridique. Ils veulent faire valoir ces droits dans un contexte urbain. Beaucoup sont nés en ville; d'autres y sont venus par choix ou par nécessité.

Certains désirent que soient établies dans les villes des organisations politiques autochtones qui exprimeraient leurs préoccupations et leur volonté politique. Dans certains cas, ils ont le sentiment que les gouvernements et organismes autochtones existants ne les représentent pas.

D'autres, cependant, conservent de solides liens familiaux, culturels, linguistiques et politiques avec ceux des leurs qui n'ont pas quitté leur territoire. Ils veulent que ces liens soient renforcés, et leur existence réaffirmée. Eux aussi désirent que leurs droits s'appliquent en milieu urbain. Ce qu'ils souhaitent, cependant, c'est de voir des organisations autochtones ayant une assise territoriale, comme les conseils

de bande, les associations locales de Métis, les conseils tribaux et des organisations provinciales et nationales, étendre leur compétence au-delà des frontières actuelles pour y inclure les populations autochtones urbaines.

Les participants à tous les ateliers se sont penchés sur ces questions. À leur avis, ce que veulent les gouvernements leur est essentiellement indifférent. Il s'agit de leur propre identité culturelle et politique d'autochtones. Ce sont des questions à l'égard desquelles le gouvernement ne peut plus légiférer comme il l'a fait dans le cas de la *Loi sur les Indiens*. À leur avis, ce sont des problèmes auxquels il leur faudrait eux-mêmes trouver des solutions.

Les participants ont déclaré qu'il leur faudrait définir leurs propres positions urbaines sur ces questions. Il pourrait falloir, pour cela, organiser des conférences et des rencontres réunissant des membres de collectivités urbaines. On pense aussi à un processus d'«auto-identification» et peut-être à une réorganisation des rapports entre les organisations urbaines. Il leur faudrait être appuyés dans ces efforts et dans les inévitables discussions avec les organisations autochtones existantes et les gouvernements non autochtones. Mais en bout de ligne, ces décisions doivent être prises par les autochtones des centres urbains.

# Documents de réflexion

*Dan David**

## Le sida

> Selon une estimation prudente, il y aurait 50 autochtones séropositifs vivant à Toronto.
>
> Susan Beaver, Two-Spirited People of the First Nations, Toronto

Dans l'ensemble, les autochtones ne sont pas différents des autres Canadiens lorsqu'il s'agit du sida. Ils pensent qu'ils ne peuvent pas être contaminés par le virus. C'est la maladie des autres, une maladie des «gais», une maladie contre laquelle ils se sentent en quelque sorte immunisés.

En fait le sida n'est pas sensible à la couleur. La maladie ne fait pas de distinction de race, de classe sociale ou de niveau de revenu. À ce jour, plus de 3 200 Canadiens, de toutes les races, toutes les professions et toutes les couches de la société, ont été diagnostiqués séropositifs, ce qui signifie qu'ils ont été contaminés par le virus du sida. Environ la moitié des gens déclarés séropositifs au Canada sont morts du sida ou des complications qui sont reliées à la maladie.

Les Centres for Disease Control des États-Unis prédisent que la première vague de sida est passée et que la seconde vague d'infection par le virus d'immuno-déficience humaine touchera «les populations les plus démunies». George Poitras, de la Feather

* Ces documents d'information ont été préparés pour la Table ronde sur les préoccupations des populations urbaines autochtones par Dan David, de Handsome Lake Productions. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de M. David et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission.

of Hope Aboriginal AIDS Prevention Society, de Vancouver, considère cette prévision comme un sinistre avertissement pour les autochtones, qui ont été classés comme un groupe à haut risque.

L'incidence des maladies transmissibles sexuellement (MTS) est environ trois fois plus élevée chez les autochtones que dans l'ensemble de la population. On constate un manque de soins de santé adéquats et d'éducation sexuelle dans les collectivités autochtones. Les taux de toxicomanie sont plus élevés «et cette activité s'accompagne souvent de promiscuité sexuelle». Les grossesses chez les adolescentes sont plus nombreuses que dans les autres groupes.

Les autochtones sont également peu sédentaires, ils déménagent fréquemment d'un centre urbain à un autre et d'une collectivité autochtone à une autre. Selon les responsables des programmes d'échange de seringues, qui s'adressent aux toxicomanes de Vancouver et d'Edmonton, 40 % et 50 % (respectivement) de leurs clients sont des autochtones. Certains autochtones pensent que le sida pourrait avoir des effets aussi dévastateurs sur les populations autochtones que les épidémies antérieures de tuberculose ou de variole, et que l'information du public est la meilleure prévention. Toutefois, ils se heurtent à d'énormes barrières sociales et culturelles lorsqu'ils veulent transmettre le message.

Le sida suscite la crainte dans les collectivités autochtones tout comme dans le reste de la société canadienne. Les groupes de prévention du sida, comme Feather of Hope et Two-Spirited People of First Nations, signalent que peu d'autochtones se prêtent spontanément au test du sida ou même demandent de l'information, par crainte d'être frappés d'ostracisme. De nombreux autochtones pensent que le sida est une maladie d'homme blanc homosexuel. Les homosexuels autochtones et les gens atteints du sida dans les collectivités autochtones sont souvent fuis, même par leurs proches parents. La sexualité, et par conséquent toute discussion à propos de la sexualité sans risque, est considérée comme une question privée dans de nombreuses cultures autochtones.

À cela s'ajoute une longue histoire de méfiance à l'égard des médecins et des hôpitaux. Le terme «hôpital» dans de nombreuses langues autochtones se traduit littéralement par «lieu où les gens se rendent pour mourir». Il faut compter par ailleurs avec une attitude fataliste chez certains autochtones, qui contribue à l'apathie à propos de ce fléau. «Pourquoi m'inquiéterais-je du sida, a déclaré un autochtone à un journaliste. Si je ne prends pas une balle dans la peau, un coup de poignard ou ne me soûle pas à mort, je tomberai probablement en bas du trottoir et finirai sous les roues d'un camion.»

Les autochtones vivant dans les réserves ou dans les collectivités éloignées qui découvrent qu'ils sont atteints du sida découvrent également qu'il n'existe pas d'endroit dans leur collectivité où ils pourraient s'installer ou recevoir des traitements. La rudesse de leurs voisins les pousse généralement à quitter leur village et à se rendre dans les villes.

Une fois en milieu urbain, ils se retrouvent aux prises avec d'autres préjugés et d'autres difficultés.

Les autochtones atteints du sida ne se rendent généralement pas dans les centres spécialisés ou dans les hospices que fréquentent la majorité des personnes atteintes de cette maladie parce qu'ils se sentent isolés et seuls en raison des différences linguistiques et culturelles. Dans les centres de traitement du sida, il n'y a guère de travailleurs autochtones, et on ne cherche pas vraiment à en recruter. Les dirigeants de ces centres ont probablement l'impression que les autochtones bénéficient déjà de services adéquats ailleurs.

## L'alcool et les toxicomanies

Herb (un nom fictif) déclare que lorsqu'il a quitté sa réserve du Nord, il y a six ans, pour aller vivre à Winnipeg, il a amené avec lui un bagage de «haine, de colère et de ressentiment. J'ai l'impression que j'étais vraiment confus. J'étais diplômé de l'université, mais comme je n'ai pas pu trouver d'emploi, je suis retourné chez moi parce qu'il en coûtait moins cher d'y vivre.»

Il dit qu'une fois de retour dans la réserve, il s'est mis à boire parce qu'il n'y avait pas grand-chose à faire. «C'est comme si le seul moment où nous nous amusions, c'était quand nous étions soûls et faisions des folies, vous voyez?» Il avait espéré que les choses seraient différentes, plus excitantes, meilleures en ville.

«Mais après quelque temps, dit-il, je me mourais d'ennui, j'avais seulement changé le mal de place. Pas d'emploi, pas d'argent, pas d'amis – excepté les copains de taverne. Pas de services pour vous aider. Et pas mal de racisme. Après un certain temps, le monde entier tourne autour des copains de taverne et de l'alcool.»

C'est la façon dont il explique sa descente dans les bas-fonds. Il est devenu l'un de ces robineux radoteurs, qui marchent en trébuchant et que les gens regardent avec mépris. «On s'en fout royalement, déclare-t-il maintenant. La seule chose dont on se soucie, c'est d'avoir toujours et encore à boire. On a tout simplement perdu tout respect humain.»

Pendant ses périodes de sobriété, il déménageait d'une ville à une autre, jurant chaque fois qu'il renoncerait à la boisson. Chaque fois, il pensait qu'il lui fallait partir, parce qu'il recommencerait à boire, qu'il serait contraint de quitter son emploi ou qu'il se ferait renvoyer.

«J'avais fait des études, j'avais un diplôme en éducation. J'étais enseignant. Je pense que je savais que j'étais paumé, c'est pourquoi je n'ai même pas cherché à enseigner. J'ai préféré travailler dans l'administration publique.» Il buvait encore, néanmoins, pour «s'adapter». La seule différence, nous précise-t-il, «c'est que j'étais mieux habillé et que j'avais de l'argent. Mais j'étais encore un ivrogne.»

L'histoire de Herb est tout à fait représentative. En 1985, l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) a diffusé une étude sur l'alcoolisme et les toxicomanies dans les centres urbains qui s'inspirait d'une enquête effectuée auprès de 84 centres à l'échelle nationale. Elle mentionnait que :

> Très souvent, les clients quittent le milieu de la réserve pour la ville dans l'espoir de trouver un emploi, mais en raison de leur faible niveau d'instruction, de leur manque de compétences et de leur expérience professionnelle modeste ou nulle, il arrive beaucoup trop souvent qu'ils se laissent gagner par le découragement. Comme, par ailleurs, ils n'ont pas dans les villes le soutien familial ou communautaire qu'ils auraient normalement dans la collectivité indienne, ils retournent à la bouteille pour se faire accepter, garder confiance et conserver leur courage.

L'étude a montré que les données statistiques sur l'étendue réelle ou estimative de l'alcoolisme et des toxicomanies chez les autochtones des centres urbains étaient pratiquement inexistantes. La plupart des clients des centres d'amitié, l'un des rares organismes sociaux au service des autochtones vivant en milieu urbain, sont à la recherche d'une «autre forme d'aide (emploi, logement, éducation)» que l'aide destinée précisément à régler un problème d'alcool ou de drogue. Le rapport établissait un lien entre l'absence de ce strict nécessaire et la «progression de la consommation (ou de l'abus) d'alcool, de stupéfiants et de solvants».

Même si le rapport ne chiffrait pas l'ampleur du problème, il n'en a pas moins montré que «l'abus d'alcool et les toxicomanies sont extrêmement répandus chez les autochtones des collectivités urbaines [...] dans tous les groupes d'âges et groupes cibles, l'alcool arrivant en tête». Il présentait également des chiffres recueillis par les programmes des travailleurs sociaux autochtones auprès des tribunaux des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Québec, qui indiquaient «qu'entre 80 % et 95 % de leurs clients présentaient une dépendance à l'égard de l'alcool ou d'autres substances psychotropes.»

Trente-huit des 56 centres d'amitié ont mentionné que les enfants des collectivités où ils sont implantés consommaient de l'alcool, ou reniflaient de la colle, de l'essence ou des solvants. Ils font cela «après l'école, pendant les vacances scolaires, dans les rues, dans les parcs, chez eux», lorsque leurs parents sont partis boire à l'extérieur, et même «parfois en famille».

L'un des centres citait le cas «d'un père qui adorait voir les enfants sous l'effet de la drogue et donnait à une petite fille de 5 ans une bombe de PAM à inhaler au point qu'elle en a eu les poumons bloqués et qu'elle a suffoqué».

Presque tous les centres ont signalé des cas horribles du même genre chez des groupes d'âge plus avancés, touchant des hommes et des femmes, des habitués et des consommateurs occasionnels. Parmi les effets négatifs, mentionnons les

«suicides, les homicides, les morts accidentelles», un pourcentage élevé de bébés atteints du syndrome d'alcoolisme fœtal, les problèmes de santé et les problèmes sexuels, la violence physique et l'exploitation sexuelle des enfants, enfin le chômage».

Comme dans beaucoup d'autres secteurs, l'étude réalisée par l'ANCA a mis en évidence des lacunes dans les politiques fédérales et provinciales relatives à la lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies chez les autochtones des régions urbaines. Le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones, administré par Santé et Bien-être social Canada, était perçu par les pouvoirs publics provinciaux comme un engagement pris par le gouvernement fédéral face à ce problème et il était censé s'adresser aux Indiens, aux Métis et aux Inuit, qu'ils habitent dans des réserves ou dans des villes. Or, le programme ne s'adresse qu'aux Indiens inscrits vivant dans les réserves.

Aucun des gouvernements provinciaux ou territoriaux n'a de mandat pour s'attaquer spécifiquement à ces problèmes chez les autochtones. L'Association a constaté que les gouvernements provinciaux ont beau être émus par les horribles conséquences de l'abus de telles substances dans les collectivités autochtones en milieu urbain et en être conscients, «leurs services aux autochtones demeurent intégrés au mandat global».

## L'aide à l'enfance

> Ce serait rassurant si l'on pouvait imputer le blâme à une partie quelconque du système. L'effroyable réalité, c'est que toutes les personnes concernées pensaient qu'elles faisaient de leur mieux et s'accrochaient fermement à leur conviction que le système fonctionnait bien. Certains administrateurs ont adopté la politique de l'autruche à l'égard des problèmes de l'enfance – ils n'existent tout simplement pas. Le miracle est qu'il n'y ait pas eu plus de victimes dans ce système dirigé par tant de gens bien intentionnés. Le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions, dit-on. On pourrait toujours ajouter que le système d'aide à l'enfance supervisait le pavage.
>
> Le juge en chef Edwin Kimelman du Manitoba,
> *No Quiet Place*, 1982

C'est en ces termes que, dans un rapport d'enquête présenté il y a à peine dix ans, le juge en chef Edwin Kimelman, de la Cour provinciale du Manitoba, division de la famille, condamnait la pratique presque courante des autorités de l'aide à l'enfance de cette province d'arracher leurs enfants aux familles autochtones pour les confier à d'autres familles. «Nul ne comprenait vraiment que 25 % de tous les enfants placés en adoption étaient confiés à des familles à l'extérieur du Manitoba, écrivait M. Kimelman. Nul ne comprenait parfaitement que presque tous ces enfants étaient d'ascendance

autochtone. Nul ne comprenait que le Manitoba était la seule province à conserver cette pratique atroce.»

Dans son rapport intitulé *No Quiet Place*, M. Kimelman ne mâchait pas ses mots. «Il suffit qu'un seul enfant soit enlevé à sa famille et à sa culture pour qu'on puisse parler de génocide culturel», écrivait-il. Il découvrit que l'enlèvement d'enfants autochtones à leur famille, à leur collectivité et à leur culture relevait de la simple routine. La pratique des adoptions à l'extérieur de la province ne faisait qu'ajouter au crime.

Toutes les parties étaient coupables, poursuivait-il, les gouvernements fédéral et provincial qui n'avaient pas réussi à résoudre les conflits d'attributions concernant la protection des enfants autochtones, les directeurs de l'aide à l'enfance qui n'avaient pas à rendre de comptes à l'égard de leur clientèle autochtone, «les organismes d'aide à l'enfance, tant publics que privés, qui ne prenaient pas la peine d'examiner le résultat de leurs politiques et de leurs pratiques, et qui négligeaient de tenir des statistiques exactes; les organisations autochtones qui gardèrent trop longtemps le silence avant de chercher à reprendre en main le sort de leurs enfants.»

Le rapport de M. Kimelman blâmait sévèrement les organismes d'aide à l'enfance pour leurs pratiques à l'égard des autochtones. Il faisait constamment allusion aux idées fausses véhiculées par les travailleurs sociaux de l'aide à l'enfance sur les autochtones et sur la façon dont ils élevaient leurs enfants. «Les partis pris culturels sont véhiculés à tous les niveaux du système d'aide à l'enfance, depuis les travailleurs sociaux qui interviennent directement auprès de la famille, jusqu'aux avocats qui représentent les diverses parties dans une affaire de garde, et même les juges, à qui revient la décision finale.»

M. Kimelman recommandait d'inclure dans la définition de l'intérêt de l'enfant, dans le cas des autochtones, «le patrimoine culturel et linguistique de l'enfant»; de créer des organismes autochtones d'aide à l'enfance pour prendre soin des enfants autochtones; de ne pas confiner ces organismes aux réserves mais de leur confier également la responsabilité des enfants vivant en région urbaine. Il recommandait également que le gouvernement provincial mette en place un programme de subventions à l'adoption pour inciter les autochtones à devenir éventuellement des parents adoptifs.

Huit ans plus tard, l'Aboriginal Justice Inquiry aboutissait aux mêmes conclusions que celles du juge en chef Kimelman à presque tous les égards. Toutefois, au cours des années qui s'étaient écoulées, les commissaires découvrirent qu'une fois encore les gouvernements fédéral et provincial ne s'étaient pas préoccupés des populations urbaines autochtones; les organismes autochtones d'aide à l'enfance étaient encore confinés aux réserves; il n'existait aucun organisme d'aide à l'enfance

dirigé par des Métis; aucune subvention n'encourageait l'adoption par des parents autochtones; et il y avait encore un nombre beaucoup trop élevé d'enfants autochtones enlevés à leur famille et coupés de leur culture.

L'enquête a toutefois révélé que les organismes d'aide à l'enfance non autochtones avaient commencé à engager plus de travailleurs sociaux autochtones.

## La culture

> Tant que nous ne comprendrons pas que les autochtones sont autre chose que «des versions primitives de nous», qu'ils sont en réalité un peuple doté d'un code culturel extrêmement évolué, formel et complexe, qui nous est parfaitement étranger, nous continuerons à mal interpréter leurs actes, à mal comprendre leurs problèmes et à leur imposer des «correctifs» erronés et même peut-être préjudiciables.
>
> Rupert Ross, *Dancing With A Ghost*, 1992

En 1982, Rosemarie Kuptana, maintenant présidente de l'Inuit Tapirisat du Canada, comparait les effets de la télévision du Sud et l'introduction massive de la culture non inuit dans les collectivités inuit au pouvoir destructif d'une bombe à neutrons. Cependant, elle aurait pu tout aussi bien décrire les effets de l'assimilation et son impact sur les cultures autochtones.

> C'est la bombe qui tue les gens, mais laisse les bâtiments debout [...] qui détruit l'âme d'un peuple, mais laisse l'enveloppe de ce peuple errer alentour. La pression, en particulier sur nos enfants, qui les pousse à s'assimiler à cette culture et à cette langue envahissantes [...] est d'une puissance explosive.

Le préjudice causé aux cultures autochtones par 150 ans d'assimilation est terrible. En 1984, un ethnologue canadien estimait que seulement 3 des 53 langues autochtones parlées au Canada avaient une excellente chance de survivre jusqu'à l'an 2 000. «Notre langue, disait un ancien des Mohawks à une assemblée sur les langues autochtones il y a quelques années, est la clé de notre culture [...] et nos langues se meurent.»

Un autre ancien expliquait la relation entre les langues autochtones et les cultures de cette façon :

> Notre langue autochtone renferme un système de valeurs qui nous indique comment nous comporter personnellement et dans nos rapports avec autrui [...] elle donne un nom aux relations entre les parents, aux rôles et responsabilités parmi les membres de la famille, aux liens avec le groupe élargi du clan [...] Il n'y a pas de mots anglais pour décrire ces rapports parce que votre vie sociale et votre vie familiale sont différentes des nôtres. Par conséquent, la destruction de notre

> langue se traduit non seulement par l'effondrement de ces relations, mais également par la disparition d'autres aspects de notre mode de vie et de notre culture indienne, en particulier tout ce qui concerne le rapport de l'homme avec la nature, le Grand Esprit et l'ordre des choses. Privés de notre langue, nous cesserons d'exister en tant que peuple distinct.

Les valeurs culturelles autochtones, à un niveau fondamental, reflètent une vision du monde très éloignée de celle des Canadiens d'ascendance européenne. Cette vision du monde est à la base de philosophies, de valeurs et de pratiques extrêmement différentes. Chacune fonde des coutumes et des manières d'être originales et dicte le bon comportement.

Dans la pensée judéo-chrétienne et dans le comportement qui en découle, le genre humain apprend qu'il domine «les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les êtres vivants qui se déplacent sur la terre». L'homme est considéré comme le maître de la création. Au contraire, dans de nombreuses philosophies autochtones, «le genre humain [...] est le plus dépendant et le moins nécessaire de tous les ordres». En d'autres termes, le genre humain n'est qu'une partie de la trame complexe de la vie faite d'éléments interdépendants.

Les valeurs culturelles et sociales traditionnelles de nombreux peuples autochtones reflètent ces concepts différents de comportement acceptable. Par exemple, les cérémonies des Ojibwas ou des Anishnabe inculquent des valeurs comme la sagesse, l'amour, le respect, la bravoure, l'intégrité, l'humilité et la vérité. «Une étude des comportements psychologiques et des attitudes des Sioux révèle plusieurs valeurs essentielles pour le peuple dakota», mentionne l'Aboriginal Justice Inquiry du Manitoba, «notamment le conformisme par rapport au groupe et l'harmonie au sein du groupe; la concentration sur le présent; l'aptitude à prendre des décisions personnelles; la réticence à montrer ses émotions; le respect de la nature, même lorsqu'on l'utilise; et une constante conscience de Dieu».

D'autres études révèlent que les cultures autochtones renferment des valeurs analogues comme le principe de la non-ingérence, le respect de la liberté individuelle, la coopération et le partage. «Bien que ces différences culturelles [...] aient été soulignées et remarquées par de nombreux écrivains non autochtones depuis des centaines d'années, comme le mentionne l'Aboriginal Justice Inquiry, peu de gens ont essayé d'explorer et d'expliquer ces différences dans des termes accessibles au grand public. On s'est contenté de grossiers stéréotypes et de vagues généralisations.»

M. Clare Brant, Ph.D., est le seul psychologue clinicien du Canada qui soit autochtone; c'est un Mohawk. Il s'est penché et a écrit sur les différences culturelles des populations autochtones et ce qu'il appelle «l'éthique et les codes de comportement autochtones». Comme il l'explique, cette «éthique» est née de la nécessité de lier solidement les familles autochtones, les familles étendues, les clans, les tribus

ou les nations afin de maintenir l'harmonie et d'assurer la survie du groupe. M. Brant déclare que cette éthique de comportement est encore plus remarquable lorsqu'on l'oppose au comportement «normal» des Canadiens non autochtones.

Pour résumer, M. Brant définit quatre principes essentiels qui caractérisent le comportement autochtone : la non-ingérence, la non-compétitivité, la maîtrise des émotions et le partage. Ces principes sont complétés par quatre autres éléments codifiés : la notion différente du temps, l'expression de la gratitude et de l'approbation, un protocole social ainsi que l'éducation des enfants. Fondamentalement, M. Brant et de nombreux autres sociologues affirment que les autochtones agissent différemment parce qu'ils suivent des règles de comportement différentes sur le plan culturel.

> Lorsque les autochtones refusent de suivre les prescriptions de nos règles, nous les jugeons incapables de se conformer à des règles ou, pis encore, sans morale. Dans notre ignorance, nous n'envisageons pas la possibilité qu'il puisse y avoir des règles autres que les nôtres auxquelles ils se plient régulièrement, obéissance d'autant plus frappante qu'elle est exercée à l'encontre de nos pressions insistantes en vue du contraire.

Autrefois, les autochtones se sont vu refuser le droit de pratiquer leurs religions et leurs cérémonies. Leurs cultures et leurs philosophies ont été avilies et dénigrées par les peuples non autochtones, si bien que de nombreux autochtones ont été réduits à une «coquille vide qui erre comme une âme en peine» et que leur estime de soi s'en trouve amoindrie.

«Ce que les lois et les religions étrangères ont supprimé dans le passé, ce sont ces mécanismes traditionnels qui permettaient aux autochtones de faire face à leurs problèmes personnels et aux pressions», conclut l'Aboriginal Justice Inquiry du Manitoba sur la justice autochtone. «Jusqu'à très récemment, un grand nombre de ces cérémonies étaient interdites par les pouvoirs publics et elles sont rejetées ou rabaissées par certaines personnes, encore aujourd'hui. L'éclatement des sociétés autochtones n'a pas, la plupart du temps, altéré gravement ces codes de comportement, mais il a sérieusement perturbé les mécanismes qui permettaient aux autochtones de conserver leur équilibre personnel et leur bien-être.»

## Les services de garde

June est une mère autochtone célibataire demeurant à Regina qui a trois enfants de moins de dix ans. Son profil, c'est celui que donne Statistique Canada des femmes autochtones vivant à l'extérieur des réserves : plus nombreuses que les hommes; avec des familles plus nombreuses; dans des logements plus misérables; avec encore moins de débouchés; plus dépendantes de l'aide sociale; mais plus susceptibles de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires. Elle est également la personne à qui

les services de garde pourraient être le plus utiles. Mais elle appartient encore plus sûrement à la catégorie de celles qui n'y auront vraisemblablement pas accès.

Toutefois, June a de la chance. Elle vit à Regina. Le Conseil national des autochtones du Canada, organisme qui représente les Métis et les Indiens non inscrits, estime que June est l'une des 40 000 autochtones vivant dans la ville. Le Conseil mentionne qu'il existe 5 720 places en garderie à Regina et que près de 75 % de ces places sont occupées par des enfants autochtones, y compris deux des enfants de June. Le plus jeune de ceux-ci demeure avec sa mère pendant qu'elle suit un cours de secrétariat durant de la journée.

June est plus que chanceuse, car sa situation est exceptionnelle. L'enquête du Conseil national des autochtones sur les services de garde en milieu urbain a révélé que la plupart des autochtones n'ont pas accès aux garderies, ou qu'ils ne peuvent se permettre de payer les frais qu'elles entraînent, ou qu'il n'existe, au mieux, que quelques rares services qui leur sont accessibles.

Au Québec par exemple, le Conseil a constaté qu'il existait 6 480 places en garderie. Pourtant, 24 enfants autochtones seulement y sont inscrits. Le Conseil a constaté que la langue était un obstacle pour certains, que la plupart des autochtones n'étaient pas du tout au courant des services de garde et n'envisageaient même pas la garde comme une option.

À Winnipeg, qui compte une population de 41 000 autochtones, près de la moitié de toutes les familles autochtones monoparentales ont des enfants de moins de 18 ans. Vingt pour cent des parents seuls autochtones ont moins de 25 ans. Pourtant, un petit pourcentage seulement d'enfants autochtones sont inscrits en garderie.

D'après une étude menée en Ontario, même si «les enquêtés autochtones des milieux urbains sont des usagers actifs de nombreux organismes de services sociaux [...] ils en sous-utilisent les ressources». C'est ce qu'ont déclaré la moitié des directeurs d'organisme et des employés des services. Plus loin dans le rapport, on peut lire que «les garderies, là où elles existent, font partie des ressources communautaires qui ne sont pas utilisées par les autochtones». Presque tous les questionnaires renvoyés par les garderies pour l'étude d'évaluation des ressources menée par le groupe de travail (sur les autochtones en milieu urbain) ont indiqué une utilisation nulle de la part des enquêtés autochtones.

L'étude du Conseil dénonçait la pénurie flagrante de garderies autochtones dans tout le pays. En Colombie-Britannique, où la population des autochtones hors réserve est évaluée par le Conseil à 60 000 personnes, on ne relève qu'une seule garderie autochtone. Dans la plupart des régions urbaines, le Conseil signale que les parents autochtones seuls entrent en «concurrence avec le reste de la population

pour un nombre limité de places en garderie». Il remarque également que peu d'autochtones sont employés par les garderies non autochtones.

L'étude du Conseil, intitulée *The Circle of Care*, a mis en évidence plusieurs questions préoccupantes. Premièrement, elle constate un manque de garderies adaptées à la culture autochtone. Les parents autochtones, observe-t-on, ont besoin qu'on leur donne l'assurance que la garde «ne se transformera pas en une autre tentative d'assimilation des populations autochtones». L'absence d'employés autochtones dans ces garderies renforce ces craintes.

Deuxièmement, le Conseil a noté une certaine confusion concernant les services de garde. Il n'a pas réussi à déterminer, par exemple, qui administre et réglemente ces services. Une garderie autochtone devrait-elle rendre des comptes aux autochtones qu'elle sert ou devrait-elle se conformer à des règlements provinciaux? Troisièmement, qui assumerait le coût des services de garde pour les populations autochtones? Le Conseil a découvert que nombre de parents enquêtés ne faisaient pas clairement la différence entre les garderies privées et publiques, les questions de compétence fédérale ou provinciale, et leur rôle dans l'établissement des lignes directrices.

L'étude du Conseil a indiqué que les service de garde, pour les populations autochtones, ne sont ni universels ni accessibles à la plupart des parents. Dans les régions urbaines, les garderies autochtones sont pratiquement inexistantes. Il n'existe pas non plus, à proprement parler, de garderie offrant aux enfants autochtones une ambiance culturellement adéquate, qui leur permettrait d'entendre leurs propres langues, de voir des visages semblables aux leurs et leur inculquerait les valeurs culturelles de leur société. Toutefois, il est apparu également que les autochtones, dans certaines régions urbaines, commençaient à découvrir les garderies et à y voir un moyen d'améliorer leur qualité de vie et de poursuivre leurs études.

## Les emplois et les entreprises

La bonne nouvelle : le taux d'activité des autochtones vivant en milieu urbain correspond à celui des autres Canadiens, soit 65 % et 67 % respectivement. La mauvaise : les autochtones courent deux fois plus de risques d'être sans emploi que leurs voisins non autochtones. Le taux de chômage des populations autochtones en région urbaine est de 21 % contre environ 10 % pour les autres Canadiens de ces mêmes régions.

Les problèmes ne sont pas simples. Les autochtones souffrent de discrimination sur le plan de l'embauchage et de l'emploi. Ils gagnent environ un tiers de moins que les non-autochtones. Ils sont moins susceptibles de conserver des emplois à plein temps tout au long de l'année et ils risquent beaucoup plus d'exercer un métier

manuel, dans la construction par exemple, que d'occuper un emploi de bureau en qualité d'administrateur, de gestionnaire, de commis ou autre.

Cependant, le principal obstacle à la participation accrue des autochtones au marché du travail demeure leur faible niveau d'instruction et manque de compétences monnayables. Une étude du ministère des Affaires indiennes conclut ceci : «Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans le niveau d'instruction atteint par les autochtones, il reste beaucoup à faire avant qu'ils ne bénéficient d'un accès équitable au marché du travail et du même niveau de vie que les autres Canadiens.»

La raison en est simple. Il n'y a tout bonnement pas suffisamment d'emplois pour les autochtones qui entrent sur le marché du travail. «Les progrès spectaculaires réalisés dans l'amélioration de leur niveau d'instruction seront sapés si une main-d'oeuvre jeune et plus instruite ne peut trouver un travail motivant et gratifiant», selon la même enquête des Affaires indiennes.

Depuis 1989, le gouvernement fédéral s'est efforcé de coordonner le développement économique des autochtones à la fois dans les réserves et dans les régions urbaines en lançant la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones (SCDEA). La SCDEA est administrée par trois ministères fédéraux, soit Industrie, Sciences et Technologie (ISTC), Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), et Emploi et Immigration Canada (EIC). Elle est dotée d'un conseil national dirigé par des membres autochtones et non autochtones.

Le budget de la SCDEA, selon son président, «n'a pas de durée déterminée, mais un montant total de 873,7 millions de dollars (399 millions de dollars à ISTC et 474,7 millions de dollars à AINC) a été affecté pour la prestation de programmes pendant les cinq premières années.» Les fonds destinés à Emploi et Immigration Canada sont de 200 millions par an et sont administrés dans le cadre de la stratégie «Les chemins de la réussite».

La stratégie a été établie pour inciter les autochtones (particuliers, entreprises et organisations) à acquérir des compétences en affaires et en gestion, à organiser et à mettre en place des entreprises et des établissements de prêts, et à aider les autochtones à garantir les prêts. Le programme s'adresse à tous les autochtones : Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuit.

À ce jour, la stratégie a investi 86 millions de dollars de concert avec d'autres investisseurs (autochtones et non autochtones), soit au total 267 millions de dollars. Elle a permis une contribution de 38 millions de dollars de soutien aux prêts aux entreprises autochtones. Elle a également consacré 4,6 millions de dollars pour aider les dirigeants d'entreprises autochtones à mener leurs recherches et à présenter leurs plans d'entreprise. La somme dépensée s'élève à 129 millions de dollars, soit en moyenne 43 millions de dollars par an au cours des trois dernières années.

Certains critiques disent que c'est loin d'être suffisant pour faire la moindre brèche dans le taux de chômage des autochtones. Ils affirment que la part du lion de ces fonds de soutien va aux réserves, et que les régions urbaines, les femmes et les Métis sont laissés pour compte. D'autres prétendent qu'on pourrait créer des emplois, mais que sans un effort considérable de recyclage et de formation, il n'y aurait pas suffisamment de personnes formées et qualifiées pour combler les postes.

Le dernier mot revient cependant à Kent Thomas, président du conseil national de la SCDEA : «Bien que les préoccupations des autochtones en matière de développement des entreprises aient été en partie prises en considération au cours des dernières années [...] la SCDEA n'avait pas pour but de régler à elle seule tous les problèmes.»

## L'éducation

> En 1950 [...] quelqu'un nous a convaincus de laisser certains de nos enfants fréquenter le pensionnat et nous y avons envoyé une dizaine d'élèves. Peut-être n'ont-ils pas été surveillés, peut-être n'ont-ils jamais pu s'acclimater au milieu, mais, quoi qu'il en soit, un seul est revenu et nul ne sait véritablement ce qui est arrivé aux autres.
>
> Chef Saul Fiddler, Sandy Lake,
> dans le rapport de la Commission royale
> sur l'environnement du Nord, 1978

Les autochtones ont toujours été conscients que l'éducation était la clé de leur propre survie et de leur coexistence avec les autres peuples. Les enfants assimilaient leur langue vernaculaire, leurs lois et leurs valeurs auprès de leurs parents. Parfois, ils apprenaient les langues d'autres peuples et leurs lois également. Ils apprenaient la pharmacopée, les industries et les techniques de leur peuple. Ils apprenaient à pourvoir aux besoins de leur famille et à veiller à la sécurité des leurs.

L'éducation était considérée comme une responsabilité collective, assumée à la fois par les parents, la famille étendue et la collectivité. Les anciens d'une communauté jouaient un rôle de premier plan. Ils enseignaient aux enfants par l'exemple plutôt que par des méthodes magistrales ou répétitives. Par l'intermédiaire des anciens, les enfants apprenaient que l'éducation était permanente et essentielle à leur évolution personnelle et au bien-être de la nation.

Au cours des 100 dernières années, cependant, la perception de l'éducation inculquée par les populations autochtones a changé. À mesure que la société européenne exerçait de plus en plus sa domination, elle considérait les parents et les anciens comme porteurs d'influences perturbatrices sur l'éducation «appropriée» des jeunes enfants autochtones et leur assimilation ultérieure à la société euro-canadienne. La

responsabilité d'éduquer les enfants autochtones a été enlevée aux parents et assumée par le gouvernement fédéral. Diana Longboat écrit, dans un document de recherche rédigé pour l'Assemblée des premières nations:

> L'éducation dispensée aux Indiens par le gouvernement du Canada [...] a été un élément important de la politique générale d'assimilation. Elle a été le moyen utilisé pour chercher à [...] modifier les valeurs des nations indiennes en s'attaquant à ceux qui étaient les plus faibles et les moins aptes à offrir la moindre résistance [...] les enfants. L'éducation avait pour objectif à long terme d'affaiblir les nations indiennes en faisant perdre de vue aux enfants leur identité, leur histoire et leur patrimoine spirituel.

Les résultats de l'application de critères d'éducation inférieurs, du dénigrement et du refus de leur culture et de leur langue aux autochtones, et des expériences parfois brutales vécues par certains élèves dans les pensionnats fédéraux ont contribué a renforcer la méfiance à l'égard de l'éducation. La loi prévoyait également des sanctions. Les élèves autochtones qui atteignaient un certain niveau d'instruction étaient automatiquement dépouillés de leurs droits.

En 1966, un rapport fédéral résumait les résultats : «L'atmosphère de l'école, les habitudes régulières, les récompenses et les attentes font vivre à l'enfant indien une expérience radicalement différente de celle du non-Indien. La rupture par rapport à son milieu social, les échecs répétés, la discrimination et l'absence de signification du processus d'éducation dans la vie de l'enfant indien aboutissent à une perte de motivation et à un accroissement du négativisme.»

L'éducation structurée servait à séparer l'enfant autochtone de sa famille et de son peuple, mais cet enfant autochtone instruit n'en était pas pour autant accepté par la société blanche. Trouvant peu de finalités positives dans l'éducation, l'enfant autochtone choisissait souvent de «décrocher» plutôt que d'être confronté à la perspective de chevaucher deux mondes et de ne s'adapter à aucun des deux.

Le gouvernement fédéral a depuis cette époque remis la direction de la plupart des écoles fédérales dans les collectivités autochtones aux parents autochtones. Les résultats ont été spectaculaires. En 1965, par exemple, le pourcentage des élèves indiens qui décrochaient avant le diplôme d'études secondaires était d'environ 97 %. Selon les chiffres les plus récents disponibles, le taux d'abandon s'établit à environ 59 %; il s'agit d'un pourcentage de beaucoup supérieur au taux moyen de 25 % de l'ensemble des élèves canadiens, mais qui marque néanmoins une amélioration importante par rapport à il y a 30 ans. Il y a deux fois plus d'autochtones qui poursuivent leurs études secondaires et obtiennent un diplôme aujourd'hui qu'il y a dix ans.

L'inscription des Indiens à l'université et dans les établissements d'études postsecondaires a fait un bond, passant de 60 personnes en 1960 à plus de 18 000.

Certains estiment que le nombre total d'autochtones poursuivant des études postsecondaires atteint cette année 40 000.

Malgré les améliorations au chapitre des écoles gérées par les autochtones, on ne s'est guère penché sur les difficultés et les désavantages auxquels sont confrontés aujourd'hui les élèves autochtones dans les régions urbaines. Une étude menée dans les écoles urbaines de Saskatchewan il y a six ans a mis en évidence que 90 % des élèves autochtones du secondaire n'obtenaient pas leur diplôme. En dépit des efforts déployés pour mieux adapter les documents pédagogiques aux autochtones, les taux d'abandon n'ont pas baissé.

Dans de nombreuses écoles urbaines, les élèves autochtones sont encore aux prises avec des manuels aliénants et peu pertinents, et souffrent de préjugés de la part des élèves non autochtones. Les parents autochtones continuent à n'intervenir que très peu dans l'éducation de leurs enfants. Le taux d'abandon des élèves autochtones à Regina est le même depuis dix ans, soit près de 90 %. Or, Regina n'est pas exceptionnelle à cet égard.

## La structure de gouvernement

L'«autonomie gouvernementale autochtone» est essentiellement la reconnaissance par les Canadiens que les peuples autochtones ont le droit fondamental de se doter sur leurs territoires de leurs propres institutions adaptées à leur culture et à leurs besoins. Qu'est-ce que cela signifie cependant pour les autochtones qui vivent dans les villes?

D'après les chiffres du gouvernement fédéral, environ les trois quarts (73 %) de tous les autochtones du Canada vivent à l'extérieur des réserves. «Plus précisément, on compte approximativement 552 000 personnes d'origine autochtone», sur une population totale de 711 000, qui vivent à l'extérieur des réserves.

Si l'Ontario est la province qui compte le plus grand nombre d'autochtones vivant à l'extérieur des réserves ou dans les régions urbaines, «ils sont *proportionnellement* plus nombreux dans l'Ouest». Par rapport à l'ensemble, les Indiens vivant à l'extérieur des réserves représentent 2 % environ de la population canadienne.

Malheureusement, les chiffres ne concordent pas toujours d'un ministère à un autre. Ces estimations «officielles» sont contestées par les organisations autochtones qui situent la population urbaine à près de 50 %, soit la moitié de la population autochtone. Quels que soient les chiffres réels, on ne peut nier qu'il y ait beaucoup d'autochtones vivant dans les grandes villes du Canada.

Ces personnes ne sont pas bien servies en raison principalement des conflits de compétence entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ni l'un ni l'autre des deux ordres de gouvernement n'est empressé de prendre ses responsabilités. Les

programmes de services sociaux, dont le mandat n'est pas clair, sont entravés par l'irrégularité du financement ou des budgets insuffisants, et de nombreux autochtones «sont les victimes des lacunes des programmes gouvernementaux».

Les organisations politiques autochtones, qui ont pour la plupart des bureaux dans les centres urbains, ont été réticentes à combler les lacunes ou incapables de le faire. Par exemple, les groupes représentant les Indiens inscrits et les Inuit ont été limités par la loi ou par la politique à leurs commettants des réserves ou de leur collectivité d'origine. Les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits aspirent à représenter les populations autochtones hors réserve ou urbaines, mais en fait ne représentent qu'une partie de ces gens.

Il s'ensuit que les populations autochtones urbaines n'ont pas eu de représentants politiques véritables ou responsables. Par ailleurs, même si de nombreux groupes revendiquent le droit de les représenter, les populations autochtones urbaines restent mal circonscrites, peu sédentaires et éparpillées. Cette situation explique pourquoi leurs besoins et préoccupations ont été si facilement passés sous silence ou ignorés.

Jusqu'à récemment, les services gouvernementaux destinés aux autochtones des régions urbaines s'efforçaient de les intégrer à la population en général. Toutefois, les centres d'amitié, rares organismes de services autochtones en milieu urbain, considèrent que leur rôle est de faire contrepoids à ces pressions en vue de l'assimilation culturelle et ils aimeraient exercer plus de responsabilités dans la prestation de services sociaux à la population autochtone urbaine.

En dépit de la présence des centres d'amitié dans de nombreuses villes, les autochtones vivant en milieu urbain continuent à manquer de représentation et d'organisation politiques. Même si certains aimeraient voir les centres devenir une organisation politique représentant les autochtones, la loyauté indéfectible de nombreux autochtones à l'égard de leur collectivité et groupe culturel rend cette solution peu vraisemblable. À vrai dire, tous les essais de regroupement collectif des autochtones en milieu urbain ont été entravés par le manque de ressources, l'éparpillement des populations, l'absence d'un mandat clair, et le manque d'encouragement et de soutien, à la fois de la part des intéressés eux-mêmes, et des pouvoirs publics fédéraux ou provinciaux.

Certains suggéraient au début que les municipalités créent des collectivités «bien conçues, autonomes, résidentielles» pour les autochtones à l'intérieur des villes. L'idée était que ces collectivités mettraient en place leurs propres institutions et dirigeraient leurs propres services. Winnipeg a pendant un certain temps caressé ce projet dans les années 70, mais certains se sont opposés à un type d'organisation qui présentait trop d'analogies avec le principe du ghetto. Les autochtones considéraient

également que se serait la municipalité qui conserverait le véritable pouvoir de décision. Le plan a été définitivement écarté.

La consécration dans la Constitution de l'autonomie gouvernementale autochtone pourrait minimiser la probabilité d'un recours à des programmes de ce genre, sans toutefois en éliminer la possibilité. Une fois l'autonomie gouvernementale autochtone reconnue, les autochtones voudraient vraisemblablement exercer leur pouvoir de décision à l'égard d'un tel projet. Il pourrait être nécessaire de négocier les sphères de compétences et d'en arriver à un accord, mais il faudrait instaurer une relation entièrement nouvelle.

Il existe d'autres modèles. Certaines études proposent que les membres des professions libérales parmi les autochtones des régions urbaines soient constitués en sociétés pour «représenter les intérêts des autochtones dans leur interaction avec les institutions de l'ensemble de la société canadienne». Ces sociétés joueraient des rôles analogues à ceux des sociétés professionnelles non gouvernementales dans certains pays du Commonwealth. Elles ne pourraient pas représenter les autochtones de la ville sur le plan politique, mais pourraient militer en vue d'obtenir des changements et des améliorations.

D'autres suggèrent que les populations autochtones urbaines s'organisent en «groupements d'intérêts» dont «le territoire serait culturel plutôt que géographique». Par exemple, un «groupement» à l'intérieur d'une collectivité pourrait exercer sa compétence dans un nombre croissant de domaines comme l'éducation, la protection de l'enfance et les soins de santé. Certains projets ont vu le jour en ce sens, comme le Native Centre de Toronto qui a établi l'Anishnabe Health Centre. Ce groupe autochtone envisage également de prendre en main d'autres secteurs.

Il existe également des modèles «extra-territoriaux» qui reposent sur l'idée que les «citoyens» d'une nation autochtone devraient conserver leurs avantages et leurs obligations même s'ils déménagent en ville. Ce modèle reconnaît les liens culturels et familiaux puissants que les autochtones de la ville entretiennent avec leur territoire d'origine, mais il occasionnerait certains problèmes dans le cas des Indiens inscrits qui pourraient être exclus de la prise de décisions dans une réserve. Comme ceux-ci sont minoritaires, leurs préoccupations pourraient se voir accorder peu de priorité.

Cependant, il y a certains exemples de réussite. L'entente Canada-Manitoba sur les services de protection de l'enfance permet aux organismes autochtones régionaux d'aide à l'enfance d'assumer des responsabilités relativement aux enfants des membres de bandes d'Indiens inscrits au-delà des frontières de la réserve. Par ailleurs, les Indiens inscrits désireux de poursuivre des études postsecondaires sont habituellement servis par les conseillers pédagogiques des centres urbains employés par leurs bandes.

à l'Anishnabe Health Centre. Les autochtones qui y résident ont donc décidé qu'il leur fallait assurer la prestation de leurs propres services de santé, à leur manière, aux gens de leur groupe. Avec l'aide du ministère provincial de la Santé, l'Anishnabe Health Centre a ouvert ses portes il y a deux ans.

Si l'on en croit Shirley Morrison, tous les niveaux de gouvernement, en particulier provincial et municipal, ont pris conscience du tragique de la situation et décidé qu'il fallait prendre des mesures énergiques. «Le ministère de la Santé et la ville de Toronto ont été d'un grand secours. Ils ont compris qu'ils étaient incapables d'atteindre les gens qui avaient véritablement besoin d'aide», affirme-t-elle.

Lorsque l'Anishnabe Health Centre a ouvert ses portes il y a deux ans dans le centre-ville de Toronto, nous dit Shirley Morrison, le personnel a eu un choc à la vue des autochtones qui se sont présentés. Il s'attendait pourtant à voir un grand nombre de chômeurs, de mère célibataires, de gens vivant dans des taudis et survivant grâce à l'aide sociale. C'était là, après tout, le profil des autochtones qui aboutissaient dans les autres centres.

«Malgré cela, poursuit Shirley Morrison, nous avons été choqués par la quantité d'autochtones qui ont franchi la porte. Nombre d'entre eux étaient sans domicile. Et fait curieux également, il y avait deux hommes pour une femme. De façon générale, c'est le contraire; il y a plus de femmes que d'hommes qui se présentent dans les centres de santé.»

L'Anishnabe Health Centre répond aux besoins des gens qui, pour une raison quelconque, ne pourraient pas se rendre ou ne se rendraient pas dans un centre de santé non autochtone. S'ils viennent là, pense Shirley Morrison, c'est en grande partie «parce que nous sommes tous autochtones, dans ce centre, excepté un ou deux médecins. Nous savons les épreuves qu'ils ont subies, nous savons par où ils sont passés, nous nous intéressons à leur sort.»

> Nombre de ces problèmes remontent aux pensionnats. De nombreuses personnes que nous voyons ont été victimes de sévices ou d'exploitation sexuelle au pensionnat, ou leurs parents l'ont été. Nous avons en consultation beaucoup de gens qui viennent de familles dysfonctionnelles. La violence familiale est courante; les sévices et l'exploitation sexuelle ne sont pas rares. Beaucoup de gens consomment de l'alcool, de la drogue ou des médicaments pour faire taire la souffrance. Nombre de leurs problèmes de santé se rattachent à des problèmes de santé mentale ou sont aggravés par ceux-ci.

L'Anishnabe Health Centre a essayé de changer le système pour s'adapter à la culture, nous affirme Shirley Morrison, admettant que cette méthode n'est pas une panacée. «Les différends relatifs au partage des compétences sont source de difficultés.» Mais elle déclare que leur démarche est la clé du succès: «Nous avons mieux réussi parce

que nous adoptons une attitude traditionnelle face à la guérison, une approche plus holistique. Ils viennent chez nous sans aucune gêne. Ils auraient attendu une urgence pour aller ailleurs.»

## Les sans-abri

> Curieux que vous mentionniez cet endroit! Un groupe d'individus avaient l'habitude de se tenir autour de la bouche de chaleur, au coin de la rue, surtout quand il faisait vraiment froid. Le coin est devenu très connu, si bien que la ville a envoyé ses équipes techniques pour boucher la source de chaleur ou du moins essayer de la boucher de façon à inciter ces vagabonds à quitter la rue et à cesser de s'agglomérer à la vue de tous. Les services sanitaires et sociaux de la ville comprenaient le problème, mais le message ne s'est apparemment pas rendu jusqu'au service des travaux publics municipaux. Pas encore du moins.
>
> Shirley Morrison,
> Anishnabe Health Centre, Toronto

Lorsque Shirley Morrison a commencé à travailler à l'Anishnabe Health Centre, elle dit qu'elle ne comprenait pas vraiment les différentes forces à l'oeuvre contre les sans-abri en particulier lorsque ceux-ci sont des autochtones. Après deux années à son poste, elle pense qu'elle a commencé à saisir l'ampleur des problèmes.

> Tout le monde aborde le problème de façon fragmentaire comme s'il était possible de le régler facilement en s'y attaquant par secteur. Le service du logement considère que c'est un problème de logement. Le service de santé le traite comme un problème de santé. Les services sociaux y voient un problème social. Or le problème des sans-abri n'est pas un problème facile à résoudre. C'est un problème qui intéresse tous ces services en même temps, y compris le service des travaux publics de la ville; il faut qu'on comprenne cela.

À Toronto, M^me^ Morrison estime que le nombre d'autochtones sans logis se situe «entre 5 000 et 10 000 personnes». Elle est consciente que c'est un nombre énorme et un problème de taille pour la ville de Toronto. En tant que travailleuse des services de santé, elle aborde le problème des sans-abri comme un problème de santé, mais elle sait également que «leur santé se détériore parce qu'ils n'ont pas d'endroit décent où vivre, en raison de leur situation de chômeur, de leur inadmissibilité aux services sociaux et de leur propre réticence à demander de l'aide».

Par exemple, nous explique M^me^ Morrison, «un grand nombre d'individus ne fréquentent pas les refuges non autochtones de la ville. Ils savent qu'il y a quantité de vols, quantité de bagarres et de voies de fait dans ces refuges. Ils savent également qu'il n'y a pas suffisamment de place et ils ont l'impression d'être victimes de discri-

mination lorsqu'ils s'y rendent. Ils iraient dans des foyers, s'il y en avait, mais il n'y en a pas suffisamment, si bien qu'ils restent dans la rue.»

On retrouve les mêmes problèmes, à une échelle moindre, dans d'autres villes du Canada. À Montréal, le Centre d'amitié autochtone a préparé une enquête sur certains sans-abri. Voici un profil parmi d'autres :

> Andrea est venue à Montréal sous l'égide de Santé et Bien-être social Canada pour le traitement de troubles de l'ouïe. À l'époque, elle a commencé à traîner dans les bars fréquentés par d'autres Inuit. Andrea a raté à deux reprises l'avion pour rentrer chez elle et a dû finalement payer elle-même son billet de retour à Cape Dorset. Après être rentrée, elle a décidé de tout quitter et de retourner à Montréal (en raison de problèmes familiaux).
>
> Andrea arpente les rues de Montréal depuis trois ans. Parfois, son père lui envoie de l'argent. La plupart du temps, elle se prostitue. Elle reconnaît qu'elle a six clients réguliers par semaine à qui elle demande de 30 $ à 300 $ la passe. Lorsqu'elle travaille, elle travaille quatre jours par semaine et trouve ses clients dans les bars et parfois dans la rue.
>
> L'exploitation fait partie intégrante de la vie d'Andrea.

L'histoire d'Andrea n'est que trop courante pour les gens qui ont mené l'enquête à Montréal. Ils ont découvert que si de nombreux autochtones déménageaient en ville en quête d'instruction ou d'emploi, de nombreux autres fuyaient leur collectivité pour échapper à des sévices, à l'exploitation sexuelle, à la violence psychologique, à l'extrême pauvreté et au désespoir. Cependant, ils n'ont échappé à cette situation que pour retrouver des conditions analogues en ville.

> Joanne a quitté la maison familiale à l'âge de 18 ans et n'y est retournée qu'occasionnellement pour de courtes visites, car elle affirme qu'elle n'aime pas la réserve. Elle a été introduite dans le monde de la prostitution par un Blanc qui est venu la chercher à la gare d'autobus lors de son arrivée à Montréal. Elle fait le trottoir depuis six ans.
>
> L'exploitation fait également partie intégrante de la vie de Joanne. Elle affirme qu'elle a été victime de violence verbale de la part des prostituées de même que de sévices infligés par des clients et par son souteneur.
>
> Joanne nous a dit qu'elle aimerait se débarrasser de son souteneur et «travailler à quelque chose de différent». Elle affirme «qu'elle aimerait être une femme comme les autres».

«C'est la même chose dans toutes les villes», dit Anne Bird, qui travaille à l'Indian Health Care Commission. «C'est la même chose à Vancouver, à Winnipeg ou à Regina. Les gens quittent la réserve et viennent en ville en pensant que la vie sera

plus facile. Mais les choses ne s'arrangent pas. Ils se retrouvent sans logement, sans l'aide des travailleurs sociaux et ils ne peuvent avoir accès aux services de santé. Et nul ne les prévient avant leur départ.»

Des programmes de logement pour autochtones, comme Kikinew Housing, à Vancouver, Inuit Housing, à Ottawa, et le Centre d'hébergement pour les femmes autochtones, à Montréal, s'efforcent de leur fournir un refuge ou un logement. Les travailleurs des services de santé autochtones, comme ceux de l'Anishnabe Health Centre à Toronto et les programmes de traducteurs autochtones au Civic Hospital de Regina s'efforcent de rendre les soins de santé accessibles. Cependant, il y a peu de programmes comme le Toronto Street Patrol Program qui essaient de permettre aux sans-abri de survivre dans les rues. Shirley Morrison explique :

> Nous avons des bénévoles qui parcourent les rues trois à quatre fois par semaine dans une camionnette. Nous fournissons de la nourriture, du café, des vêtements de rechange et nous les remettons aux gens dans la rue. Nos bénévoles sont des policiers, des médecins, des travailleurs sociaux, des gens qui sont en mesure d'évaluer une situation et de prendre les choses en main. La police et la municipalité ne ménagent pas leurs efforts. Malheureusement, le programme n'est pas financé par le ministère provincial de la Santé. Tous les fonds proviennent de la ville et de l'argent que nous réussissons à recueillir par nous-mêmes.

M^me^ Morrison sait que la patrouille des rues de Toronto n'est pas une solution pour les sans-abri. «Mais nous allons vers les gens et nous les aidons alors qu'autrement ils n'auraient aucun secours.»

## Le logement

«L'autonomie gouvernementale des autochtones est un rêve qui pourrait bien se concrétiser», a annoncé récemment Don Morin, ministre du Logement des Territoires du Nord-Ouest, au Comité permanent des affaires autochtones du Parlement. «En tant qu'autochtones, nous voyons cette autonomie comme une étape dans la bonne direction, mais lorsque nos compatriotes n'ont pas de toit sur la tête, le rêve s'évanouit.»

«Lorsqu'on doit aller ramasser le corps d'un jeune adulte qui s'est fait sauter la cervelle et que l'on sait que cette personne nous avait fait confiance, qu'elle ne comprenait pas pourquoi elle ne réussissait pas à trouver un logement, on sait qu'il faut loger les gens, ou bien l'autonomie gouvernementale et tous les autres rêves deviendront des cauchemars.»

Comme Don Morin l'a signalé : «Avec le chômage, les faibles revenus, un niveau d'instruction insuffisant et la consommation d'alcool et de drogue, le logement demeure l'un des grands problèmes de la population autochtone, où qu'elle vive.

Alors qu'ils migrent souvent vers les régions urbaines en quête d'emploi et d'un meilleur logement, les autochtones se retrouvent souvent sans emploi dans un environnement décevant.»

«Les difficultés liées à l'obtention d'un logement satisfaisant s'articulent autour de trois principaux facteur : l'accès, le caractère adéquat et la qualité»; c'est ce que mentionnait en 1981 un groupe d'étude de l'Ontario sur les autochtones en milieu urbain :

> En règle générale, on peut dire que de nombreux autochtones trouvent difficile de se procurer un logement et que ceux qui arrivent à se loger se plaignent fréquemment du manque de confort et de la médiocrité de l'état des lieux.
>
> L'accès des enquêtés autochtones au logement est limité par la réelle pénurie de logements, par la discrimination des propriétaires, par le manque d'argent et par le manque d'information sur les logements disponibles. La pénurie de logements est réelle et les conséquences en sont douloureuses pour les gens de toutes les régions de la province.

L'étude a révélé que la pénurie de logements ou l'insalubrité des logements était un problème réel pour les autochtones âgés, les personnes de passage, les gens en situation de détresse et les étudiants. Les anciens prennent leur «retraite» en ville parce que la réserve ou la collectivité dont ils sont issus n'ont pas les services dont ils ont besoin. Les autochtones de passage et les personnes en difficulté se heurtent souvent aux problèmes du chômage, du coût élevé des loyers, de la discrimination et du manque de foyers de secours. Le nombre d'étudiants vivant des subventions minimales du gouvernement fédéral dans des centres urbains pour y poursuivre leurs études a presque triplé depuis 1981. «Les gens cherchent désespérément un logement et sont prêts à prendre n'importe quoi, peu importe le coût du loyer», expliquait l'un des enquêtés de l'étude de l'Ontario.

Les autochtones vivant dans les centres urbains sont trois fois plus nombreux à être locataires qu'à posséder leur propre logement. Ils risquent beaucoup plus de vivre dans des appartements surpeuplés et d'être expulsés que les non-autochtones. Leur faible niveau de revenu, l'absence d'économies, le manque de soutien financier, l'absence d'initiatives d'accès à la propriété et l'absence de logements locatifs pour les gens à faible revenu expliquent les difficultés auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils sont à la recherche d'un logement adéquat en région urbaine.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a commencé à financer des programmes de logement à l'intention des autochtones dans les régions urbaines, mais comme le dit un administrateur autochtone : «Les besoins sont immenses et nous ne sommes pas près d'arriver à y faire face.» Robin Henry dit que Kikinew Housing a été créé il y a six ans à Surrey, en banlieue de Vancouver.

Avec l'aide de la SCHL, Kikinew a commencé par offrir 44 logements. Aujourd'hui, le programme compte 122 logements et sert 500 familles. Il prévoit 36 logements supplémentaires à Chilliwack. Là encore, nous dit Robin Henry, «nous n'arrivons pas à répondre aux besoins».

«Nous connaissons une famille de 14 personnes qui vit dans un appartement de deux pièces. Certains vivent dans des motels, sous des ponts et dans les parcs. C'est une honte», ajoute June Latiear, présidente de Kikinew Housing. «On nous demande de dresser une liste de clients prioritaires : 25 % sont dans le besoin, 25 % vivent de l'aide sociale, 25 % sont des personnes âgées et 25 % travaillent.»

À part une certaine discrimination au départ et l'opposition de voisins et des autorités municipales, Robin Henry fait remarquer que ces programmes peuvent être fort utiles pour fournir un logement adéquat à certains autochtones des régions urbaines, «mais pas à tout le monde». Il affirme que, même si la SCHL a éprouvé certaines difficultés au départ, «elle a fait un bon travail, elle a abrégé les formalités, elle n'a pas traîné sur nos propositions. On ne peut que déplorer que tel ne soit plus le cas.»

Les pouvoirs municipaux de Surrey ont soulevé certaines objections initiales et ont renâclé au début, nous affirme M. Henry. «On parlait de criminalité, d'effondrement du prix des terrains, du problème des enfants traînant aux alentours.» Mais M. Henry considère que la municipalité a bien collaboré avec la SCHL après le démarrage du programme. Toutefois, il précise «qu'il n'y a pas de programme provincial analogue à celui de la SCHL sur lequel nous pourrions compter. La province nous traite comme tout autre programme ou groupe. Nous n'avons pas la priorité. Nous entrons en concurrence avec tous les autres programmes et il n'y a tout simplement pas suffisamment de logements à offrir.»

La nécessité d'un simple foyer est devenue cruciale, d'après M. Henry. «Je connais une femme qui a trois enfants. Deux d'entre eux dorment au sous-sol. Il y a des rats dans le sous-sol. Les enfants ont bouché le trou des rats, mais il faut que je leur trouve un lieu décent. Sans compter que j'ai aussi à m'occuper d'une jeune femme abandonnée par son mari. Elle a 16 ans et elle est enceinte.»

«Je n'ai tout simplement pas suffisamment de logements.»

## La justice

Compte tenu de leur nombre par rapport à l'ensemble de la population, les autochtones sont beaucoup plus surveillés par toutes les instances du système judiciaire que les non-autochtones. Ils ont moins de chances que ceux-ci de bénéficier de solutions de rechange à l'incarcération, d'être mis en liberté sous caution ou d'obtenir leur libération conditionnelle. Ils risquent beaucoup plus d'être

incarcérés pour des peines de longue durée que les non-autochtones. Les statistiques donnent une bonne idée de la situation.

D'après le Solliciteur général du Canada, les autochtones (Indiens et Inuit) constituent 10 % de la population carcérale des pénitenciers fédéraux alors qu'ils ne représentent que 2 % de la population nationale. Ils risquent beaucoup plus d'avoir des démêlés avec le système judiciaire dans l'Ouest canadien que dans l'Est. Dans certaines provinces de l'Ouest, où les autochtones constituent environ 10 % de la population provinciale totale, la proportion d'autochtones purgeant une peine dans les pénitenciers fédéraux s'élève à 40 % et la proportion d'autochtones présents dans les prisons provinciales dépasse 50 %.

La probabilité de démêlés avec le système judiciaire dès leur jeune âge est plus élevée pour les autochtones que pour les non-autochtones. Les taux de jeunes appréhendés par la Protection de la jeunesse sont beaucoup plus élevés chez les autochtones que chez les non-autochtones et cette tendance se poursuit lorsqu'ils entrent dans le collimateur du système judiciaire qui prend en charge les jeunes délinquants, là encore dans des proportions beaucoup plus élevées que les non-autochtones. À partir de ces établissements, ils sont nombreux à passer au système judiciaire pour adultes.

Enfin les autochtones sont victimes en grand nombre de discrimination de la part du système judiciaire, et ce à chaque étape. Ils sont également victimes de discrimination dans leurs rapports avec la police, avec les avocats, avec les procureurs de la Couronne, avec les juges et avec les agents de probation en raison de leurs différences culturelles et de l'obstacle linguistique. Ils sont pénalisés en raison de leur faible niveau social, de leur faible niveau d'instruction et de leur taux de chômage élevé.

Ils sont victimes de discrimination une fois encore en raison de leur pauvreté, de la médiocrité de leurs conditions de vie et des problèmes sociaux de leurs collectivités. Leurs droits ne sont pas protégés comme ceux des autres citoyens en raison d'un manque de participation des autochtones au système judiciaire. Ils sont pénalisés également parce que les responsables de la justice, depuis la police jusqu'aux juges, choisissent trop souvent l'arrestation et le châtiment plutôt que d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire et d'avoir recours à d'autres solutions que l'incarcération.

«Le changement ne sera pas facile», ont admis les commissaires de l'Aboriginal Justice Inquiry du Manitoba. «Mais ceux qui détiennent le pouvoir doivent s'engager à procéder à une réorganisation et à des changements radicaux. Nous pensons que des changements fondamentaux dans la philosophie, les politiques et les programmes s'imposent [...]» Faute de quoi, les collectivités autochtones

continueront «à être en proie à un sentiment d'injustice et à l'amertume», ont lancé les commissaires à titre d'avertissement.

Comme les autres études du système judiciaire et des peuples autochtones, notamment l'enquête menée dans l'affaire Donald Marshall fils en Nouvelle-Écosse, l'étude portant sur les services policiers dans la réserve des Gens-du-Sang du sud de l'Alberta et les études menées en Saskatchewan et en Ontario, la Commission d'enquête du Manitoba a recommandé : l'embauchage d'un plus grand nombre d'autochtones à tous les niveaux du système judiciaire; l'intensification de la formation en matière de relations interculturelles; des programmes davantage axés sur la collectivité; une formation professionnelle plus étendue pour les détenus; le recours à d'autres solutions que la prison; une plus grande participation de la communauté autochtone; un respect accru pour les cultures et les lois autochtones; enfin, l'amélioration de la prévention du crime.

Dans chacune de ces études, on a également souligné, par ailleurs, le peu d'attention accordé aux victimes ou à des programmes visant à modifier les attitudes des collectivités autochtones à l'égard de la criminalité. La plupart des programmes se limitent aux aspects punitifs, après que les crimes ont été commis.

## L'alphabétisation

Il y a quelques années, une enquête menée par Southam News a révélé qu'environ 5 millions de Canadiens, soit près d'un cinquième de la population nationale, étaient incapables de lire un journal, un manuel ou une publicité. Ils étaient analphabètes.

Statistique Canada brossait un tableau encore plus sombre. Ses chiffres évaluaient à quelque 8 millions le nombre de Canadiens analphabètes, soit à peu près un tiers de la population nationale. De nombreuses personnes ne savaient guère lire ou écrire que leur nom.

Ces chiffres firent l'effet d'une bombe sur les gens et les pouvoirs publics, à tous les paliers. Nombre de Canadiens étaient en effet persuadés que leur système scolaire était l'un des meilleurs, l'un des plus avancés et l'un des plus accessibles du monde. Or, les chiffres prouvaient que de nombreuses personnes étaient peu instruites et condamnées à une vie de pauvreté, de dépendance et d'ignorance. Les conséquences sociales, économiques et personnelles étaient irréfutables et incontournables.

«Les Canadiens peu instruits qui sont employés se retrouvent principalement dans des emplois mal rémunérés où le surnombre est courant et l'accès aux cours de formation professionnelle est au mieux limité», signalait la Commission sur l'égalité en matière d'emploi en 1984. «Individuellement, il arrive souvent qu'ils n'ont

pas d'argent pour se perfectionner par leurs propres moyens. C'est dire que sans aide, ils n'ont que peu d'espoir d'améliorer leur niveau d'instruction.»

La situation des peuples autochtones était encore plus sombre. Certains groupes estiment que près de un million d'autochtones, soit entre 40 % et 60 % de la population autochtone totale, sont analphabètes. C'est-à-dire qu'ils constituent de un cinquième à un huitième de tous les analphabètes du Canada.

Suivant le lieu de résidence des autochtones, les taux d'abandon scolaire avant le diplôme d'études secondaires peuvent atteindre 90 %. De nombreux autochtones n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de la quatrième ou de la cinquième année. «En 1981, la Commission sur l'égalité en matière d'emploi a mis en évidence que 42 % de la population autochtone adulte, soit deux fois plus que la moyenne de la population canadienne, avait un niveau d'instruction inférieur à la neuvième année.»

En réaction aux chiffres nationaux sur la capacité de lire et d'écrire, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Secrétariat national à l'alphabétisation. Le Secrétariat encourage le partenariat dans cinq domaines décisifs. Il finance des groupes en vue de mettre au point de nouveaux documents pour l'apprentissage; d'améliorer la coordination et l'échange d'information; de mieux sensibiliser le public; d'«améliorer» l'accès et les services d'extension; et de soutenir la recherche de mesures à prendre.

Les autochtones considèrent qu'ils ne bénéficient pas de ce programme. L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) a mené une enquête sur les programmes d'apprentissage de lecture et d'écriture à l'intention des autochtones auprès des centres adhérents; ses critiques sont sévères : «C'est une tâche impossible qui n'est pas facilitée par les politiques confuses et souvent contradictoires des organismes de financement. Alors que les autochtones relèvent de la compétence fédérale, les programmes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture à leur intention sont de compétence provinciale. Et aucun des deux ordres de gouvernement ne finance les projets locaux en langues autochtones. Le résultat est un pot-pourri de programmes de financement, différents d'une province à l'autre.»

Le Secrétariat national à l'alphabétisation transfère des millions de dollars aux provinces et aux territoires pour qu'ils prennent en charge jusqu'à 50 % des initiatives en matière de lecture et d'écriture. Mais bien peu de cet argent va au financement des projets d'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'intention des autochtones.

L'enquête de l'ANCA dénonce également la définition «vague» que l'on donne de l'expression «capacité de lire et d'écrire», qui entraîne l'exclusion des autochtones des programmes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture parce que leur niveau d'études est insuffisant – les programmes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

sont essentiellement destinés à «perfectionner les compétences» des analphabètes ayant atteint la huitième année et plus. L'enquête mentionne par ailleurs le manque de garderies et d'autres formes de soutien aux étudiants, en particulier aux parents seuls, sans emploi.

## Les mouvements migratoires

> Andrea est une femme inuit de 20 ans, originaire de Cape Dorset, dans les Territoires du Nord-Ouest. Sa mère est morte lorsqu'elle avait 14 ans. Andrea a quatre frères et soeurs. Peu après le décès de sa mère, le père d'Andrea s'est remarié à une mère de famille de sept enfants. Andrea a été incapable de s'accorder avec ses frères et soeurs, et avec sa belle-mère.
>
> Andrea est arrivée pour la première fois à Montréal sous l'égide de Santé et Bien-être social Canada pour le traitement d'un trouble de l'ouïe. À l'époque, elle a commencé à traîner dans les bars fréquentés par d'autres Inuit. Andrea a raté à deux reprises l'avion pour rentrer chez elle et a dû finalement payer elle-même son billet de retour à Cape Dorset. Après être rentrée, elle a décidé de tout quitter et de retourner à Montréal. Andrea fait le trottoir à Montréal depuis trois ans.
>
> Étude de cas n° 2, *Étude d'évaluation des besoins*,
> Centre d'amitié autochtone de Montréal, 1986

Quelque temps après la Seconde Guerre mondiale, les autochtones ont commencé à faire partie de ce que certaines personnes ont appelé la «première vague» de migrants vers les centres urbains. Le premier mouvement migratoire d'envergure des autochtones à partir de leurs réserves et établissements a culminé au milieu des années 60.

Un *baby-boom* autochtone, dans les années 60, conjugué à plusieurs autres facteurs, a provoqué cette migration. Mais les raisons les plus importantes étaient les conditions économiques difficiles, l'insalubrité des logements, le manque de ressources, le manque de possibilités de poursuivre des études et des taux élevés de chômage, ainsi que l'abus d'alcool dans leur collectivité d'origine. Nul doute que nombre de ces migrants autochtones étaient avant tout à la recherche d'emplois, de scolarité, de meilleurs logements et de services sociaux adéquats.

Certains autochtones continuent à se déplacer, faisant la navette entre les centres urbains et leur collectivité d'origine. Ils sont cependant nombreux à demeurer en permanence dans les centres urbains. Pourtant, ils risquent beaucoup plus de changer d'adresse plus souvent, de louer un logement, et de vivre dans des quartiers pauvres que les non-autochtones. Ils migrent également beaucoup plus d'un

centre urbain à un autre et d'une région du pays à une autre que les Canadiens non autochtones.

Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables. Les chiffres démographiques fournis par le ministère des Affaires indiennes, les organismes provinciaux et les organisations autochtones ne sont pas toujours exacts. L'Aboriginal Justice Inquiry du Manitoba, par exemple, a révélé «que les difficultés ont trait aux hypothèses sur lesquelles se fondent les rapports de chacun de ces organismes.» Elle avait chargé une société privée de recueillir des statistiques afin de déterminer la population autochtone totale du Manitoba (Indiens, Inuit et Métis).

Cette firme, Dansys Consultants, a estimé que la population autochtone du Manitoba était, en 1991, de 130 000 habitants, soit plus de 11 % de la population de la province. Le ministère des Affaires indiennes n'inclut pas les Métis, et ses estimations indiquent une population autochtone représentant environ 5 % de la population du Manitoba. Dansys a estimé que 33 % des autochtones, soit 41 000, vivent à Winnipeg et qu'ils représentent environ 6,5 % de la population totale de la ville.

Les chiffres récents sur la population autochtone de Toronto et d'Edmonton révèlent des divergences d'opinion analogues. Les estimations du gouvernement portent à croire que 33 000 autochtones vivent à Toronto, tandis que les organisations autochtones évaluent leur nombre au double, soit 80 000. Selon le recensement de 1982, la population autochtone d'Edmonton s'établit à environ 12 000 alors que les chefs autochtones estiment que ce chiffre est aujourd'hui plus près de 50 000.

Quels que soient les chiffres retenus, il est évident que les autochtones continuent à migrer vers les centres urbains. D'après les études menées en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, nous savons qu'ils migrent tous sensiblement pour les mêmes raisons. Nous savons également qu'ils se heurtent à la plupart des difficultés qu'ont connues leurs prédécesseurs dans les années 60.

Ils continuent à migrer pour trouver de l'emploi, pour être mieux logés, pour poursuivre leurs études ou leur formation, pour les services sociaux et dans l'espoir d'un avenir meilleur. Toutefois, ils continuent à souffrir de la pénurie de logements, ou du manque de logements adéquats, de la discrimination, du chômage et de l'aliénation culturelle. D'après une étude des populations urbaines autochtones de l'Ontario, les autochtones sont encore confrontés à «un écart déprimant entre les espérances et la réalité, au manque de fonds, à des expériences exaspérantes auprès des institutions de la ville et au manque d'adaptation à la vie des grandes villes».

## La pauvreté

> Les familles indiennes sont plus nombreuses à être des familles monoparentales, en particulier à l'extérieur des réserves, où 36 % entrent dans cette catégorie, par rapport à la moyenne provinciale et à celle de la réserve, qui se situent toutes deux à 18 %.
>
> Manitoba Public Inquiry into the
> Administration of Justice and Aboriginal People
> (Aboriginal Justice Inquiry)

Il est de notoriété publique que les peuples autochtones sont depuis longtemps et sont encore au bas de l'échelle économique du Canada. On a pu lire que les conditions économiques dans les réserves indiennes et les établissements métis s'étaient «gravement détériorées». De nombreux autochtones, en particulier les hommes, se dirigent vers la ville en quête d'une formation ou d'un emploi. Les femmes autochtones font plutôt partie des membres de la famille qui les suivent ou qui fuient «les problèmes dans la réserve ou la collectivité d'origine».

Cependant, ces gens sont souvent incapables de trouver du travail. Ils sont alors en proie au chômage et à la pauvreté, mal logés et mal soignés. Pour de nombreux autochtones, la promesse d'une vie meilleure dans les villes n'est qu'une illusion.

La situation économique des autochtones a empiré au cours des dix dernières années. Entre 1981 et 1986, même si un plus grand nombre d'autochtones sont arrivés sur le marché du travail, ils ont été également plus nombreux à gagner des salaires inférieurs à leurs homologues non autochtones, plus nombreux à se retrouver au chômage, plus nombreux à dépendre de l'aide sociale, plus nombreux à être sans logis et plus nombreux à connaître une extrême pauvreté. On a de bonnes raisons de penser que la situation s'est encore aggravée depuis 1986, compte tenu du ralentissement général de l'économie.

Les plus durement touchés sont les parents seuls et les familles nombreuses. D'après une étude, «plus de 81 % des ménages autochtones de Regina gagnent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté n'est que légèrement moindre dans la population autochtone de Saskatoon. Si la pauvreté touche une proportion importante de ménages de toutes catégories dans les deux villes, les familles monoparentales sont encore plus exposées à connaître des problèmes d'insuffisance de revenus. Moins de 10 % de ces ménages gagnent un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté.»

L'Aboriginal Justice Inquiry a mis en évidence des conditions économiques analogues au Manitoba. Les autochtones du Manitoba ont un revenu moyen qui est inférieur d'un tiers à celui de la population non autochtone du reste de la province et ils sont

deux fois plus nombreux que les non-autochtones de la province à ne déclarer aucun revenu. Ces comparaisons sont valables partout au Canada.

L'enquête a également révélé que les taux de chômage «officiels» sous-estimaient considérablement les «véritables» taux de chômage quand on tient compte des gens qui ont cessé de s'inscrire auprès d'Emploi et Immigration Canada étant donné qu'il n'existe tout simplement pas d'emploi.

«Le taux de chômage de la population indienne du Manitoba est de 26,3 %, par rapport à 7,6 % pour la population totale de la province », écrivent les commissaires. «Nous pensons que le taux réel de chômage parmi les autochtones de certaines collectivités est de deux à trois fois plus élevé.»

Selon une étude menée par le Social Planning Council de Winnipeg, «plus de la moitié des ménages autochtones vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, par rapport à environ 20 % de ménages non autochtones.»

Les femmes sont durement touchées. Dans une étude menée par le Centre d'amitié autochtone de Montréal en 1986, les enquêteurs ont examiné de près la vie de 39 femmes sans logis ou marginalisées. L'étude a montré que la situation de ces femmes était beaucoup plus commune qu'on ne l'avait cru au départ et a conclu que les femmes autochtones «sont les moins instruites, possèdent le moins de compétences monnayables, éprouvent des difficultés à l'égard des langues de travail du Québec et n'ont pratiquement pas de contacts avec les organismes de services sociaux de quelque catégorie que ce soit.» Pour couronner le tout, on note «des différences culturelles qui sont mal perçues par l'ensemble de la société».

C'est pourquoi le centre d'amitié affirme «qu'un véritable emploi, permanent et rémunérateur est à toutes fins pratiques une impossibilité» pour de nombreuses femmes autochtones dans des centres urbains comme Montréal. Près du quart des femmes autochtones enquêtées se sont décrites comme «des prostituées professionnelles». Or, la majorité des 39 femmes étudiées étaient décrites par les auteurs comme des «prostituées de survie», qui «racolaient» afin de «pourvoir à leurs besoins essentiels – abri, nourriture, vêtements, cigarettes, alcool et drogues [...] Elles sollicitent les clients pour survivre.»

Sur les 39 femmes autochtones enquêtées, le tiers étaient analphabètes. Moins de la moitié de ces femmes avaient terminé des études secondaires. Elles n'avaient pas les compétences ou la formation voulues pour trouver et conserver un emploi. Les trois quarts bénéficiaient de l'aide sociale. «Au Québec, concluait le centre d'amitié, les prestations de l'aide sociale [...] sont insuffisants pour pourvoir au strict minimum. Par nécessité [...] en raison de leur accès limité au marché du travail [...] il n'est pas étonnant que nombre de ces femmes se tournent vers des activités illégales pour survivre.»

De nombreuses études ont conclu que la pauvreté des autochtones en région urbaine est aggravée par le manque de volonté du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités de prendre leurs responsabilités. Les autochtones «sont victimes des lacunes des programmes gouvernementaux» lorsqu'ils arrivent en ville.

«Lorsque les Indiens quittent la réserve, le gouvernement fédéral abandonne ses obligations à leur égard. Ils perdent le droit à un logement gratuit ou subventionné (souvent fourni par la bande), à des programmes sociaux, à l'exonération de l'impôt sur le revenu et à d'autres avantages sociaux, à l'exonération des impôts fonciers et (en dehors de l'Alberta) à l'exonération des taxes de vente provinciales sur les biens utilisés dans la réserve. Le gouvernement provincial ne reconnaît aucun droit particulier aux Indiens [...] Lorsque les autochtones arrivent à Edmonton pour échapper à la misère qui règne dans la collectivité, leurs avantages leur sont enlevés.»

# Annexes

## Programme de la table ronde

*Du 21 au 23 juin 1992*
*Edmonton (Alberta)*

### Le dimanche 21 juin 1992

19 h – 21 h
**Inscription et réception**

*Mot de bienvenue de l'adjointe au maire d'Edmonton, Sheila McKay*

*Mot de bienvenue des coprésidents de la Commission*

*Présentations*
Joe Cardinal (ancien)
Les commissaires
Le directeur exécutif
Le secrétaire de la Commission
Les directeurs
Les coanimateurs de la table ronde
Les animateurs des ateliers

### Le lundi 22 juin 1992

7 h 30
**Inscription**

8 h 30
**Prière d'ouverture**
Joe Cardinal (ancien)

8 h 45
**Discours d'inauguration et aperçu de la table ronde**
Dianne Moir et Michael Trasher, coanimateurs

9 h
**Présentation du contexte de la rencontre**
Lloyd Barber, Ph.D.

10 h
**Ateliers sur la définition des problèmes et des obstacles**

Les services
L'économie
La structure de gouvernement
La santé

12 h
**Déjeuner**

13 h 30
**Panels : Les modèles fructueux**

***Les services***

*Membres du panel :*
Teresa Stevenson, Chili for Children, Regina
Katherine Morrisseau-Sinclair, cofondatrice,
Abinochi Zhawayndakozihwin Ojibway Language Program, Winnipeg
Connie Campbell, directrice régionale,
Metis Child and Family Services, Edmonton
Clifford Summers, directeur exécutif,
Aboriginal Legal Services, Toronto

***L'économie***

*Membres du panel :*
Roy Cunningham, président,
Aboriginal Opportunities Committee de la Calgary Chamber of Commerce, Calgary
Lois Frank, présidente,
Treaty Seven Business Development Centre, Calgary
Linda Clarkson, conseillère en politique, Winnipeg
Patrick Lavelle, président,
Conseil canadien pour le commerce autochtone, Toronto

***La structure de gouvernement***

*Membres du panel :*
Eugene Arcand, vice-chef, Federation of Saskatchewan Indian Nations, Saskatchewan
Rodney Bobiwash, coordonnateur de
l'autonomie gouvernementale des autochtones en milieu urbain,
Native Canadian Centre, Toronto

Eric Robinson, président,
Winnipeg First Nations Council, Winnipeg

Grace Appleyard, présidente,
Metis Women of Manitoba

***La santé***

*Membres du panel :*
Leonard Johnston,
Healing our Spirit AIDS Society, Vancouver
Maggie Hodgson, directrice générale,
Nechi Institute, Edmonton
Ida Labillois-Williams, directrice générale,
Centre d'amitié autochtone de Montréal

15 h 45
**Ateliers sur la recherche de solutions**
Les services
L'économie
La structure de gouvernement
La santé

18 h
**Prière de clôture**
Joe Cardinal (ancien)

## Le mardi 23 juin 1992

8 h 30
**Prière d'ouverture**
Joe Cardinal (ancien)

8 h 40
**Plénière**
Rappel des objectifs de la table ronde par les animateurs

9 h
**Ateliers sur les stratégies de mise en oeuvre des solutions**
Les services
L'économie
La structure de gouvernement
La santé

11 h 30
**Déjeuner**

13 h
**Ateliers sur la mise en oeuvre de stratégies localisées**

Winnipeg
Edmonton
Vancouver
Montréal
Toronto
Saskatoon
Halifax
Regina
Calgary

15 h
**Plénière sur la mise en oeuvre de stratégies localisées**

16 h
**Débat des coprésidents et des commissaires sur des politiques et des stratégies localisées**

17 h
**Prière de clôture**

Joe Cardinal (ancien)

# Les participants à la table ronde

Alderman Fritz
Alderman Schmal
Albert, Bernice
Anctel, Jason
Anderson, Linda
Angnatuk, Elijah
Appleyard, Grace
Arcand, Sylvia
Arcand, Lorna
Arcand, Eugene
Ashawasega, Augustin
Ashley, K. Michael
Atleo, Clifford Sr.
Bailey, Dickson
Baldwin, William Archie
Barber, Lloyd
Barron, Dave
Bastien, Betty
Beach, Debra
Bear, Lori
Beaudoin, Kim
Beaver, Alfred
Belcourt, Gordon
Belcourt, Jodi-Lynn
Belhumer, Terry
Bergeron, Chris
Berlin, Mark
Bernhardt, Wilma
Bird, Ernest
Bitternose, Ron
Boadway, Robin
Bobiwash, A. Rodney
Boudria, James
Bouvier, Ephram
Bragg, Cathy
Budesheim, Barb
Burns, Dennis
Campbell, Connie
Campbell, Teresa
Canada, Deborah
Cardinal, Perez
Carlson, Nellie
Carr, Cheryl Ann
Castel, Ronald
Champagne, Robert
Charlie, Barbara
Chartier, S.
Chartrand, David
Chartrand, Florence
Chaske, Ivy
Chaske, Richard
Choinieré, J.G.
Clairmont, Lynda
Clairmount, Linda
Clark, Nancy
Clarkson, Linda
Cloutier, Edith
Coates, Ken
Coffin, Edma
Colley, Vern E.
Connell, Glenn
Cooper, Deborah
Cooper, Holly
Corrigan, Chris
Crawford, George
Croft, Minnie
Cunningham, Roy
D'Aubin, April
Davidee, Ida
Davis, Mike
Dejardin, Ray
Dejardin, Melanie
Delaronde, Dina
Demas, Doreen
Demerais, Lou
Desmeules, Ann
DeWolfe, Greg
Dickason, Olive
Dorey, Dwight
Doxtator, Terry
Dubois, Roland
Duchesne, J.
Esquimaux-Hamlin, R. Jackie
Ferguson, Holly
Fiala, Jackie
Fisher, Georgina

Fletcher, John
Fonatine, Carol
Fontaine-Brighstar, Marilyn
Fossneuve, Roy
Fayant, Jason
Francois, Tom
Frank, Lois
Fraser, Irene
Fraser, Allyson
Friedel, Marge
Fulham, Richard
Gaudet, Marie
Gerlock, Amy
Gervais, Laverne
Giesbrecht, Winnie
Gilroy, Ernie
Giovanatti, Marie
Gladue, Helen
Glover, Dorothea
Goetz, Ralph
Gryba, Mark
Haineault, Bill
Hall, Darlene
Hamilton, Murray
Harper, Louis
Harper, Pat
Helgason, Wayne
Henderson, May
Hill, Josie
Hodgson, Maggie
Hopkins, Betty
Houle, Nora
Hourie, Audreen
House, Theresa
Hull, Wendy
Inkster, George
Ironstar, Sharon
Jacko, Adelard
Jackson, Gillan
Janvier, Wally
Johnston, Leonard
Kakaway, Walter
Kelley, Annie
King, Gordon
King, Cecil
Kirkness, Andrew
Kramble, Bryan
Kraushaar, Brigitte
L'Hirondelle, Andre
Lajambe, Deanna
Lancelay, Darlene
Langlois, Pierre
Laurin, Nova
Lavalle, Jules
Lavelle, Patrick
Lefort, Lana
Letendre, Bruce
Liles, David
Liskowich, Candace
Littlechief, Roy
Loeuen, Jeff
Long, Richard
Lyle, Donald
MacGregor, Lorrie
MacKenzie, Wayne
Magnuson, Earl
Mallett, George H.
Mandamin, Tony
Manningway, Solomon
Maple, Damon
Marchuk, Russell
Martel, Lloyd
Martial, Rose
Martin, David Joseph
Mason, Gayle
McCormick, Marileen
McKay, Winston
McLeod, Lucille
McLeod, Albert
McMaster, Laverna
McNally, D.D.
McQuabbie, Robert
McTaggart, Malcolm J.
Meadmore, Marion Ironquil
Moisiuk, Sherri
Montague, Murray
Monture-Malloch, Barbara
Morin, Donna
Morriseau-Sinclair, Katherine
Nofield, Edward
Norris, F.D.
Obed, Joseph
Ortiz, Theresa
Panegyuk, David Papak
Parenteau, Lillian
Paris, Danielle
Parsons, Sandra
Paul, Arthur G.
Pefin, Mabel
Pelletier, Tina
Perron, Maurice
Peters, Pat
Pettifer, Carolyn
Pilquil, Carlos
Plante, Stan
Pleasant-Jetté, Corinne Mont
Poisson, René
Pranteau, David
Pratt, Anita
Prefontaine, Daniel
Quinney, Norman
Rabesca, Bertha
Racette, Dona
Ragush, Don
Raven, James

Redwood, Lawrence
Reynolds, Tony
Rider, Keith
Rivard, Ron
Robinson, Eric
Ronnenberg, Doris
Ross, Clair
Roy, Tom J.
Russell, Peter H.
Samuel, Wally
Sanderson, Nelson
Seneca, Brad
Sims, Valerie
Sinclair, Paul M.
Slattery, Brian
Slauenwhite, Darilea
Slippery, Darwin
Smith, Michel
Smith, Isabelle
Sonnichsen, Paul
Sorbey, Katherine
Soucie, Debra
Sparrow, Gail
St. Arneault, Delilah
Staniscia, Mary
Stefanson, Kris,
juge en chef
Sterling, Doreen
Stevenson, Theresa
Stevenson, Greg
Still, Daniel
Summers, Clifford
Sutton, Lloyd
Taylor, Victor
Teneese, Kathryn
Terriak, Robert
Thatcher, Francis
Thusky, Veronique
Ulrich, Gary
Wagner, Eric
Webster, Larry
Welsh, Robert
White, Marjorie
Williams, Ida
Willier, Mary
Wilson, Don
Wilson-Kenny, Dara
Wood-Steiman, Pauline
Wortman, Jay
Yauk, Tom
Young, Thomas W.
Zander, Bonnie
Zoe, John B.

**Ancien :**
Joe Cardinal

**Personnel de la Commission :**
Jean T. Fournier
Jerome Berthelette
John Morrisseau
David Hawkes
Marlene Brant-Castellano
Kim Scott
Karen Collins
Kathryn Boissoneau
Charlene Wysote
Katherine Livingstone
Allen Gabriel
Don Kelly

**Animateurs de la table ronde :**
Diane Moir
Michael Thrasher
Rob Foss
Roy Chambers
Muriel Stanley-Venne
George Calliou
Jane Sager
Laurent Roy
Clayton Blook
Chester Cunningham
Carola Cunningham

*Pour plus de renseignements :*
**Commission royale sur les peuples autochtones**
C.P. 1993, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 1B2

**Téléphone :** (613) 943-2075
**Télécopieur :** (613) 943-0304

**Appels sans frais :**
1-800-363-8235 (anglais, français, chipewyan)
1-800-387-2148 (cri, inuktitut, ojibwa)

N.L.C./B.N.C.
3 3286 50145 2987

ISBN 0-660-94169-4
9 780660 941691

Il y a d'autres exemples encore, mais tous ces modèles reposent sur le principe de la délégation inévitable aux autochtones de certaines responsabilités en matière de prestation de programmes et de services en région urbaine.

## La santé

«Il est extrêmement difficile de dire quoi que ce soit de positif à propos de la santé des autochtones en milieu urbain», affirme Anne Bird, de l'Indian Health Care Commission, qui est au service des Indiens inscrits. «Nous sommes tous au courant des problèmes depuis fort longtemps, dit-elle, mais rien n'est fait pour les régler.»

Il y a constamment des différends, comme elle l'explique, entre les pouvoirs publics fédéral, provinciaux et municipaux relativement à la responsabilité de la prestation de services de santé aux autochtones vivant dans les centres urbains. Nul ne veut en assumer la responsabilité, de sorte que pour éviter des complications administratives à n'en plus finir ainsi que les tergiversations des uns et des autres, de nombreux patients autochtones attendent «jusqu'à ce que leur situation soit alarmante et se rendent alors au service d'urgence d'un hôpital».

À son avis, la Direction générale des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'accepte la responsabilité des soins de santé des Indiens inscrits vivant hors réserve «qu'en théorie, mais non dans la réalité». Les Indiens quittent donc les réserves en s'attendant à bénéficier de soins de santé analogues lorsqu'ils arrivent en ville mais, comme ils cessent alors d'être régis par les traités, ils n'ont en fait plus accès aux mêmes soins de santé que dans les réserves.

Le fait que chaque palier de gouvernement compte constamment sur l'autre pour assumer les responsabilités lui apparaît comme le plus grand problème. L'insensibilité et l'absence de compréhension à l'égard des autochtones et de leur culture sont presque aussi graves. «Un grand nombre de gens, y compris un nombre passablement élevé de médecins et d'infirmières, sont indifférents aux problèmes des Indiens.»

Le manque d'accessibilité et l'ignorance des services sont deux autres grands problèmes qu'elle souligne. «De nombreuses personnes ne savent tout simplement pas quels sont les services disponibles, ou quel type d'aide elles peuvent obtenir. Parfois, le service existe, mais elles ne peuvent y avoir accès. Les Métis et les Indiens non inscrits de cette ville éprouvent les mêmes difficultés, je le sais. Et c'est exaspérant.»

Il y a environ 27 000 autochtones à Edmonton. Selon les estimations, la population autochtone de Toronto s'établit à près de 80 000 personnes. Les mêmes difficultés existent à Toronto, dit Shirley Morrison, coordonnatrice de la promotion de la santé